



**SADC**

Société d'assurance-dépôts  
du Canada

**Plafond d'assurance-dépôts porté à 100 000 dollars  
pour une protection accrue des consommateurs**

**Rapport annuel  
2006**

**Canada** 

## Faits marquants de 2005-2006

### Notre organisation . . .

- Le plafond d'assurance-dépôts passe à 100 000 dollars – première augmentation en plus de vingt ans.
- La SADC remporte le Prix d'excellence des rapports annuels des sociétés d'État décerné par le Bureau du vérificateur général du Canada.
- La SADC finance ses activités à même les primes d'assurance-dépôts que lui versent ses institutions membres – ces primes demeurent à leur niveau le plus bas. Pour la dixième année consécutive, aucune institution membre de la SADC n'a fait faillite.

### Nos gens . . .

- Avec le départ à la retraite de M. Ronald N. Robertson, la SADC accueille M. Bryan P. Davies à la tête de son conseil d'administration.
- M. Guy L. Saint-Pierre boucle sa première année à titre de président et chef de la direction de la SADC.
- Un sondage auprès de nos employés révèle que 89 pour 100 d'entre eux sont satisfaits ou extrêmement satisfaits de la SADC et que 81 pour 100 sont fiers d'y travailler.

### À l'horizon . . .

- Dans un monde de plus en plus complexe, nous continuerons de suivre l'évolution du secteur des services financiers et de garder nos compétences et nos systèmes à jour – encourageant ainsi la stabilité du système financier au Canada.
- La sensibilisation du public à l'assurance-dépôts est en hausse – et moins de Canadiens croient à tort que la SADC protège les fonds communs de placement. Au cours du nouvel exercice, notre travail visant à accroître la sensibilisation du public à l'assurance-dépôts restera, comme toujours, une priorité.
- Le renforcement de nos partenariats avec les autres membres du filet de sécurité financier du Canada, en vue d'accroître notre efficacité et notre efficacité, demeurera l'une de nos principales priorités.



**Plafond d'assurance-dépôts porté à 100 000 dollars  
pour une protection accrue des consommateurs**

**Rapport annuel  
2006**



# Table des matières

Message du président du conseil .....	5
Message du président et chef de la direction .....	9

<b>I Introduction .....</b>	<b>13</b>
-----------------------------	-----------

<b>II Analyse par la direction .....</b>	<b>15</b>
Contexte d'exploitation de la SADC .....	15
Résultats par rapport au plan .....	18
Gestion de nos risques .....	28
Revue financière .....	33

<b>III États financiers.....</b>	<b>43</b>
Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers consolidés de la SADC .....	43
Rapport du vérificateur .....	44
États financiers et notes complémentaires .....	45

<b>IV Gouvernance de la Société.....</b>	<b>59</b>
Entretenir une culture axée sur le comportement éthique et la conduite professionnelle .....	59
Le conseil d'administration de la SADC : rôle et principales activités .....	60
Conseil d'administration.....	65
Gestion et responsabilisation à la SADC .....	70

<b>V Rendement et profil des institutions membres .....</b>	<b>71</b>
Nos institutions membres .....	71
Résultats financiers .....	72
Renseignements comparatifs sur les institutions membres .....	75

<b>Annexes .....</b>	<b>85</b>
Annexe A – Sommaire de la conformité aux principales obligations légales, aux politiques et aux pratiques de la Société (2005-2006) .....	85
Annexe B – Résumé des pratiques de la SADC par rapport aux mesures du SCT .....	87
Annexe C – Glossaire .....	90

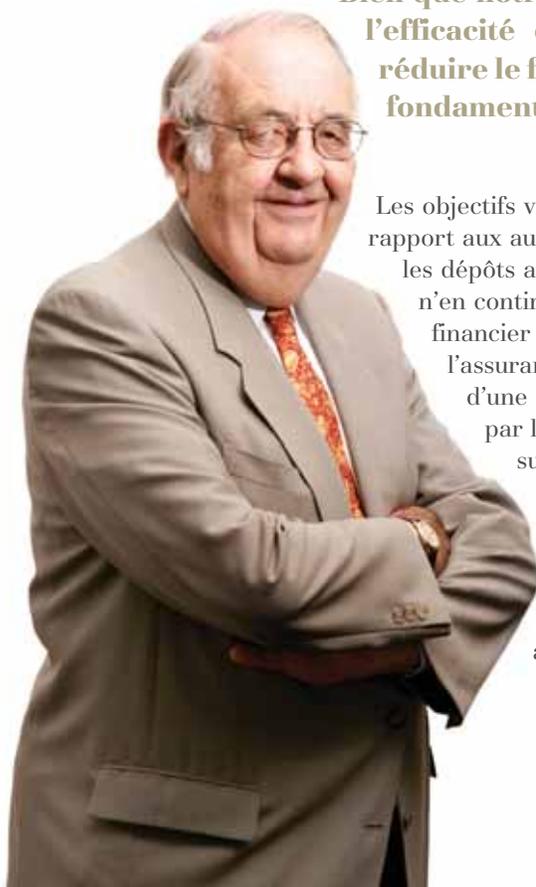




## Message du président du conseil

L'été dernier, le Parlement a porté le plafond de l'assurance-dépôts de la SADC de 60 000 dollars à 100 000 dollars. Du point de vue du consommateur canadien, il s'agit de la modification la plus importante apportée au régime d'assurance-dépôts depuis le dernier relèvement du plafond, qui remonte à 1983. Cette modification arrive à point pour accroître la protection des consommateurs, stimuler la concurrence entre les institutions de dépôt et rassurer les Canadiens à la retraite.

**Bien que notre mandat ait également été modifié afin d'augmenter l'efficacité de la réglementation financière canadienne et de réduire le fardeau imposé à nos institutions membres, les aspects fondamentaux de ce mandat demeurent inchangés.**



Les objectifs visés par l'assurance-dépôts varient en importance, les uns par rapport aux autres, selon le contexte. Bien que la SADC soit tenue de protéger les dépôts assurables en cas de faillite d'une institution membre, son mandat n'en continue pas moins d'exiger qu'elle « encourage la stabilité du système financier canadien ». Ce rôle est intimement lié à la raison d'être de l'assurance-dépôts car la stabilité du système financier, en cas de faillite d'une institution de dépôt, est fortement tributaire de l'assurance offerte par la SADC. Si une institution particulière fait faillite, notre présence suffit à prévenir des retraits massifs de fonds auprès des institutions de dépôt, et à éviter ainsi la déstabilisation du système financier.

Toutefois, pour contribuer effectivement à la stabilité du système financier, la SADC doit veiller à ce que les Canadiens soient renseignés au sujet de l'assurance-dépôts. Le relèvement du plafond a été l'occasion d'accroître nos efforts de sensibilisation du

public. Dans nos messages destinés à la télévision et aux journaux, nous avons mis l'accent sur le nouveau plafond, et nous en avons profité pour informer le public des avantages et des limites de l'assurance-dépôts en général.

La complexité croissante du système financier et de ses participants oblige la SADC à être au fait de ce qui se passe, et plus particulièrement de ce qui change, au sein de ses institutions membres et du système financier. Nous cherchons donc, avant tout, à exercer nos fonctions fondamentales de manière efficace et efficiente. Pour ce faire, nous devons être prêts à agir avant qu'une institution membre n'éprouve des difficultés graves, et une fois l'institution en difficulté : nous ne pouvons nous contenter d'intervenir au moment de la faillite.

L'expérience démontre qu'une institution fera faillite plus rapidement si elle ne prend pas les mesures correctives nécessaires. En cas de défaillance, il faut agir rapidement, un délai ne pouvant qu'accroître les pertes. Même si l'institution ne peut être intégralement sauvegardée, des interventions judicieuses permettent parfois de maintenir au moins une partie de sa valeur d'exploitation, laquelle, en cas de faillite précipitée, serait entièrement anéantie. À titre de dépositaire du fonds d'assurance-dépôts, la SADC doit avoir la capacité de déterminer rapidement s'il y a lieu de procéder à une opération de sauvetage ou de renflouement (et, si oui, selon quelles modalités) et si une telle opération est économiquement plus avantageuse qu'une liquidation.

Le fait de posséder les renseignements, les compétences et les outils requis pour intervenir rapidement participe aussi de notre capacité à réagir aux conséquences d'une faillite – un aspect non moins important du mandat de la SADC, qui est de protéger les déposants. À l'heure actuelle, le nombre de déposants et la valeur des dépôts de la plupart, voire de la totalité, de nos institutions membres continuent de croître. Les déposants tablent de plus en plus sur un accès constant et quasi instantané à leurs dépôts pour obtenir des espèces, pour effectuer des paiements personnels ou périodiques couvrant les dépenses courantes, pour rembourser des dettes, etc. Les paiements électroniques deviennent en quelque sorte « monnaie courante ». Être prêts, s'il y a lieu, à accéder aux systèmes comptables d'une institution membre, à déterminer les droits de milliers de déposants, à mettre des fonds à leur disposition promptement et à répondre à des milliers d'appels téléphoniques et de courriels ne peut être laissé au gré des besoins : les procédures doivent être en place. Lorsqu'elles conçoivent leurs systèmes, les institutions membres n'anticipent pas de faire faillite.

La capacité de la SADC à réagir rapidement en cas de crise revêt une importance capitale pour les déposants en particulier et pour le système financier en général. Tout cela exige que la SADC soit en mesure de faire front rapidement en cas de problème grave. La SADC a toujours mis l'accent sur cette capacité et continuera de le faire à l'avenir.

À titre de société d'État, la manière dont nous nous acquittons de notre mandat fait l'objet d'examen minutieux. Ce n'est donc pas sans une certaine fierté que nous nous sommes vu remettre le Prix d'excellence des rapports annuels des sociétés d'État du Bureau du vérificateur

général, en 2005, dans la catégorie des grandes sociétés d'État. Ce prix a pour objet de promouvoir une meilleure reddition de comptes grâce à la communication d'une information de qualité sur le rendement. Le programme permet ainsi de reconnaître les sociétés d'État qui produisent des rapports atteignant cet objectif. Le conseil et les employés de la SADC sont très honorés de recevoir ce prix décerné par le Bureau du vérificateur général.

J'ai grandement bénéficié des compétences et des connaissances de nos administrateurs, ainsi que du soutien constant qu'ils m'ont témoigné cette année. Bien que tous nos administrateurs aient été en poste tout au long de l'exercice financier, ce qui a bien servi les intérêts de la Société, trois d'entre eux ont quitté le conseil d'administration peu après la fin de l'exercice. Ian Bennett a quitté le poste de sous-ministre des Finances pour assumer les fonctions de président et chef de la direction de la Monnaie royale canadienne. Son appui aura été indéfectible et fort apprécié. John Doran, du Bureau du surintendant des institutions financières, prend sa retraite. Il a rendu de précieux services à la SADC, notamment grâce à sa participation au Comité de vérification, où ses nombreux talents ont été mis à profit. Au nom de la SADC, je tiens à remercier de façon particulière Gar Emerson qui, pendant près de 12 ans, a siégé au conseil d'administration, en plus de présider le Comité de vérification, puis le Comité des ressources humaines et de la rémunération. L'apport de Gar au conseil d'administration et à la SADC a été très précieux. Tous ceux qui ont eu le privilège de travailler avec lui regretteront son départ.

Sous la direction de notre nouveau président et chef de la direction, M. Guy Saint-Pierre, nos employés continuent d'appuyer le conseil d'administration en préparant en temps opportun des rapports exhaustifs nous permettant de nous acquitter de nos responsabilités à titre d'administrateurs. Je continue d'être très favorablement impressionné par le calibre des employés de la Société et je les remercie d'avoir fait de la SADC un organisme aussi exemplaire.

À l'heure de quitter la SADC, après une collaboration étroite de 20 ans, je souhaite la bienvenue à Bryan Davies, qui me succède au poste de président du conseil. Je suis convaincu que la SADC, les déposants, les institutions membres et tous les intervenants sauront apprécier ses talents, qui contribueront dans le futur à guider les pas de cette importante et dynamique société d'État qu'est la SADC.



R.N. Robertson, c.r.



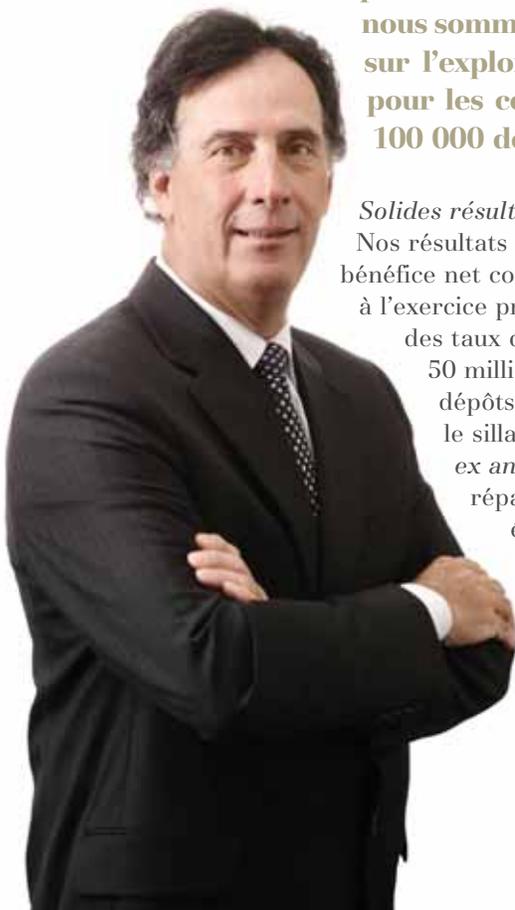


## Message du président et chef de la direction

L'exercice écoulé aura été une année de transition pour la SADC en raison des changements qui ont été apportés à son mandat. Il convient de noter que la Société conserve son rôle et ses responsabilités fondamentales. Toutefois, à la suite de ces changements, elle n'est plus tenue de promouvoir auprès de ses institutions membres des normes de pratiques commerciales et financières saines, et n'a plus à s'occuper de l'adhésion au régime d'assurance-dépôts des institutions financières à charte fédérale qui acceptent des dépôts de détail. Vu l'importance des changements, nous nous sommes promptement penchés sur l'incidence de ces derniers sur l'exploitation de la SADC. Le changement le plus important pour les consommateurs aura probablement été le relèvement à 100 000 dollars du plafond d'assurance-dépôts.

### *Solides résultats financiers*

Nos résultats financiers sont demeurés solides. La SADC a enregistré un bénéfice net consolidé de 52 millions de dollars, comparativement à 105 millions à l'exercice précédent, baisse qui s'explique essentiellement par la réduction des taux des primes que paient nos institutions membres et par l'ajout de 50 millions de dollars à notre provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts. Le volume des dépôts assurés a augmenté de 16 pour 100 dans le sillage du relèvement du plafond d'assurance-dépôts. Le financement *ex ante* de la SADC, qui correspond à la somme des bénéfices non répartis et de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts, était de 1,4 milliard de dollars au 31 mars 2006. Notons que l'intensification des activités de sensibilisation du public au nouveau plafond d'assurance, lesquelles ont été approuvées par le conseil d'administration, a donné lieu à une augmentation de 2,9 pour 100 de nos frais d'exploitation. Nous continuons



toutefois à chercher des moyens de rationaliser nos activités dans le but de réduire le coût de l'assurance-dépôts pour nos institutions membres. À cet égard, nous avons maintenu les primes que paient ces dernières à leur niveau le plus bas.

#### *Une année favorable pour les institutions membres*

Nos institutions membres ont connu une autre année prospère, portées par la vigueur du cycle économique actuel. Dans l'ensemble, elles présentent une forte rentabilité, une bonne qualité de leur actif et de solides ratios de fonds propres. Pour la dixième année consécutive, aucune faillite n'est survenue au sein de nos institutions membres. Le risque d'assurance de la SADC étant étroitement lié à leur santé financière, elles continuent de représenter des risques à court terme relativement faibles pour la SADC. Nous prévoyons que l'année 2006 devrait également leur être favorable.

#### *Réalisation de nos stratégies*

Au cours de l'exercice, l'accomplissement de notre mandat a reposé sur les quatre stratégies d'entreprise suivantes : capacité d'intervention, saine gouvernance, solides partenariats et sensibilisation à l'assurance-dépôts. Notre préoccupation majeure demeure notre capacité d'intervention, c'est-à-dire toutes les activités et la préparation requises pour que nous puissions réagir avec efficacité et efficience à la faillite d'une institution membre. Actuellement, nous cherchons surtout à tenir à jour nos compétences et nos systèmes pour être toujours prêts à rembourser le plus rapidement possible les déposants, et à renforcer la formation et le perfectionnement de nos employés relativement aux diverses méthodes de règlement des faillites.

Nous avons mis à jour notre cadre d'évaluation des risques, principalement en ce qui a trait aux institutions membres à plus haut risque, aux tendances qui émanent des groupes d'institutions membres affinitaires et aux nouveaux enjeux qui se profilent. Dans notre travail de surveillance des risques nous continuons de nous appuyer sur le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), avec lequel nous avons travaillé en étroite collaboration, au cours de l'exercice, afin d'établir un protocole de partage de l'information à l'appui des nouvelles règles d'adhésion au régime d'assurance-dépôts – selon ces règles, les institutions financières fédérales autorisées à accepter des dépôts de détail deviennent automatiquement membres de la SADC.

Dans un contexte où toutes les organisations font l'objet d'une surveillance accrue, le maintien de saines pratiques en matière de gouvernance est devenu indispensable. Nous avons continué d'égaliser ou de dépasser les pratiques exemplaires dans ce domaine. Ainsi, nous avons prêté une attention particulière à ce que veut dire « donner l'exemple par le haut » pour la SADC. À cet égard, nous avons mis au point une séance de formation sur l'éthique en milieu de travail pour tous les employés. Le présent rapport annuel rend compte de notre travail de gestion des risques à l'échelle de l'organisation, en particulier des progrès que nous avons réalisés en ce qui a trait à l'évaluation de nos propres pratiques en la matière.

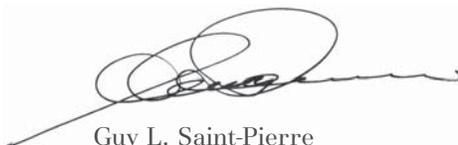
Nos efforts de sensibilisation du public se sont intensifiés autour d'un thème central, le relèvement du plafond d'assurance-dépôts ; ils ont visé trois groupes cibles, soit les personnes âgées, les adultes n'ayant pas terminé leurs études secondaires et les communautés ethnoculturelles. Par ailleurs, nous nous sommes dotés d'un nouveau logo qui vient compléter notre stratégie de sensibilisation. Dans le cadre de ces activités, nous cherchons en particulier à fonder des partenariats avec des organismes susceptibles de nous aider à renseigner le public sur l'assurance-dépôts.

### *Message de gratitude*

Tout au long de l'exercice, les employés de la SADC ont continué d'assurer un travail diligent à la SADC et au service des Canadiennes et des Canadiens. Durant l'hiver, un sondage effectué auprès des employés a confirmé que si certains aspects du travail à la SADC nécessitent des améliorations, 89 pour 100 des employés sont satisfaits de leur employeur. Les employés de la SADC forment une équipe solide dont j'ai pu apprécier le professionnalisme tandis que nous devons composer avec de nombreux changements. Le conseil d'administration de la SADC m'a apporté de généreux conseils et un grand soutien, et la SADC continue de bénéficier de l'orientation stratégique et de la saine surveillance qu'il exerce.

Lorsque j'ai commencé à la SADC, en 1987, j'ai eu l'occasion de travailler avec M. Robertson. Il était alors l'un de nos administrateurs du secteur privé. J'ai été marqué par son engagement indéfectible envers la SADC et les déposants ainsi que par ses compétences exceptionnelles. Je ne pouvais souhaiter meilleur mentor pour ma première année au poste de chef de la direction. Tout au long de nos années communes à la SADC, je me suis toujours réjoui à la perspective de collaborer avec lui ; je dois maintenant lui souhaiter une bonne retraite. Ses conseils me manqueront, ainsi qu'à tous les employés de la SADC.

Avec le nouvel exercice qui s'amorce, je souhaite la bienvenue à M. Bryan P. Davies, nouveau président du conseil d'administration de la SADC, avec qui je serai heureux de faire équipe.



Guy L. Saint-Pierre





## I Introduction

**La Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) est une société d'État fédérale qui a été créée en 1967 en vertu de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada*. Elle rend compte au Parlement par l'intermédiaire du ministre des Finances. Sont membres de la SADC des banques, des sociétés de fiducie et des sociétés de prêt constituées en vertu d'une loi fédérale ou provinciale, et des associations régies par la *Loi sur les associations coopératives de crédit*.**

### Mandat de la SADC

La SADC exerce ses activités dans l'intérêt des personnes qui confient des dépôts à ses institutions membres ; elle fournit une assurance contre la perte totale ou partielle des dépôts que pourrait entraîner la défaillance ou la faillite d'une institution membre, tout en cherchant à minimiser ses propres risques de perte. En tant que l'un des cinq maillons qui composent le filet de sécurité financier<sup>1</sup> du Canada, notre mandat et notre rôle sont uniques.

La SADC ne reçoit aucun crédit du gouvernement. Elle finance ses activités à même les primes que lui versent ses institutions membres. Le montant des primes est établi chaque année en fonction des dépôts assurés que détient chaque institution membre. Nous évaluons régulièrement les risques que représentent nos institutions membres et surveillons leur rendement et leurs résultats en nous fondant sur une vaste gamme de renseignements, notamment des documents

provenant des autorités de réglementation, de l'information financière fournie par les institutions membres, ainsi que des données du marché et d'autres indicateurs des tendances de l'économie et du contexte externe en général. Nous comptons sur le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) et sur les organismes de réglementation provinciaux pour mener l'examen annuel des institutions membres au nom de la SADC.

### Rapport annuel 2006

Chaque année, la SADC rend compte au Parlement, par l'intermédiaire du ministre des Finances, des résultats obtenus par rapport aux plans et aux stratégies présentés dans son Plan d'entreprise pour la même période. Le présent rapport annuel se divise en quatre parties principales. La partie II, *Analyse par la direction*, présente le point de vue de la direction sur les réalisations de la Société. Cette partie a été rédigée en conformité avec la ligne directrice *Rapport de gestion – Lignes*

<sup>1</sup> Le filet de sécurité financier se compose du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), de la Banque du Canada, de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC), du ministère des Finances, et bien entendu, de la SADC.

*directrices concernant la rédaction et les informations à fournir* de l'Institut Canadien des Comptables Agréés. On y trouve un résumé du rendement obtenu par rapport au plan d'entreprise, une vue d'ensemble du contexte d'exploitation de la SADC et des risques auxquels elle s'expose, ainsi que les résultats attendus des activités planifiées. La partie III comprend les *États financiers* de la SADC.

On trouve à la partie IV, *Gouvernance de la Société*, l'engagement de la SADC en la matière. Y sont résumées les activités clés entreprises par le conseil d'administration en 2005-2006, afin d'encourager une culture d'entreprise qui favorise la déontologie et le professionnalisme. La partie V, *Rendement et profil des institutions membres*, présente le rendement des institutions membres de la SADC au cours du dernier exercice.

## Le plafond d'assurance-dépôts est maintenant de 100 000 dollars

### **Que couvre-t-il ?**

La couverture *de base* maximale applicable aux dépôts assurables qu'un déposant confie à une même institution membre est de 100 000 dollars (somme du principal et des intérêts courus). Certains types de dépôts assurables bénéficient d'une couverture distincte de la part de la SADC ; ce sont :

- les dépôts détenus en propriété conjointe, au nom de plusieurs personnes
- les dépôts détenus en fiducie
- les sommes versées dans des régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER)
- les sommes versées dans des fonds enregistrés de revenu de retraite (FERR)
- les sommes détenues dans des comptes de taxes hypothécaires

### **En quoi consiste un dépôt assurable ?**

Pour qu'un dépôt soit assuré par la SADC, il doit être effectué en dollars canadiens, être exigible au Canada dans un délai de cinq ans suivant la date de dépôt, et être confié à une institution membre de la SADC. Constituent des dépôts assurables :

- les sommes versées dans des comptes d'épargne et de chèques
- les dépôts à terme, comme les certificats de placement garanti
- les mandats et les traites, les traites et les chèques certifiés

Tous les dépôts ne sont pas assurables. Par exemple, la SADC n'assure pas les fonds communs de placement, les actions et les dépôts en devises étrangères, y compris en dollars américains.



## II Analyse par la direction

L'analyse qui suit est sous la responsabilité de la direction de la SADC. Elle comporte une vue d'ensemble du contexte d'exploitation de la Société, un examen de ses résultats en regard de ses stratégies (fiche de rendement comprise), une description des activités de gestion des risques menées par la Société et une revue financière.

Le conseil d'administration de la Société s'acquitte de son obligation d'examiner cette information par l'entremise de son Comité de vérification principalement. Ce comité passe en revue cette information et recommande au conseil de l'approuver ou non.

### Contexte d'exploitation de la SADC

Le contexte dans lequel la Société exerce ses activités influe considérablement sur son aptitude à réaliser son mandat. La SADC surveille et examine constamment tous les aspects du vaste contexte dans lequel elle évolue, y compris l'économie canadienne, le secteur des services financiers, la législation et la réglementation, les phénomènes internationaux et d'autres facteurs susceptibles d'influer sur elle-même et sur ses institutions membres.

#### Les effets d'une économie florissante

L'économie canadienne a connu une autre excellente année marquée par une forte croissance, une faible inflation et de généreux excédents budgétaires. La consommation des

ménages, la construction résidentielle, les investissements des entreprises et la hausse des cours du pétrole et d'autres matières premières ont tous contribué à la croissance et soutenu l'emploi en général.

#### *La plupart des secteurs se tirent très bien d'affaire*

Les entreprises canadiennes jouissent d'une conjoncture généralement favorable. La plupart des secteurs affichent toujours une forte rentabilité et les ratios emprunts/capitaux propres se situent à des niveaux très faibles comparativement aux cycles économiques précédents. Les bénéfices plus que satisfaisants observés dans le secteur des hydrocarbures et dans d'autres secteurs liés aux ressources naturelles s'expliquent par la forte demande internationale et par le niveau élevé des cours des matières premières. Dans le domaine de la construction non résidentielle, les dépenses

ont considérablement augmenté, surtout sous l'impulsion des secteurs liés aux matières premières et des dépenses d'infrastructure de l'État. La construction résidentielle a elle aussi fait montre d'une extrême robustesse, bien qu'elle commence à donner des signes de ralentissement face à la hausse des taux d'intérêt. Quant au secteur manufacturier canadien, il a souffert de la vigueur du huard et de ses effets sur les exportations, notamment dans les secteurs de l'automobile, des produits du bois et du papier, des ordinateurs et de l'électronique.

Les institutions membres<sup>2</sup> de la SADC ont directement profité du très bon état de santé de l'économie en général. Elles disposent de fonds propres suffisants, jouissent d'une bonne qualité de leur crédit et enregistrent des bénéfices pratiquement sans précédent, surtout dans les secteurs les plus dynamiques de l'économie, comme les prêts au secteur de l'énergie, les prêts à la construction et le crédit à la consommation. Certaines d'entre elles profitent de la vigueur du dollar canadien et de belles occasions de croissance à l'étranger pour prendre de l'expansion aux États-Unis et en Chine, par exemple.

#### *Perspectives*

Selon les prévisions actuelles, l'économie devrait continuer de bien se comporter au cours des douze prochains mois, ce qui favorisera les institutions membres, mais il se peut que la croissance s'essouffle quelque peu en cas de hausse des taux d'intérêt au Canada et de ralentissement de la croissance aux États-Unis. Les autres principaux facteurs de risque à l'horizon seraient l'appréciation plus marquée du dollar canadien, la poursuite de la hausse des prix de l'énergie et le repli du secteur immobilier. De plus, l'endettement des consommateurs ne cesse d'augmenter depuis le début de la phase actuelle d'expansion, ce qui risque de fragiliser tant les ménages que certains segments du secteur financier. Enfin, certaines questions inquiétantes persistent à l'échelle internationale, comme par exemple

l'expansion du déficit courant américain et la durabilité du boom économique de la Chine. Ces questions pourraient avoir des répercussions sur l'économie canadienne et, finalement, sur le profil de risque des institutions membres de la SADC.

## **Évolution de la législation et de la réglementation en 2005-2006**

### *Examen des lois régissant les institutions financières en 2006*

Tous les cinq ans, le gouvernement revoit le cadre fédéral de réglementation des services financiers, comme l'exige la loi. La SADC a pris part à cet exercice, tout comme les autres organismes financiers fédéraux, soit le ministère des Finances, qui est responsable de l'examen, le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), la Banque du Canada et l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC). À la lumière de consultations auprès des Canadiens, le gouvernement entend faire un certain nombre de propositions visant le secteur des services financiers. Dans son budget

Les institutions membres de la SADC disposent de fonds propres suffisants, jouissent d'une bonne qualité de leur crédit et enregistrent des bénéfices pratiquement sans précédent.

2006, le gouvernement fédéral a reconnu que l'examen ne pourrait être mené à terme avant l'échéance fixée à octobre 2006. Un Livre blanc sur l'examen de 2006 a donc été publié en juin 2006 tandis que des projets de loi seront déposés au Parlement cet automne. La date limite d'examen des lois touchant les institutions financières fédérales sera donc reportée du 24 octobre 2006 au 24 avril 2007.

Comme il est possible que des lois connexes soient modifiées dans le cadre de l'examen de 2006 des lois régissant les institutions financières, la Société en a profité pour revoir la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* (la « Loi sur la SADC »). La Société a proposé d'inclure dans l'examen de 2006 diverses modifications visant sa loi constitutive. Bien qu'il s'agisse dans la plupart des cas de modifications de forme, certaines, comme celles qui touchent les remboursements,

<sup>2</sup> Le rendement et le profil des institutions membres sont présentés à la partie V du présent rapport annuel.

rehausseraient la capacité de la SADC de rembourser les déposants assurés dans des délais acceptables en cas de faillite d'une institution membre.

#### *Le nouvel accord de Bâle et les institutions membres de la SADC*

Les institutions membres de la SADC sont touchées par le nouveau cadre de réglementation international qui régit les fonds propres des banques, soit l'Accord de Bâle II. Ce nouvel accord est appelé à remplacer le précédent et sa mise en œuvre au Canada devrait être terminée après la fin de l'exercice 2007. Le nouvel accord de Bâle repose sur trois piliers. Le premier pose les paramètres du calcul des exigences minimales de fonds propres nécessaires au titre du risque de crédit, du risque de marché et du risque opérationnel, selon des méthodes de plus en plus raffinées et différenciées en fonction du risque.

Le deuxième pilier traite de la surveillance prudentielle, tandis que le troisième définit les exigences de communication financière assurant la discipline de marché.

En 2005, le BSIF a défini les données sur le crédit et d'autres données que les banques devront soumettre au titre du nouvel accord. À partir de la fin de l'exercice 2006, les banques qui utiliseront

l'approche avancée fondée sur les notations internes au titre du risque de crédit fourniront des chiffres parallèles pendant cinq trimestres. Entre-temps, le BSIF continuera de préciser les données et les spécifications techniques qui restent à définir au titre du nouvel accord de Bâle, tout en examinant les efforts de mise en œuvre déployés par les banques ainsi que l'incidence du nouvel accord sur leur capitalisation. La pleine mise en œuvre de l'accord débutera en 2008 ; en moyenne, le total des capitaux exigés des institutions membres selon les nouvelles règles ne devrait pas différer de beaucoup des exigences actuelles, mais certaines institutions membres de la SADC décideront peut-être de revoir la composition de leurs portefeuilles et de rééquilibrer ces derniers pour être assujetties à des normes de fonds propres moins rigoureuses. Aux États-Unis, l'adoption du nouvel accord a été repoussée de un an à cause de questions soulevées à son sujet. Certaines questions se posent à propos de la mise en œuvre transfrontière de l'accord, étant donné l'incertitude entourant l'application de ces règles aux banques qui exercent leurs activités dans plusieurs pays.

D'autres changements apportés actuellement à la réglementation et aux normes comptables rendent encore plus complexes les activités des institutions membres de la SADC.

### Législation découlant du budget fédéral de 2005 – incidences sur la SADC

Dans son budget de février 2005, le gouvernement fédéral a annoncé des mesures visant à accroître l'efficacité et l'efficience de la réglementation des services financiers. Ces mesures visaient avant tout l'allègement du fardeau réglementaire et, plus exactement, l'élimination du chevauchement et du dédoublement inutiles des rôles et des fonctions entre la SADC et le BSIF.

Par la suite, bien que les principaux rôles et responsabilités de la SADC aient été réaffirmés, la Loi sur la SADC a été modifiée à l'été 2005 pour faire passer le plafond d'assurance-dépôts de 60 000 dollars à 100 000 dollars, pour supprimer l'obligation de participer à l'instauration de pratiques commerciales et financières saines auprès des institutions membres (les *Normes de pratiques commerciales et financières saines* de la SADC ont été abrogées en avril 2005) et pour faire en sorte que les institutions

fédérales autorisées à accepter des dépôts de détail adhèrent d'office à la SADC.

Le relèvement du plafond d'assurance-dépôts a fourni à la SADC une occasion de sensibiliser les consommateurs à l'assurance-dépôts. Il est la cause principale de la hausse de 16 pour 100 du total des dépôts assurés par la SADC en 2005, hausse qui a des répercussions sur le revenu en primes de la Société et sur le temps qu'elle mettra à atteindre le premier niveau de sa fourchette cible de financement *ex ante*. L'abrogation du règlement administratif concernant les normes et la modification des règles d'adhésion ont amené la Société à mettre à jour son règlement administratif sur les primes différentielles ainsi que ses règlements administratifs relatifs aux augmentations de primes, à la demande d'assurance-dépôts et à la police d'assurance dépôts.

Dans l'esprit de la loi Sarbanes-Oxley promulguée aux États-Unis en 2002, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières ont instauré une série de normes et de politiques relatives à la gouvernance des sociétés ouvertes canadiennes. Au pays, on s'attend à une mise en œuvre progressive de la nouvelle réglementation, selon la taille des sociétés ; celles dont la valeur boursière dépasse 500 millions de dollars devront s'y conformer en premier, soit dès 2007.

#### *Crimes financiers et terrorisme*

Les crimes financiers et les activités liées au terrorisme, de même que le manquement aux obligations qui découlent des lois visant à les contrer, peuvent engendrer des risques considérables de réputation et d'ordre juridique pour les institutions membres, au Canada comme à l'étranger. On note en outre que les risques de crimes financiers augmentent, à cause de divers facteurs comme l'emploi plus répandu de la technologie, y compris d'Internet. L'essor du crime financier se traduit entre autres par un nombre croissant de vols d'identité. En 2005, le gouvernement a eu recours à des consultations publiques dans le but d'améliorer le régime canadien de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement des activités terroristes.

Par ailleurs, les institutions membres renforcent sans cesse la sécurité de leurs guichets automatiques bancaires et de leurs sites d'opérations bancaires en ligne afin de couper l'herbe sous le pied aux criminels et de fournir à leurs clients un environnement sûr pour leurs opérations financières.

#### *Au-delà de nos frontières – autres points à considérer*

À l'échelle mondiale, à mesure que les marchés de capitaux continuent de se regrouper, les cadres réglementaires de différents pays ou territoires doivent aussi s'adapter.

Les progrès de la technologie ont permis une augmentation rapide des flux financiers transfrontières. Ces tendances ont permis une plus grande dispersion du risque, mais elles pourraient aussi accroître la probabilité d'importantes perturbations sur les marchés ou d'effets de contagion, puisqu'elles ont renforcé les interdépendances entre les marchés, que ceux-ci soient séparés ou non par des frontières. Dans un système financier

mondial en rapide évolution, les politiques officielles doivent viser à maintenir la stabilité macroéconomique ainsi que la capacité de limiter les chocs sur les marchés, tout en exploitant les derniers progrès technologiques.

En outre, à mesure que les institutions membres multiplient leurs activités à l'étranger, il devient impératif que la réglementation du secteur financier canadien soit efficace et concurrentielle par rapport aux cadres de réglementation internationaux.

## Résultats par rapport au plan

Dans son Résumé du plan d'entreprise 2005-2006 à 2009-2010, la SADC a précisé quatre stratégies d'entreprise visant à appuyer la réalisation de son mandat (voir l'encadré) et à orienter ses efforts pendant la période de référence, compte tenu de son contexte d'exploitation et des risques auxquels elle s'exposait alors. Ces stratégies sont les suivantes :

- **Capacité d'intervention**
- **Saine gouvernance**
- **Solides partenariats**
- **Sensibilisation à l'assurance-dépôts**

### Mandat de la SADC

- fournir une assurance contre les risques de perte totale ou partielle de dépôts ;
- promouvoir la stabilité du système financier au Canada et y contribuer ;
- poursuivre les fins visées ci-dessus à l'avantage des personnes qui détiennent des dépôts auprès des institutions membres et de manière à minimiser les possibilités de perte pour elle-même.

Les descriptions et explications qui sous-tendent ces stratégies et nos stratégies de soutien ont été légèrement revues dans la version modifiée du Plan d'entreprise 2005-2006 à 2009-2010,

datée d'octobre 2005. Cette nouvelle version a été élaborée dans le but d'illustrer l'incidence de la législation découlant du budget fédéral de 2005 sur les plans et les budgets de financement de la Société pour l'exercice 2005-2006, de même que ses conséquences pour les quatre prochaines années.

La Fiche de rendement de la Société, qui se trouve à la fin de la présente section, fournit plus de détails sur nos activités et nos résultats à l'égard de chaque stratégie au cours de l'exercice. En voici un résumé.

### Capacité d'intervention

*La SADC doit être prête à réagir promptement et avec efficacité aux problèmes importants subis par ses institutions membres et susceptibles de l'affecter. Pour ce faire, nous nous tenons à jour et bien informés sur les grands enjeux qui touchent les institutions membres et veillons à disposer d'une saine infrastructure opérationnelle et technologique. L'accent mis sur notre capacité d'intervention joue un rôle clé dans la gestion du risque d'assurance de la SADC, c'est-à-dire du risque de perte lié à l'assurance des dépôts, y compris les dépenses engagées en cas d'intervention.*

#### *Se tenir au fait et comprendre les risques*

La SADC suit sans cesse les marchés des capitaux pour repérer les changements et les problèmes naissants. Elle en évalue l'incidence sur ses institutions membres et se prépare à réagir de la meilleure façon possible. De plus, elle se tient au fait de l'évolution des marchés économiques et financiers en se préoccupant avant tout des conséquences sur l'évaluation des risques auxquels s'exposent ses institutions membres, sur les primes différentielles, sur les besoins en ressources et sur les besoins de formation du personnel. Du fait de la législation découlant du budget fédéral de 2005 et surtout en raison de l'élimination de l'obligation de participer à l'instauration de normes de

pratiques commerciales et financières saines, la Société a mis à jour son cadre d'évaluation des risques. Désormais, la SADC se fie davantage à l'évaluation faite par le BSIF des institutions membres à faible risque, et elle attache plus d'importance à l'analyse des tendances ainsi qu'à la surveillance des institutions membres à plus haut risque et par groupes affinitaires. Elle continuera par ailleurs de renforcer sa capacité d'intervention auprès de telles institutions. Le risque représenté par l'ensemble des institutions membres demeure faible d'un point de vue historique, car les bénéfices

et les fonds propres se maintiennent à des niveaux record. Certaines tendances liées à la concurrence et aux stratégies laissent toutefois entrevoir une augmentation du profil de risque de certaines petites institutions spécialisées.

#### *Des outils d'intervention toujours à niveau*

La technologie occupe une place de choix à la SADC. Par exemple, un système informatisé de remboursement des

dépôts est utilisé en cas de faillite d'une institution membre. En 2005-2006, la Société a avancé dans l'élaboration de mécanismes de remboursement novateurs (par voie électronique, par exemple). Elle a fait appel à de nouvelles technologies permettant à son équipe responsable des remboursements d'accéder au système à distance et elle a aussi commencé à créer un site Web qui deviendrait fonctionnel en cas de faillite d'une institution membre. Ce site permettrait aux déposants de se renseigner sur la situation d'une institution en faillite et sur la méthode de remboursement de leurs dépôts assurés. La SADC achève par ailleurs la mise à jour de ses méthodes et documents relatifs aux examens spéciaux de ses institutions membres et elle poursuit l'actualisation de ses plans de continuité des opérations afin d'assurer la disponibilité en tout temps de ses systèmes cruciaux, comme par exemple le système de remboursement des dépôts.

Le risque représenté par l'ensemble des institutions membres demeure faible d'un point de vue historique, car les bénéfices et les fonds propres se maintiennent à des niveaux record.

### *Interventions simulées*

En 2005-2006, la Société a effectué une deuxième simulation complète d'un remboursement de dépôts, depuis le chargement des données sur les dépôts dans son système informatisé jusqu'au remboursement, par chèque, des déposants. Ces simulations permettent de relever les points forts et les faiblesses des méthodes de remboursement de la Société. D'autres simulations (complètes et ciblées) auront lieu périodiquement, pour mesurer le niveau de préparation de la SADC et d'autres aspects des capacités d'intervention de cette dernière.

Pour conserver l'accès à un réseau efficace de fournisseurs qui lui prêteront main forte en cas d'intervention, la Société a donné aux fournisseurs et aux liquidateurs un séminaire sur l'évolution du système de remboursement des dépôts et sur d'autres aspects du processus d'intervention.

### **Saine gouvernance**

*La SADC s'efforce sans cesse de démontrer qu'elle est une organisation bien gérée et qu'elle dispose de politiques et de procédures saines, de même que d'un mécanisme rigoureux de validation et de reddition de comptes ; de plus, son conseil d'administration est tenu de respecter une charte et un Code de conduite professionnelle et de comportement éthique, tandis qu'un autre code de cette nature lie son personnel.*

### *Structure de gouvernance, responsabilisation, efficacité et efficience*

L'importance que nous accordons à la gouvernance de la Société nous permet de protéger la réputation de l'organisation et de bien gérer notre risque de réputation. Nos activités à ce chapitre ont pour but d'égaliser ou de dépasser les pratiques exemplaires en matière de gouvernance et, partant, elles nous permettent de démontrer notre volonté de nous soumettre à une solide structure de responsabilisation.

Le Bureau du vérificateur général (BVG) a souligné l'engagement de la SADC en matière de reddition de comptes en lui décernant en 2005 le Prix d'excellence des rapports annuels des sociétés d'État, dans la catégorie des grandes sociétés d'État. Comme on peut le lire sur le site du BVG, ce prix a pour but « de promouvoir une meilleure reddition de comptes grâce à la communication d'une information de qualité sur le rendement. Le programme permet ainsi de reconnaître les sociétés d'État qui produisent des rapports atteignant cet objectif. » (On trouve d'autres renseignements sur ce prix sur le site Web du BVG : [www.oag-bvg.gc.ca/domino/autres.nsf/html/98award\\_f.html](http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/autres.nsf/html/98award_f.html)).

Le Bureau du vérificateur général (BVG) a souligné l'engagement de la SADC en matière de reddition de comptes en lui décernant en 2005 le Prix d'excellence des rapports annuels des sociétés d'État.

Nous avons continué d'optimiser l'efficacité et l'efficience de la Société en général au cours de l'exercice. En apportant de nouveaux ajustements à notre structure organisationnelle et en resserrant nos frais d'exploitation, nous avons réussi à contenir le coût de l'assurance-dépôts. En fait, malgré les dépenses liées à sa campagne de sensibilisation du public, la Société a réussi à maintenir ses frais d'exploitation sensiblement au même niveau au cours des trois

derniers exercices. Elle a également renforcé son obligation de rendre compte en établissant des repères de rendement et en procédant à de rigoureuses auto-évaluations de toutes ses pratiques en matière de gouvernance.

En 2005, la SADC et le BSIF ont étudié conjointement les possibilités de rationalisation de leurs fonctions administratives. Après un examen exhaustif mené par les deux organismes, ceux-ci ont conclu qu'aucun motif financier impérieux ne justifiait la réalisation de ces possibilités pour l'instant.

### *Examen du cadre de gouvernance des sociétés d'État*

La Société a poursuivi la mise en œuvre des mesures préconisées par le Secrétariat du Conseil du Trésor dans son *Examen du cadre*

de gouvernance des sociétés d'État du Canada – Répondre aux attentes des Canadiennes et des Canadiens. Cet examen porte sur les aspects essentiels du cadre de gouvernance des sociétés d'État et propose 31 mesures exposées de façon détaillée dans le rapport qu'on peut se procurer à l'adresse suivante, sur le site Web du Conseil du Trésor : [www.tbs-sct.gc.ca/report/rev-exa/gfcc-cgse\\_f.asp](http://www.tbs-sct.gc.ca/report/rev-exa/gfcc-cgse_f.asp). Les mesures exposées dans l'examen ainsi que d'autres moyens visant à ce que la SADC continue de respecter des pratiques exemplaires dans ce domaine ont été pris en considération lors de l'élaboration des plans de travail actuels et futurs de la direction et des administrateurs. Par exemple, en décembre 2006, la SADC tiendra sa première assemblée annuelle à l'intention du public et des intéressés, comme le recommande l'examen.

Durant le dernier exercice, la direction de la SADC a établi la portée qu'aurait le régime de certification auquel devront se soumettre le chef de la direction et le directeur financier pour la Société. Cet exercice a permis de dresser un plan et de définir les ressources nécessaires à la mise en place d'un tel régime. La direction croit que l'adoption d'un régime de certification pourrait être un bon moyen de faire preuve de leadership et de cultiver des pratiques de gouvernance exemplaires, car il démontrerait

ainsi à tous les intéressés que notre information financière respecte les normes les plus élevées. Un tel régime pourrait aussi mener à des mesures de contrôle internes plus rigoureuses.

La direction a soutenu directement le conseil d'administration dans ses efforts visant à trouver des moyens de rehausser les pratiques de gouvernance de la Société. La partie *Gouvernance de la Société* du présent rapport annuel décrit en détail les nombreux aspects de ces efforts ainsi que leurs résultats.

#### *Ressources humaines*

La Société a élaboré l'an dernier son nouveau plan et sa nouvelle stratégie en matière de ressources humaines sur trois ans, afin de définir les objectifs et les plans de la Société dans ce domaine. Le plan et la stratégie réitérent l'importance des employés de la Société à titre de ressource indispensable, et garantissent l'avenir de la Société en l'assurant d'une main-d'œuvre renouvelable et adaptable. Ils font en sorte que la SADC demeure un employeur de première qualité. La rédaction du plan et de la stratégie a tenu compte des problèmes soulevés lors de l'évaluation du risque de personnes (la section *Gestion de nos risques*, plus loin dans la présente partie, traite plus longuement de cette évaluation) ainsi que des résultats du sondage sur la satisfaction du personnel (voir l'encadré).

### Sondage sur la satisfaction du personnel

La SADC effectue régulièrement des sondages sur la satisfaction de son personnel. Comme le risque de personnes a été jugé « préoccupant » lors de la dernière évaluation, il devenait plus important que jamais de mener un tel sondage et de répondre aux préoccupations des employés. Ainsi, en décembre 2005, les employés de la SADC ont répondu à un sondage (administré par un cabinet-conseil) visant à connaître leurs opinions et à mesurer leur degré de satisfaction à l'égard de diverses politiques et pratiques en matière d'emploi.

Le sondage a fait ressortir des points à améliorer sur quatre plans : rétroaction et communication dans les deux sens, reconnaissance du travail personnel et d'équipe, charge de travail et niveau de stress, et enfin encadrement professionnel et mentorat. De plus, comme le changement de mandat survenu en 2005 a inévitablement

suscité de l'incertitude, 40 pour 100 des réponses indiquent que le moral était moins bon que lors des sondages précédents. Si le moral dépend de nombreux facteurs, la direction prend très au sérieux l'opinion et l'inquiétude des employés à qui elle a déjà demandé des suggestions sur la façon de le relever. Le nouveau document Plan et stratégie en matière de ressources humaines, ainsi que des activités connexes, permettront également de répondre à cette question.

Dans l'ensemble, les résultats demeurent très positifs, puisque 89 pour 100 des répondants se disent satisfaits ou extrêmement satisfaits de leur employeur tandis que 81 pour 100 disent qu'ils sont fiers de travailler à la SADC. La direction est heureuse de connaître l'opinion du personnel et s'engage à y donner suite.

Dans le cadre du plan et de la stratégie, la SADC a continué de rechercher des successeurs possibles aux personnes qui détiennent des postes clés au sein de l'organisation. Nous avons examiné la pertinence des activités de recrutement et de formation. La mise en œuvre du plan et de la stratégie se poursuivra durant les prochains exercices.

#### *Vérifications*

En 2005-2006, la SADC a donné suite aux quatre possibilités d'amélioration suggérées dans le cadre de l'examen spécial de la SADC qu'avait effectué le Bureau du vérificateur général (BVG) à la fin de l'automne 2004. Plus précisément, la SADC a mené à terme ou fait progresser considérablement les projets entrepris en réponse aux quatre suggestions du BVG, à savoir :

- Évaluer la capacité d'intervention immédiate de tous les principaux services de l'organisation en cas de besoin – pour chaque groupe affinitaire d'institutions membres. (*Les travaux vont bon train.*)
- Parachever la documentation fondamentale requise à l'égard des méthodes et des systèmes d'intervention et de remboursement des dépôts assurés. (*Projet mené à terme*)
- Mettre à jour et documenter le système de modélisation servant à évaluer diverses méthodes d'intervention. (*Projet mené à terme*)
- Donner suite aux préoccupations concernant le contenu et la clarté des rapports sur la gestion des risques de l'entreprise (GRE) ainsi que le moment où ils sont présentés. (*Projet mené à terme*)

La SADC dispose d'une solide fonction de vérification interne dont le mandat répond aux exigences de la loi et se fonde sur des pratiques exemplaires. En 2005-2006, outre les activités courantes de conformité et de vérification interne, elle a effectué des vérifications internes ciblées de ses pratiques, simulations et mesures de contrôle, en matière de remboursement des dépôts assurés, ainsi que des mesures de contrôle visant le système de perception des primes et nos activités de GRE.

#### *Technologies de l'information (TI)*

Nos démarches dans le domaine de l'informatique depuis un an ont porté principalement sur l'amélioration des systèmes essentiels à la réalisation de notre mandat. Plus précisément, nous avons amélioré les fonctionnalités et les temps de réaction des systèmes nécessaires au remboursement des dépôts assurés et à la transmission électronique des données concernant la perception des primes.

Il est impératif que la SADC ne se laisse pas dépasser par les progrès réalisés dans le domaine des technologies de l'information. À cette fin, elle a adopté des solutions qui sont la norme dans l'ensemble du secteur en matière de soutien à la clientèle et de prestation de services. Nous avons documenté nos activités liées aux TI et mis en place des outils devant régulariser les formalités de demande de services, d'établissement des priorités et d'approbation des changements apportés aux systèmes.

Nous avons par ailleurs développé le portail d'information qui sert à la gestion de notre vaste fonds d'information documentaire. Il en résultera une meilleure collaboration entre nos équipes et une plus grande efficacité. Le portail a été jumelé à un nouveau système de gestion des documents qui doit faciliter l'accès au répertoire commun de tous les documents de la Société.

#### *Continuité et reprise des opérations*

Dans le contexte d'exploitation actuel, la planification de la continuité des opérations et celle de la reprise des opérations constituent d'importantes activités de gouvernance. La SADC définit son Programme de gestion de la continuité des opérations (PGCO) de manière exhaustive afin de tenir compte de tous les aspects de la poursuite des opérations, quelle que soit la nature d'une interruption donnée. L'an dernier, la Société a procédé à des exercices de planification de la continuité des opérations pour s'assurer qu'elle était prête à faire face à toute interruption ou catastrophe. Ces exercices ont porté sur la reprise des opérations à distance et ont entre autres tenu compte de la nécessité de laisser aux employés plus de latitude dans le choix de leur lieu de travail, selon la gravité de la menace et les répercussions possibles sur les

employés. Par ailleurs, la Société a poursuivi l'étude des avantages qu'il y aurait à collaborer avec d'autres organisations et à adopter et adapter leurs PGCO de manière à réduire ses propres frais d'exploitation. Dans le cadre de nos efforts liés au PGCO, nous avons ébauché un plan de préparation à une pandémie.

### Solides partenariats

*Il importe que la SADC cultive des liens étroits avec les autres intervenants du filet de sécurité financier et d'autres parties intéressées pour qu'elle soit en mesure d'accomplir son mandat d'assureur-dépôts avec efficacité et efficience et de contribuer aux efforts visant à accroître l'efficience de la réglementation à laquelle les institutions membres sont soumises.*

En 2005-2006, la Société a mené diverses activités qui avaient pour but de renforcer ses liens avec les institutions membres, les autorités de réglementation et de surveillance, d'autres assureurs-dépôts et ses fournisseurs. La SADC et le BSIF ont continué de collaborer à plusieurs dossiers, notamment dans le cadre de l'Entente d'alliance stratégique SADC-BSIF. Bien que leurs mandats soient distincts, les deux organismes cherchent des moyens de réaliser des économies grâce

à des efforts conjugués. Parmi les nouvelles collaborations convenues l'an dernier, la SADC a accepté d'exploiter le centre d'appels du BSIF selon le principe de la récupération des coûts. Une entente similaire existe entre l'ACFC et la SADC. Tout au long de l'exercice, la SADC a continué d'étudier diverses collaborations possibles dans le but d'accroître son efficacité et son efficience.

#### *Comité de l'information financière*

La SADC est membre du Comité de l'information financière (CIF), un comité fédéral sous les auspices du Comité de surveillance des institutions financières (CSIF), lui-même présidé par le BSIF et regroupant des représentants de la Banque du Canada, du ministère des Finances et de la SADC. Avec la participation de Statistique Canada, la SADC a aidé le CIF à examiner, à rationaliser et à recenser toutes les données financières recueillies par les institutions de dépôt fédérales.

#### *Consultations et autres efforts de collaboration*

Dans la foulée de l'examen exhaustif de son *Règlement administratif sur les primes différentielles*, la Société a mené des consultations après que la législation découlant du budget fédéral de 2005 l'eut libérée de

## Activités avec d'autres assureurs-dépôts

La SADC fait figure de chef de file dans le domaine de l'assurance-dépôts. Nous mesurons notre collaboration avec d'autres organismes pour nous assurer que chacune de nos démarches aide la SADC à maintenir le niveau élevé de ses compétences de base, contribue à sa préparation et fournit aux employés l'occasion d'apprendre de l'expérience des autres assureurs-dépôts. Les activités suivantes notamment ont été au programme en 2005-2006 :

- **Établissement de liens solides avec d'autres assureurs-dépôts afin de partager des connaissances, des compétences et des expériences** – La SADC communique régulièrement avec les organismes provinciaux d'assurance-dépôts, y compris l'Autorité des marchés financiers, la Société ontarienne d'assurance-dépôts et les fonds de stabilisation des caisses populaires et des coopératives de crédit du Canada. Les employés de la SADC ont pris part à diverses manifestations au cours de l'exercice, entre autres à titre de conférenciers ou d'animateurs. La Société a aidé la Jordanie à élaborer des méthodes de règlement et collaboré avec le Kazakhstan à la mise sur pied d'un barème de primes différentielles. La SADC a accueilli divers groupes d'études venant de Corée, du Ghana et de la Tanzanie, ainsi qu'un représentant de la société

coréenne d'assurance-dépôts, qui souhaitaient étudier nos méthodes et pratiques.

- **Aide à l'établissement de régimes d'assurance-dépôts ou à l'amélioration de régimes existants** – Sur la scène internationale, la SADC a mis des conférenciers et des conseils techniques à la disposition de la République de Chine, du Japon, de la Malaisie, de la Suède et de la Thaïlande. Des employés de la Société ont aussi participé à deux visites à la Federal Deposit Insurance Corporation aux États-Unis pour étudier les dernières tendances en matière de méthodes de règlement et de techniques de réclamation et de recouvrement.
- **Contribution à l'élaboration de directives et de pratiques exemplaires en matière d'assurance-dépôts** – En tant que membre actif de l'Association internationale des assureurs-dépôts (AIAD), la SADC dirige des recherches ainsi que l'élaboration de lignes directrices relatives aux pratiques de gouvernance des régimes d'assurance-dépôts. La SADC collabore avec d'autres membres de l'AIAD à la rédaction d'études et de lignes directrices sur le financement des régimes d'assurance-dépôts et sur les réclamations et les recouvrements auprès d'institutions en liquidation.

l'obligation de participer à l'instauration de normes de pratiques commerciales et financières saines. Elle a aussi proposé des révisions à son *Règlement administratif sur les renseignements relatifs à l'assurance-dépôts* en produisant un dossier de consultation à l'intention des institutions membres et de leurs associations, et d'autres parties intéressées.

Dans l'avenir, la SADC continuera de collaborer étroitement avec ses institutions membres pour mettre en œuvre les modifications qu'elle propose, dans le but d'améliorer la communication de renseignements pertinents aux déposants tout en trouvant des moyens de réduire les coûts assumés par les institutions membres. La Société a également eu recours à ses outils intranet pour améliorer l'échange de données avec ses institutions membres et les consultations auprès de ces dernières.

### **Sensibilisation à l'assurance-dépôts**

*Cette stratégie aide la SADC à contribuer à la stabilité du système financier canadien. Le passage du plafond d'assurance-dépôts de 60 000 dollars à 100 000 dollars, amené par la législation découlant du budget fédéral de 2005, procure à la SADC une occasion de rappeler aux clients de ses institutions membres les avantages et les limites propres à l'assurance-dépôts.*

#### **Stratégie**

En mars 2005, la SADC a mis au point une stratégie triennale de sensibilisation du public qu'elle a commencé à mettre en œuvre en 2005-2006. Nous souhaitons maintenir le niveau actuel de sensibilisation du grand public, tout en rehaussant les connaissances de certains publics cibles (personnes âgées, communautés ethnoculturelles et adultes n'ayant pas terminé leurs études secondaires). Nous visons donc la communication sommaire des particularités de l'assurance-dépôts aux publics cibles en insistant sur le relèvement du plafond à 100 000 dollars, mais aussi sur les produits financiers que les déposants croient souvent assurés alors qu'ils ne le sont pas.

Durant l'exercice, la SADC a poursuivi une activité majeure visant à renseigner les Canadiens sur le régime fédéral d'assurance-dépôts. La Société reconnaît que la gestion de son risque de réputation passe par la diffusion régulière auprès du public de renseignements sur l'assurance-dépôts. Il ne fait pas de doute

que les efforts passés de la SADC ont permis de maintenir la notoriété de l'assurance-dépôts et de la Société elle-même. Nos études révèlent toutefois que beaucoup de gens continuent de croire à tort que certains produits comme les fonds communs de placement et les comptes en devises étrangères sont assurés. De plus en plus, lorsque la SADC étudie les perceptions du public, elle se demande si les consommateurs savent lesquels de leurs produits financiers sont assurés, plutôt que de chercher à savoir s'ils connaissent tous les détails de l'assurance-dépôts. Nous continuerons d'agir en vue d'améliorer les connaissances du public à ce sujet.

Notre dernier sondage annuel après du public a fait ressortir les améliorations suivantes. Le pourcentage de répondants ayant entendu parler de la SADC est passé de 56 pour 100 en 2005 à 59 pour 100 en 2006. Parmi ceux qui font affaire avec une institution membre, la notoriété de la SADC a augmenté davantage, passant de 57 à 61 pour 100. En ce qui a trait au plafond d'assurance-dépôts, à peine plus de 10 pour 100 des répondants savaient qu'il est maintenant de 100 000 dollars, tandis que 15 pour 100 ont mentionné l'ancienne limite de 60 000 dollars. Si la notoriété du plafond d'assurance-dépôts semble avoir chuté (puisque 25 pour 100 des répondants connaissaient sa valeur exacte de 60 000 dollars en 2005), il n'empêche que la nouvelle limite est déjà connue d'un bon nombre de répondants. Moins de personnes (30 pour 100) ont affirmé cette année que les fonds communs de placement étaient assurés par la SADC, comparativement à l'an dernier (45 pour 100). Par contre, un plus grand nombre ont répondu « Je ne sais pas » à la question portant sur ce sujet. Il y a encore 53 pour 100 des répondants qui croient à tort que la SADC leur rembourserait en totalité ou en partie leur placement dans un fonds commun de placement souscrit auprès d'une institution bancaire canadienne si cette dernière faisait faillite. À l'avenir, il faudra insister davantage sur le message suivant auprès des consommateurs : « Vous croyez-vous protégé alors que vous ne l'êtes pas ? ». En outre, notre sondage révèle que les publicités télévisées sont le moyen le plus efficace d'accroître la notoriété de l'assurance-dépôts auprès de nos publics cibles. Nous comptons recourir encore à ce moyen de communication au cours de l'exercice qui commence.

#### **Réseaux de distribution**

La SADC a déployé des efforts considérables pour transmettre ses messages et elle a fait appel

à de nombreux réseaux de distribution pour joindre ses publics cibles. Elle a fait paraître des publicités dans divers magazines et journaux en plusieurs langues, dont l'anglais, le français, le chinois, le panjabi et l'italien ; elle a aussi diffusé des publicités télévisées sur les grandes chaînes et des chaînes spécialisées durant l'automne et l'hiver, après les avoir soumises au jugement de groupes de consultation pancanadiens.

Par ailleurs, la Société a eu recours à différents autres médias pour communiquer son message. Nous avons pris part à des salons professionnels du secteur financier, ce qui nous a donné l'occasion de rencontrer des membres du public et de répondre à leurs questions de vive voix. Nous avons aussi conçu et présenté une exposition itinérante dans l'Est de l'Ontario, à l'Île-du-Prince-Édouard, en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve, et nous avons publié un dépliant d'information distribué dans des stands dressés dans des centres commerciaux, entre septembre 2005 et janvier 2006.

#### *Nouveau logo*

L'adoption d'un nouveau logo vient compléter notre stratégie et nos activités de sensibilisation. Différents logos ont été présentés à des groupes de discussion composés de membres du public qui ont ainsi contribué à la sélection du logo retenu. Nous avons commencé à intégrer ce nouveau logo dans nos communications en 2005-2006 et nous continuerons durant le nouvel exercice. Nous l'intégrerons aussi à notre site Web, dont nous avons commencé à mettre à jour la présentation et le contenu l'an dernier, pour le rendre plus convivial.

#### *Utilisation du centre d'appels et du site Web*

Une fois de plus, le centre d'appels de la Société et son site Web ont rendu possibles des interactions efficaces avec les déposants. Le service téléphonique a reçu plus de 16 000 appels (soit 32 pour 100 de plus qu'à l'exercice précédent), tandis que le site Web a reçu 100 000 visites de plus (380 000 en tout), soit 35 pour 100 de plus qu'en 2004-2005.

#### *Collaboration avec nos partenaires*

La SADC a continué de fonder des partenariats avec des groupes et des associations de consommateurs, car c'est un excellent moyen de joindre des publics précis. À cet égard, l'ACFC est l'un des plus importants partenaires de la SADC et les deux organismes ont participé en juin 2005 à un symposium national sur la capacité financière. La SADC poursuit également ses activités auprès des associations du secteur des

services financiers, ce qui lui permet de joindre un groupe beaucoup plus étendu de consommateurs. Par exemple, elle a élaboré un cours de formation continue avec l'association de conseillers financiers Advocis et a pris part à l'assemblée générale annuelle de la Fédération des courtiers de dépôts canadiens indépendants (FCDCI). Elle a également commencé à collaborer avec des organismes au service de nos principaux groupes cibles, y compris l'Association canadienne des plus de 50 ans (CARP), Option consommateurs et l'Association des entrepreneurs sino-canadiens. Durant le prochain exercice, nous poursuivrons nos efforts auprès de ces groupes variés et nous accorderons une attention toute spéciale au resserrement de nos liens avec les députés dans le but de communiquer avec leurs électeurs.

### **Fiche de rendement de la SADC – Résultats par rapport aux principaux indicateurs, au 31 mars 2006**

La Fiche de rendement de la SADC, reproduite à la page suivante, témoigne du fait que les cibles visées ont été atteintes à l'égard de la majorité des indicateurs de rendement clés à l'appui de nos quatre stratégies, sauf pour les exceptions suivantes :

- La SADC achève la mise à jour des processus d'examen spécial et de la documentation y afférente : la rédaction du guide concernant l'examen spécial des institutions membres se poursuivra en 2006-2007.
- L'avancement de certains projets décrits dans le Plan stratégique des systèmes informatiques a été retardé, entre autres parce qu'il a fallu redéployer des ressources aux fins de l'étude de rationalisation SADC-BSIF découlant du budget fédéral de 2005 et aussi parce que l'ordre de priorité des charges de travail a été revu dans l'ensemble de la Société.
- Le parachèvement du projet commun de partage électronique des services d'information avec le BSIF a été remis à plus tard, car la mise à niveau de la base de données commune du CIF (la base de données tripartite) a été jugée prioritaire.
- Bien que les travaux menant à la révision du *Règlement administratif sur les renseignements relatifs à l'assurance-dépôts* aient débuté en 2005-2006, la consultation finale n'aura pas lieu avant le courant de l'exercice 2006-2007.

## Fiche de rendement de la SADC – Résultats au 31 mars 2006 par rapport aux indicateurs de rendement clés

Mandat	Stratégie d'entreprise	Activités permanentes / en cours (à l'appui des stratégies d'entreprise)
<p>À l'avantage des déposants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Fournir de l'assurance-dépôts</li> <li>➤ Contribuer à la stabilité du système financier</li> </ul> <p>... tout en minimisant les risques de perte.</p>	<p><b>Capacité d'intervention</b></p> <p><i>Être prête à remplir son rôle d'assureur-dépôts en demeurant attentive aux facteurs pouvant influencer sur ses institutions membres, et être en mesure de prévoir les risques, de réagir à ces derniers et de les gérer</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Planification de la continuité des opérations</li> <li>➤ Évaluation des risques posés par les institutions membres, collectivement et séparément</li> <li>➤ Surveillance étroite des institutions membres à plus haut risque</li> <li>➤ Planification d'urgence en cas d'intervention : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Simulations du système de remboursement des dépôts assurés</li> <li>➤ Recherche d'autres mécanismes (par ex., le mode GAB)</li> <li>➤ Documentation</li> <li>➤ Formation à distance</li> <li>➤ Maintien des fournisseurs clés</li> </ul> </li> <li>➤ Continuation des plans de financement</li> <li>➤ Administration du régime de primes différentielles</li> <li>➤ Mise à niveau de l'infrastructure technologique</li> <li>➤ Recherche et analyse des nouveaux enjeux</li> </ul>
	<p><b>Saine gouvernance</b></p> <p><i>Veiller à ce que des politiques, procédures et mécanismes de reddition de comptes soient en place pour démontrer qu'elle peut remplir son mandat avec efficacité et efficience</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Réunions du conseil d'administration et de ses comités permanents</li> <li>➤ Gestion stratégique</li> <li>➤ Gestion des risques de l'entreprise (GRE)</li> <li>➤ Vérification interne</li> <li>➤ Examen régulier des règlements administratifs de la SADC</li> <li>➤ Recherche des moyens d'accroître l'efficacité et l'efficience de la SADC</li> <li>➤ Planification de la continuité et de la reprise des opérations</li> <li>➤ Mise en œuvre du plan stratégique des Systèmes informatiques (SI)</li> <li>➤ Gestion de la stratégie des Ressources humaines, de la planification de la relève, de la formation et du régime de rémunération</li> </ul>
	<p><b>Solides partenariats</b></p> <p><i>Intensifier ses relations avec ses partenaires (institutions membres, autorités de réglementation et de surveillance, et fournisseurs) afin de mieux remplir son mandat. Cela signifie notamment chercher, en collaboration avec ses institutions membres, des moyens de réduire les coûts et d'optimiser les avantages de l'assurance-dépôts pour les déposants et pour les institutions membres.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Consultation avec les institutions membres</li> <li>➤ Poursuite des ententes de partenariat actuelles (BSIF, Banque du Canada, ACFC, Autorité des marchés financiers, Communications Canada)</li> <li>➤ Conformité à l'Entente d'alliance stratégique SADC-BSIF</li> <li>➤ Participation aux comités mixtes externes (Comité consultatif supérieur (CCS), sous-CCS, Comité de surveillance des institutions financières (CSIF), sous-CSIF)</li> <li>➤ Participation sur la scène internationale (par ex., l'Association internationale des assureurs-dépôts ou d'autres organismes internationaux)</li> <li>➤ Possibilités d'amélioration de l'efficacité et de l'efficience de l'exploitation de la SADC (externalisation et regroupement des ressources)</li> </ul>
	<p><b>Sensibilisation à l'assurance-dépôts</b></p> <p><i>Accroître la sensibilisation des déposants à l'assurance-dépôts et expliquer les avantages et les limites de celle-ci</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Activités de sensibilisation (accent particulier mis sur la hausse du plafond de l'assurance-dépôts, qui est passé à 100 000 dollars) : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Publicité et relations publiques</li> <li>➤ Ligne sans frais</li> <li>➤ Site Web de la SADC</li> <li>➤ Mise à jour et distribution de la documentation sur la SADC en partenariat avec des tiers</li> <li>➤ Sondage annuel pour évaluer la sensibilisation du public</li> </ul> </li> <li>➤ Administration du <i>Règlement administratif sur les renseignements relatifs à l'assurance-dépôts</i></li> </ul>

▲ Progression selon les plans, dans le respect des échéances et du budget

▼ Retard ou écart par rapport au budget

Principales stratégies de soutien prévues pour la période de 2005-2006 à 2009-2010 (à l'appui des stratégies d'entreprise)	Indicateurs de rendement clés (Mesure / Cible)	État d'avancement
<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise à jour du guide concernant l'examen spécial des institutions membres / l'évaluation de la qualité des éléments d'actif</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise à jour du guide terminée d'ici à la fin de l'exercice, le 31 mars 2006</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Investissement dans la technologie (mise à niveau des outils d'intervention, et mise au point continue du système de pré-alerte, des outils de suivi quantitatif et des applications de portail)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en œuvre réussie des projets prévus dans le plan stratégique des SI (renouvellement du matériel et déploiement dans les délais de la technologie de soutien du portail)</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Planification d'un exercice complet de simulation d'une intervention des dépôts assurés et mise en pratique de celui-ci</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Simulation complète réussie à la fin de l'exercice, le 31 mars 2006</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Suivi de l'examen exhaustif du <i>Règlement administratif sur les primes différentielles</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Toute modification requise à la suite de l'examen exhaustif du <i>Règlement administratif sur les primes différentielles</i> mise en œuvre à l'exercice comptable des primes 2006</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Vérification interne comme outil de GRE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Examen initial de la GRE par la vérification interne d'ici à la fin de l'exercice, le 31 mars 2006</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place des politiques de GRE à l'égard des principaux risques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Politiques de GRE concernant les principaux risques en place à la fin de l'exercice, le 31 mars 2006</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Étude des possibilités d'amélioration suggérées par le Bureau du vérificateur général (BVG) lors de l'examen spécial de la SADC en 2004</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prise en compte de toutes les possibilités d'amélioration et mise en place de plans d'action appropriés d'ici à la fin de l'exercice, le 31 mars 2006</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>En collaboration avec le Comité de l'information financière (CIF), examen et rationalisation des données financières reçues des institutions de dépôt fédérales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le point de vue de la SADC concernant la collecte et le partage des données se reflète dans les derniers travaux du CIF</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration des outils de communication avec le BSIF et d'autres partenaires stratégiques et meilleure efficacité en matière de circulation de l'information</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration de l'infrastructure de communication avec les partenaires stratégiques</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Poursuite de l'analyse du fardeau que représentent les exigences réglementaires, y compris un examen approfondi des coûts d'ensemble propres à l'octroi de l'assurance-dépôts</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Avancement du projet de partage électronique des services d'information</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Étude des enjeux propres à l'assurance-dépôts pour proposer de possibles modifications de la Loi sur la SADC et d'autres lois connexes en préparation de l'examen en 2006 de la <i>Loi sur les banques</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Changements effectués avec diligence en réponse à l'annonce des budgets de mars 2004 et février 2005 pour alléger le fardeau que représentent les exigences réglementaires pour les institutions membres et trouver la meilleure façon de remédier aux chevauchements pouvant survenir dans les fonctions prudentielles, administratives et de services aux entreprises de la SADC et du BSIF</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Fin des recherches sur les enjeux auxquels fait face le secteur financier, en matière de législation et à l'échelle internationale, et mise au point des rapports à ce sujet d'ici à la fin de l'exercice, le 31 mars 2006</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Étude des enjeux propres à l'assurance-dépôts pour proposer de possibles modifications de la Loi sur la SADC et d'autres lois connexes en préparation de l'examen en 2006 de la <i>Loi sur les banques</i></li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place de la nouvelle stratégie et du nouveau plan de communication et de sensibilisation à l'assurance-dépôts en 2005-2006 et suivi de leur efficacité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapport soumis annuellement au conseil pour rendre compte de l'efficacité de la stratégie de sensibilisation, efficacité mesurée au moyen de sondages et de la rétroaction des parties intéressées</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Modification du <i>Règlement administratif sur les renseignements relatifs à l'assurance-dépôts</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Consultations à cet effet terminées à la fin de l'exercice, le 31 mars 2006</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise au point d'outils de sensibilisation aux produits financiers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Outils disponibles sur le site Web de la SADC, et par d'autres moyens, à partir de 2006, le tout étant en place d'ici au 31 mars 2007</li> </ul>	

● Annulation ou report à un exercice ultérieur

## La gestion des risques de l'entreprise à l'œuvre

La direction de la SADC appuie le conseil d'administration dans le respect de son engagement en matière de gestion des risques d'entreprise (GRE).

- Le président et chef de la direction rend compte au conseil d'administration des responsabilités de la direction en matière de gestion des risques.
- Un Comité de gestion des risques (composé des membres de la haute direction de la SADC) confirme la validité : des risques importants relevés à l'endroit de l'organisation, du contexte dans lequel chaque risque est géré, de l'éventualité de chaque risque et de son incidence possible, de l'évaluation des risques encourus et de la tendance du risque, de toute mesure de gestion du risque envisagée, ainsi que des politiques de gestion du risque qui seront soumises à l'approbation du conseil.
- La fonction de vérification interne revoit et valide le travail de GRE et rend compte de ses constatations au Comité de vérification.

## Gestion de nos risques

Les risques importants auxquels s'expose la SADC sont relevés, évalués, gérés, surveillés et expliqués à l'échelle de la Société, de façon continue et systématique.

Au cours de l'exercice 2005-2006, la direction de la SADC a effectué des évaluations approfondies de tous ces risques et le conseil d'administration de la Société a reconnu officiellement ou confirmé une fois de plus les politiques régissant la gestion de ces risques.

## Gouvernance et risque

Le cadre de gestion du risque est régi par une politique officielle du risque figurant dans la charte du conseil d'administration. La politique établit qu'il incombe au conseil d'administration :

- de comprendre les risques importants auxquels la SADC s'expose ;
- d'élaborer des politiques judicieuses et prudentes de gestion du risque visant ces risques et d'examiner périodiquement – au moins annuellement – les politiques pour que le conseil d'administration ait l'assurance qu'elles continuent d'être judicieuses et prudentes ;
- de s'assurer autant que faire se peut – au moyen d'examen annuels ou plus fréquents – que le processus de gestion des risques de la Société demeure efficace et que l'on se conforme aux politiques de gestion des risques.

Le conseil d'administration de la SADC a donné mandat au Comité de vérification de l'aider à s'acquitter de ces responsabilités ; il a établi ce qu'il attend de la direction en ce qui concerne l'appui devant être accordé au conseil d'administration lorsque celui-ci doit s'acquitter de ses responsabilités en matière de gestion des risques. Le processus de GRE de la direction et les résultats obtenus doivent être validés par les responsables de la vérification interne au sein de la SADC.

## Les risques importants de la SADC classés selon quatre catégories

**Risque d'assurance :** Pour la SADC, le risque de perte lié aux activités d'assurance des dépôts, y compris les coûts résultant d'une intervention.

**Risque financier :** Pour la SADC, le risque de perte lié à la gestion d'éléments d'actif et de passif, figurant au bilan ou hors bilan.

**Risque d'exploitation :** Le risque de perte auquel est exposée la SADC par suite d'une insuffisance ou d'une défaillance des procédures et des systèmes internes, ou d'une erreur humaine ou d'un événement extérieur.

**Risque de réputation :** Le risque qu'un événement nuise sensiblement à la confiance des parties intéressées envers la SADC, ce qui entraînerait des pertes financières et autres pour la SADC.

## Risque d'assurance

En termes relatifs, le risque d'assurance est le risque le plus important auquel s'expose la SADC. La faillite d'une institution membre – le pire des scénarios du point de vue du risque d'assurance – peut avoir un impact considérable sur la SADC en raison des coûts élevés liés au règlement de la faillite et parce qu'il peut être nécessaire d'y affecter des ressources initialement réservées à d'autres activités. Depuis quelques années, la SADC estime que la probabilité qu'une institution membre fasse faillite est faible et qu'il continuera d'en être ainsi au cours des prochaines années.

Comme l'indique le tableau qui suit, la SADC a défini trois risques d'assurance sous-jacents :

Le risque d'assurance de la SADC		
Risques sous-jacents	Ampleur du risque	Tendance du risque <sup>a</sup>
<b>Risque lié aux pouvoirs d'assureur-dépôts</b> : Le risque que la SADC ne possède pas les pouvoirs nécessaires pour assurer la gestion de son risque d'assurance conformément à son mandat.		—
<b>Risque d'évaluation</b> : Le risque que la SADC ne reconnaisse pas rapidement ou systématiquement les institutions membres qui représentent un risque d'assurance inacceptable.		—
<b>Risque d'intervention</b> : Le risque que la SADC ne prenne pas les mesures qui s'imposent, ou ne soit pas en mesure de les prendre, à l'endroit d'une institution membre représentant un risque d'assurance inacceptable ou à l'endroit d'une institution membre ayant fait faillite.		⬇

<sup>a</sup> Selon la direction de la SADC, et compte tenu de tous les aspects de la gestion du risque et des risques sous-jacents ainsi que du contexte de gestion de ce risque résiduel, risque dont la tendance est jugée à la baisse, stable ou en hausse.

 Acceptable
  Préoccupant
  Sérieux
  En baisse
  Stable
  En hausse

Des pratiques et des mesures de contrôle ont été mises en place pour s'assurer que notre risque d'assurance est géré conformément aux attentes du conseil d'administration : la SADC effectue des évaluations de risque de toutes ses institutions membres et a formé un groupe de préparation opérationnelle représentatif de toutes les fonctions de l'organisation pour coordonner la capacité d'intervention et le niveau de préparation stratégique générale de la SADC.

Au cours du dernier exercice, le contexte propre au risque d'assurance de la SADC a sensiblement évolué. À la suite de la révision du processus d'adhésion au régime d'assurance-dépôts fédéral, la SADC a été libérée de l'obligation d'approuver les demandes provenant d'institutions fédérales. En outre, le mandat légal de la Société a été modifié afin de supprimer l'obligation pour la SADC de participer à l'instauration de normes de pratiques commerciales et financières saines. C'est pourquoi le conseil d'administration a aboli le *Règlement administratif concernant les normes de pratiques commerciales et financières saines* et modifié les règlements y afférents, y compris le *Règlement relatif à la police d'assurance-dépôts* et le *Règlement administratif sur les primes différentielles*. Le cadre d'évaluation des risques de la Société a également été mis à jour.

La direction a conclu que le risque d'assurance global de la SADC est acceptable, ce qui témoigne d'une amélioration par rapport à l'exercice précédent. L'amélioration tient surtout au fait que l'incertitude entourant les pouvoirs d'assurance de la SADC a été dissipée et à l'accroissement de notre capacité de remboursement des dépôts assurés. On estime que le risque d'intervention est « préoccupant ». Bien que nous ayons fait beaucoup au cours du dernier exercice pour mettre à jour et pour tester notre capacité d'intervention, il reste encore à faire pour accroître cette capacité et pour pouvoir régler les faillites autrement que par des remboursements de dépôts. Des travaux sont actuellement en cours dans ce domaine.

## Risque financier

La SADC est exposée à trois risques financiers sous-jacents : le risque de liquidité, le risque de marché et le risque de crédit. On trouvera une description de ces risques dans le tableau ci-dessous.

La gestion de ces risques est régie par les politiques en matière de gestion des risques financiers approuvées par le conseil d'administration. Ces politiques exigent que l'actif financier de la SADC soit géré de manière conservatrice, ses avoirs financiers étant investis dans des titres choisis dans le but de réduire autant que possible les risques de marché et de maximiser les liquidités – au cas où il faudrait y recourir rapidement dans l'intérêt des déposants d'une institution faillie – et sa cote de crédit respectant ou excédant les directives du ministre des Finances à l'intention des sociétés d'État. Les placements dans les actions ou comportant des risques de change ne sont pas autorisés.

Le risque financier de la SADC		
Risques sous-jacents	Ampleur du risque	Tendance du risque
<b>Risque de liquidité</b> : Le risque que la SADC ne puisse pas disposer des liquidités suffisantes pour respecter ses engagements, au bilan ou hors bilan, quand vient le temps de les honorer.		—
<b>Risque de marché</b> : Le risque de perte en cas de détérioration de la valeur d'un instrument financier ou d'un autre placement ou élément d'actif appartenant directement ou indirectement à la SADC et figurant au bilan ou hors bilan, à la suite de variations des taux de marché (comme les taux d'intérêt et les taux de change) ou des cours du marché.		—
<b>Risque de crédit</b> : Le risque de perte lorsqu'une contrepartie manque à ses obligations, au bilan ou hors bilan, envers la SADC.		—

La direction estime que les pratiques et les mesures de contrôle mises en place suffisent à garantir le respect des politiques et à sauvegarder l'actif financier de la Société. En plus d'avoir établi une séparation judicieuse des fonctions, la direction a confié à une unité de gestion des risques et à un Comité de gestion de l'actif et du passif (où sont représentées toutes les activités de la SADC) la tâche de superviser la stratégie de gestion de trésorerie de la Société. Des comptes-rendus sur les positions nettes de trésorerie sont également soumis périodiquement au conseil d'administration ; au cours de l'exercice 2005-2006, aucune exception aux politiques n'a été signalée.

La conclusion de la direction selon laquelle les risques financiers de la SADC sont acceptables et stables tient compte également des politiques, pratiques et mesures de contrôle conservatrices adoptées pour gérer l'actif et le passif de la SADC. En matière de risque, le pire des scénarios serait celui où la SADC aurait à liquider tout son portefeuille de placements pour appuyer une intervention auprès d'une institution membre en faillite. Si ce scénario s'était concrétisé au 31 mars 2006, une telle opération de vente se serait soldée par une perte d'environ 8 millions de dollars pour la SADC (ce qui représente approximativement 15 pour 100 des bénéfices nets de 2005-2006 et environ 0,9 pour 100 des bénéfices non répartis consolidés). Toutefois, comme on le soulignait plus tôt, la probabilité qu'une institution membre fasse faillite est faible à court terme. Hormis le cas d'événement aussi grave que la faillite d'une institution membre, la SADC a pour pratique de détenir ses placements jusqu'à échéance. Au 31 mars 2006, l'échéance résiduelle moyenne pondérée des placements était d'environ 1,1 an.

À la fin de l'exercice, la direction avait entrepris, à la demande du Comité de vérification, un examen du portefeuille de placements et des politiques afférentes en matière de risques financiers de la SADC, dans l'espoir de trouver le moyen d'accroître le rendement du portefeuille sans prendre de risques additionnels.

## Risque d'exploitation

La SADC s'expose à des risques d'exploitation dans tous ses domaines d'activités ; on trouvera dans le tableau ci-dessous une description des principaux risques d'exploitation.

Les risques d'exploitation de la SADC sont gérés conformément à la politique du conseil d'administration en matière de risques d'exploitation, qui a pour objet de garantir que la SADC dispose des ressources et des processus requis pour remplir son mandat, que les ressources clés sont sauvegardées et que les risques d'exploitation de la SADC sont gérés de manière coordonnée.

Le risque d'exploitation de la SADC		
Risques sous-jacents	Ampleur du risque	Tendance du risque
<b>Risque d'interruption des activités</b> : Le risque qu'une perturbation ayant des répercussions sur le personnel, l'information, les locaux, l'infrastructure technologique ou les activités de la SADC empêche cette dernière de poursuivre son mandat légal et la conduite de ses affaires.		
<b>Risque d'impartition</b> : Le risque que des tiers retenus par la SADC pour lui fournir des biens ou pour exécuter des services pour son compte ne s'acquittent pas de leurs obligations.		
<b>Risque d'information</b> : Le risque que l'on ne dispose pas en temps utile des informations pertinentes et exactes pour prendre des décisions éclairées et rendre plus efficace la surveillance exercée par la SADC.		
<b>Risque juridique / de non conformité</b> : Le risque que la SADC ne parvienne pas à déterminer ou à envisager ses obligations légales et autres, ou à s'en acquitter ou s'y conformer, dans la conduite de ses affaires.		
<b>Risque de personnes</b> : Le risque attribuable à l'insuffisance des compétences, des habiletés ou du rendement du personnel de la SADC, ou à un traitement inadéquat de ce personnel.		
<b>Risque de processus</b> : Le risque attribuable à l'exécution incorrecte, à la défaillance ou à l'interruption d'une politique, d'une pratique ou d'une mesure de contrôle liée à un processus de la SADC.		
<b>Risque de sécurité</b> : Le risque que la SADC ne parvienne pas à assurer la sécurité de son personnel et la sécurité et l'intégrité des éléments de son actif, y compris la confidentialité de ses renseignements.		
<b>Risque lié à la technologie</b> : Le risque que l'infrastructure technologique de la SADC n'appuie pas de manière adéquate la poursuite de son mandat légal et la conduite de ses affaires.		

La direction de la SADC a conclu que, bien que la plupart de ses risques d'exploitation soient acceptables, il reste du travail à faire concernant le risque d'interruption des activités, le risque de personnes et le risque juridique / de non conformité.

Pour ce qui est du **risque d'interruption des activités**, beaucoup de progrès ont été réalisés au cours du dernier exercice concernant la mise à jour et la mise à l'essai du plan de continuité des opérations de la SADC. Il reste à mettre un point final à certains tests. On prévoit que ce risque demeurera « préoccupant » tant que nous n'aurons pas simulé une situation susceptible de perturber tous les secteurs de la Société, ce que nous prévoyons faire au cours de l'exercice 2007-2008.

Quant au **risque de personnes**, la Société a constaté que le moral des employés était bas à la suite de la rationalisation des activités, de la diminution des effectifs qui en est résultée ces dernières années et des pressions qui continuent de s'exercer pour que l'on fasse plus avec moins de ressources, humaines et autres.

La cote « préoccupant » qui s'applique au **risque juridique / de non conformité** porte sur le nombre croissant d'exigences en matière de conformité avec lesquelles doivent composer les sociétés d'État. On procède actuellement à la mise en place, à l'échelle de la Société, d'un processus formel de gestion de la conformité pour obtenir l'assurance supplémentaire que ces exigences sont officiellement reconnues et continuent d'être respectées. Dans l'ensemble, la direction de la SADC estime que des pratiques et des mesures de contrôle satisfaisantes et efficaces sont en place et sont susceptibles de prévenir les problèmes opérationnels. Elle estime aussi que des mesures appropriées ont été retenues et mises en œuvre pour s'attaquer aux aspects jugés « préoccupants » du risque.

### Risque de réputation

La probabilité et l'impact d'un incident lié au risque de réputation sont considérés respectivement comme faible et modéré. Par conséquent, au cours du prochain exercice, la direction ne prévoit pas que la manière dont la SADC s'acquitte de son mandat soulèvera une réaction défavorable prolongée chez les parties intéressées. Cette opinion repose sur la conviction que la SADC a mis en place de saines pratiques de gouvernance et de gestion.

Le risque de réputation de la SADC		
Risque sous-jacent	Ampleur du risque	Tendance du risque
<b>Risque de réputation</b> : Le risque qu'un événement nuise sensiblement à la confiance des parties intéressées envers la SADC, ce qui entraînerait des pertes financières et autres pour celle-ci.		

La politique du conseil d'administration de la SADC en matière de risque de réputation se fonde sur de saines pratiques de gouvernance et de gestion, ainsi que sur d'autres mesures jugées indispensables à la gestion de la réputation de la SADC :

- un processus permettant de tenir compte de l'opinion des parties intéressées au sujet de la SADC ;
- un mécanisme servant à repérer et à éviter les incidents susceptibles d'avoir un impact important sur la réputation de la SADC ;
- une méthode permettant de réagir de manière appropriée et en temps opportun à des incidents portant atteinte à la réputation de la SADC.

En 2005-2006, la SADC a procédé à la première évaluation officielle de son risque de réputation. La direction a conclu que ce risque correspond à la cote « préoccupant » et suit une tendance ascendante. Cette évaluation tient compte du fait que la SADC voit se multiplier ses obligations en matière de gouvernance et de conformité et qu'elle exerce ses activités dans un milieu peu tolérant à l'égard de toute apparence de défaillance ou de déficience à cet égard. L'évaluation a également montré qu'il faut en faire plus pour mettre en œuvre les pratiques et autres mesures de gestion du risque de réputation de la Société et pour mieux expliquer aux parties intéressées le rôle et l'importance de la SADC et de l'assurance-dépôts. Des travaux sont actuellement en cours sur ce plan.

## Coup d'œil sur l'avenir – projets de 2006-2007

La SADC entend apporter certaines améliorations à son processus de GRE au cours de l'exercice 2006-2007. Nous allons enrichir notre base de données sur les incidents de risque afin de mieux documenter ceux qui sont survenus dans le passé ou qui pourraient survenir dans l'avenir. Nous aurons ainsi d'autres moyens de déterminer si nous disposons de politiques, pratiques et mesures de contrôle suffisantes et efficaces pour chaque risque important de la Société.

À compter de la fin de 2006-2007, la direction fournira chaque année au conseil d'administration une déclaration sur la GRE. Le conseil d'administration continuera de solliciter des Services de vérification et de consultation de la SADC la confirmation indépendante et objective de la mise en œuvre des processus de GRE et des évaluations des risques faites par la direction.

hausse des revenus de 800 000 dollars (2 millions en 2005) et des dépenses de 3,7 millions de dollars (5,3 millions en 2005). De ce fait, les bénéfices non répartis de la Société ont augmenté de 1,2 million de dollars (4,1 millions en 2005).

Le droit que détient la Société dans ACC est lié à la faillite de la Compagnie Trust Central Guaranty (CTCG) et de la Société d'hypothèque Central Guaranty (devenue ACC). Le 31 décembre 1992, la SADC a facilité le virement de l'actif des deux institutions, évalué à 9,8 milliards de dollars, à La Banque Toronto-Dominion, en accordant à cette dernière diverses garanties couvrant une partie des pertes de capital et de revenus, et en accordant également un prêt de 1,6 milliard de dollars à ACC afin que cette dernière acquière la plupart de l'actif résiduel de CTCG. ACC se doit de gérer ses éléments d'actif et de procéder à leur cession de façon méthodique et rapide, afin d'optimiser le remboursement du prêt accordé par la SADC.

## Revue financière

### États financiers consolidés

Les états financiers consolidés de la SADC intègrent les résultats de la Société et ceux d'Adelaide Capital Corporation (ACC), une entité à détenteurs de droits variables. En effet, le 1<sup>er</sup> avril 2005, la Société a adopté la Note d'orientation concernant la comptabilité NOC-15 : Consolidation des entités à détenteurs de droits variables, de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (voir l'encadré et la note 3 des états financiers consolidés, page 52). Cette note d'orientation exige la consolidation de certaines entités à détenteurs de droits variables (EDDV) sur lesquelles le contrôle s'exerce autrement que par la détention de droits de vote. L'application de cette note d'orientation étant rétroactive, les montants des exercices antérieurs ont, par conséquent, été redressés.

La consolidation d'ACC entraîne une augmentation de l'actif de 3 millions de dollars (6,3 millions en 2005) et du passif de 1,8 million de dollars (2,2 millions en 2005), ainsi qu'une

### Note d'orientation concernant la comptabilité NOC-15 : Consolidation des entités à détenteurs de droits variables

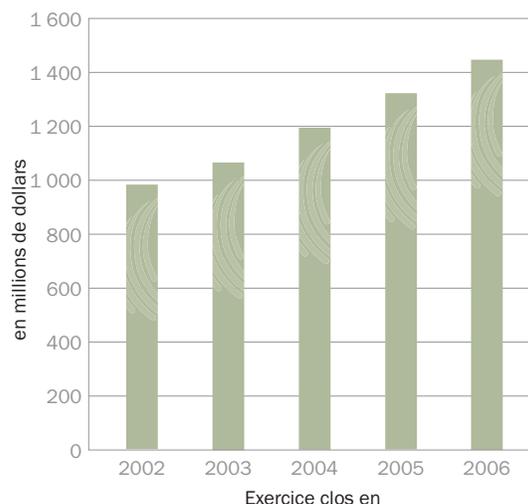
La NOC-15 fournit des directives au sujet de la consolidation d'entités à détenteurs de droits variables (EDDV). Une EDDV s'entend de toute structure juridique utilisée pour exercer des activités ou détenir des actifs dont les capitaux propres à risque ne dépassent pas les pertes prévues ou dont les détenteurs des instruments de capitaux propres à risque ne réunissent pas les caractéristiques d'une participation financière conférant le contrôle. Conformément à la NOC-15, la SADC est tenue de consolider au 31 mars 2006 toute EDDV dont elle est réputée être le bénéficiaire principal. Le bénéficiaire principal d'une EDDV s'entend du détenteur d'un droit variable ou d'une combinaison de droits variables qui assumera la majorité des pertes prévues de l'EDDV le cas échéant, ou recevra la majorité des rendements résiduels prévus de l'EDDV le cas échéant, ou les deux. ACC répond à la définition d'une EDDV.

## Points saillants du bilan consolidé

### Encaisse et placements

Au 31 mars 2006, le solde combiné de l'encaisse et des placements s'établissait à 1,447 milliard de dollars, soit 131,4 millions de dollars en liquidités et placements à court terme et 1,316 milliard de dollars en placements. C'est 122,3 millions de dollars de plus qu'au 31 mars 2005, date à laquelle le solde combiné de l'encaisse et des placements s'élevait à 1,325 milliard de dollars, soit 230,5 millions en liquidités et placements à court terme et 1,094 milliard en placements. Le rendement moyen pondéré était de 3,43 pour 100 au 31 mars 2006, comparativement à 2,99 pour 100 au 31 mars 2005. La provenance et l'utilisation de l'encaisse sont décrites de façon détaillée dans l'état des flux de trésorerie.

### Encaisse et placements



La stratégie de placement de la SADC s'appuie sur deux principes de base clés :

- le risque de crédit et le risque de marché doivent être circonscrits pour préserver le capital ;
- le portefeuille de placement constitue la première source de financement de toute activité d'intervention.

En adhérant à ces principes, la SADC s'impose de maintenir un portefeuille de placement prudent. Elle gère sa trésorerie en conformité avec les *Lignes directrices concernant la gestion des risques financiers* (« Lignes directrices ») que le ministre des Finances a émises à l'égard des sociétés d'État. En vertu des politiques en matière de risques financiers approuvées par son conseil d'administration, la SADC ne peut investir que dans des titres qui atteignent ou dépassent les critères de qualité du crédit définis dans les Lignes directrices. De même, ces politiques limitent davantage les risques encourus en prévoyant la limite maximum des montants et des échéances des placements que la Société peut faire à l'égard des titres ainsi acceptés.

### Réclamations nettes à recouvrer et recouvrements futurs

Les réclamations à recouvrer ont diminué de 16,7 millions de dollars pour s'établir à 6 millions. Au cours de l'exercice, la SADC a touché 15,7 millions de dollars au titre des réclamations à recouvrer. Elle a par ailleurs radié 1 million de dollars supplémentaire en réclamations jugées irrécouvrables dans le dossier de liquidation de Shoppers Trust Company. Au 31 mars 2006, la provision pour pertes sur réclamations à recouvrer de la SADC s'élevait à 600 000 dollars alors que les réclamations nettes à recouvrer atteignaient, à la même date, 5,4 millions de dollars, soit 7,4 millions de dollars de moins qu'à l'exercice précédent.

Les liquidateurs des institutions faillies gèrent actuellement un actif résiduel d'environ 30 millions de dollars. En plus de ses réclamations nettes à recouvrer, la SADC envisage d'autres recouvrements éventuels de l'ordre de 16 millions de dollars à l'égard de ces ex-institutions, ce qui porterait le total des recouvrements futurs à environ 22 millions de dollars. Ces sommes supplémentaires éventuelles représentent essentiellement des recouvrements de sommes radiées antérieurement. On ne les retrouve pas dans les états financiers de la SADC car le moment et le montant de ces recouvrements futurs font l'objet d'une grande incertitude. Il est toujours très difficile de prédire la date et le montant des recouvrements à venir. Cette incertitude est attribuable notamment aux différends entre créanciers, aux litiges liés à la liquidation de l'actif ou d'éléments d'actif particuliers d'institutions faillies, ainsi qu'à la qualité des éléments d'actif résiduels non liquides.

## Réclamations à recouvrer et recouvrements et pertes concernant des réclamations et des prêts liés à l'actif d'institutions faillies

Institution (méthode de règlement de la faillite – année de la faillite)	Total des réclamations et des prêts de la SADC	Recouvrements de la SADC au 31 mars 2006	Prévisions de recouvrements futurs pour la SADC	Prévisions de pertes (gains) pour la SADC	
	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	en pourcentage des réclamations et des prêts (valeur nominale)	en pourcentage des réclamations et des prêts (VAN) <sup>a</sup>
Saskatchewan Trust Co. (liquidation formelle – 1991)	64	56	5	3	16
La Compagnie Trust Standard (liquidation formelle – 1991)	1 164	967	13	16	33
Adelaide Capital Corp. (accord de crédit et de gestion – 1992)	1 588	1 484	1	6	15
Compagnie de fiducie Income (liquidation formelle – 1995)	193	174	2	9	19
Société d'Hypothèque Security Home (liquidation formelle – 1996)	42	43	1	(5)	18

<sup>a</sup> Toutes les rentrées de fonds sont actualisées sur une base annuelle, à la date de la faillite, aux fins du calcul de la valeur actualisée nette.

### Impôt sur les bénéfices

La SADC est assujettie à l'impôt fédéral sur les bénéfices. Ses bénéfices proviennent principalement des intérêts sur encaisse et placements auxquels sont appliquées les déductions dont la Société peut se prévaloir pour calculer son bénéfice net imposable. Aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, le revenu en primes de la SADC n'est pas imposable. Au 31 mars 2006, le montant de l'impôt que doit payer la SADC était de 3,8 millions de dollars. En 2004-2005, la SADC a réduit son bénéfice imposable en utilisant des pertes fiscales subies au cours d'exercices précédents. L'avantage fiscal lié aux pertes fiscales non utilisées est arrivé à échéance le 31 mars 2005. La SADC n'a donc pas été en mesure de réduire son bénéfice imposable de l'exercice en cours.

Les actifs et les passifs d'impôts futurs que constate la SADC correspondent aux écarts temporaires relevés entre la valeur comptable des éléments d'actif et de passif inscrits au bilan et leur valeur fiscale.

De plus, les économies futures rattachées aux actifs d'impôts sont constatées, sous réserve d'une provision pour moins-value s'il y a lieu, lorsque la réalisation de ces économies est plus probable qu'improbable. Suivant la recommandation de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, l'actif d'impôts futurs est réévalué chaque année. Au 31 mars 2006, cet actif s'élevait à 2,2 millions de dollars, soit une réduction de 2,6 millions de dollars par rapport au 31 mars 2005.

### Provision pour garanties

La provision pour garanties se rapporte aux garanties de découvert que la SADC a accordées à La Banque Toronto-Dominion, le 31 décembre 1992, afin de faciliter le transfert à cette dernière d'éléments d'actif de la Compagnie Trust Central Guaranty et de la Société d'hypothèque Central Guaranty, d'une valeur de 9,8 milliards de dollars.

Au 31 mars 2006, la provision pour garanties s'élevait à 300 000 dollars, en baisse de 900 000 dollars par rapport à son niveau de 1,2 million au 31 mars 2005. Au cours de

l'exercice 2005-2006, la SADC a effectué des paiements nets de 802 000 dollars à La Banque Toronto-Dominion. La SADC a également abaissé ses prévisions en matière de provision pour garanties de 98 000 dollars. Comme l'indique la note complémentaire 7 des états financiers (Provision pour garanties), les garanties étaient en vigueur jusqu'au 31 décembre 2002. Cependant, elles prévoient que les réclamations concernant les pertes subies pendant la période visée par les garanties peuvent être soumises à la SADC après cette date.

À l'origine, ces garanties de découvert couvraient 2 milliards de dollars en prêts commerciaux, 4,26 milliards de dollars en prêts hypothécaires résidentiels et 840 millions de dollars en prêts personnels. Cependant, le montant maximal des réclamations pouvant être honorées en vertu de ces garanties a été fixé à 2,49 milliards de dollars. Depuis 1992, les coûts nets de la SADC au titre des garanties se sont élevés à 173 millions de dollars.

### Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts

La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts correspond au montant des pertes que, selon ses meilleures estimations, la SADC risque probablement de subir en sa qualité d'assureur des dépôts détenus par les institutions membres. Au 31 mars 2006, la provision était de 600 millions de dollars, en augmentation de 50 millions par rapport au 31 mars 2005. Cet écart reflète l'augmentation du volume des dépôts assurés par la SADC qui a fait suite au relèvement du plafond d'assurance-dépôts à 100 000 dollars.

L'estimation de la provision repose sur un certain nombre de données, dont le volume des dépôts assurés, les prévisions de défaillance d'institutions membres établies à partir de statistiques de probabilité et de la connaissance particulière que la SADC a de chacun de ses membres, ainsi que le pourcentage prévu de perte en cas de défaillance.

Les taux de probabilité de défaillance reflètent une approche tant historique qu'axée sur le marché. On a eu recours aux statistiques de probabilité de Moody's et de Standard & Poor's pour établir la perspective historique, tandis que pour la perspective axée sur le marché, on a fait appel à Moody's KMV, société chef de file dans le secteur des outils de gestion quantitative des risques de crédit en fonction du marché destinés aux institutions financières et aux investisseurs.

L'estimation du pourcentage de perte en cas de défaillance reflète la moyenne cumulative

non pondérée des pertes subies par la SADC dans les dossiers de liquidation de ses institutions membres depuis que cette dernière est tenue, conformément aux modifications apportées à sa loi constitutive en 1987, de remplir son mandat de manière à réduire ses risques de perte. Par conséquent, les pertes liées à des faillites subies depuis sont considérablement moins élevées que celles que la SADC a subies avant 1987 et elles reflètent mieux les pertes que la Société pourrait s'attendre à enregistrer dans l'avenir.

La SADC reconnaît  
que le bon  
fonctionnement d'un  
régime d'assurance-  
dépôts sain requiert  
des ressources  
financières adéquates.

Durant l'exercice 2005-2006, les statistiques de défaillance servant à l'estimation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts montrent une tendance à la baisse. Cette baisse s'est toutefois accompagnée d'une augmentation de 16 pour 100 du volume des dépôts assurés par la SADC, sous l'effet, essentiellement, du relèvement du plafond d'assurance-dépôts.

### Financement *ex ante*

La SADC reconnaît que le bon fonctionnement d'un régime d'assurance-dépôts sain requiert des ressources financières adéquates. Il ne doit pas y avoir le moindre doute quant à la suffisance des ressources dont dispose la Société pour se protéger des risques auxquels elle s'expose. Durant l'exercice 2003-2004, le conseil d'administration de la SADC a jugé qu'un financement *ex ante* serait approprié en cas d'éventuelles pertes liées à l'assurance-

dépôts. Il a par ailleurs été déterminé que la somme des bénéfices non répartis et de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts, tels qu'ils figurent dans les états financiers de la SADC, servirait au financement *ex ante*. La fourchette cible du financement *ex ante* est établie entre 40 et 50 points de base des dépôts assurés, ce qui représente une fourchette d'environ 1,7 à 2,2 milliards de dollars si l'on se fonde sur le volume des dépôts assurés au 30 avril 2005. Au 31 mars 2006, le niveau était de 1,4 milliard de dollars ou 33 points de base des dépôts assurés.

Tout comme la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts, le financement *ex ante* a été affecté par le relèvement du plafond d'assurance-dépôts à 100 000 dollars. La fourchette cible de ce financement est exprimée en points de base des dépôts assurés et représente le ratio du financement par rapport au montant total des dépôts assurés. La croissance des dépôts assurés a entraîné une diminution du financement *ex ante* (exprimé en pourcentage des dépôts assurés), qui est passé des 36 points de base indiqués dans les états financiers de la SADC au 31 mars 2005, à 33 points de base au 31 mars 2006.

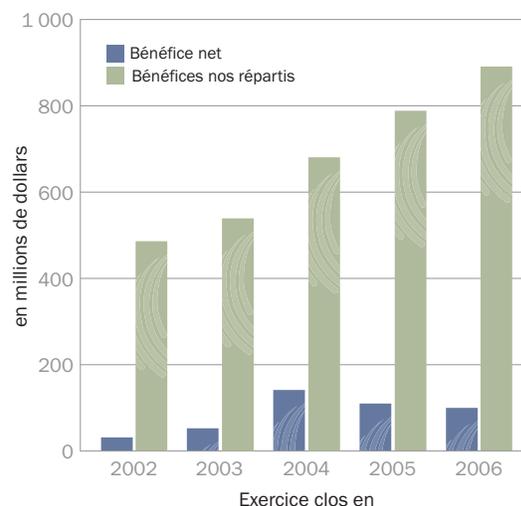
Cette diminution a une incidence sur le délai prévu pour atteindre la fourchette cible de financement. Au 31 mars 2005, il était prévu que la SADC atteindrait le premier niveau de cette fourchette en 2008-2009. Selon les prévisions contenues dans le Plan d'entreprise 2006-2007 à 2010-2011 de la SADC, la diminution du financement *ex ante* liée à l'augmentation du volume des dépôts assurés aura pour conséquence de reporter l'atteinte de cet objectif à l'exercice 2013-2014.

### Sommaire de l'état consolidé des résultats et des bénéfices non répartis

La SADC a clos l'exercice 2005-2006 avec des **bénéfices non répartis** de 844,5 millions de dollars, soit 51,9 millions de plus qu'en 2005. À la fin de l'exercice, les **revenus** ont totalisé 108,1 millions de dollars. Cette somme, défalquée **des frais d'exploitation**, de 22,9 millions de dollars, et du total d'autres dépenses et de rajustements, de 33,3 millions de dollars, porte le **bénéfice net** à 51,9 millions de dollars pour l'exercice.

Le **revenu en primes** a atteint 64,6 millions de dollars en 2005-2006, comparativement à 93,1 millions en 2004-2005. Par ailleurs,

### Bénéfice net et bénéfices non répartis



la SADC a réduit de un tiers le taux de prime de chacune des quatre catégories de tarification pour l'exercice comptable des primes 2005. Cette réduction des taux de prime combinée à l'augmentation du volume des dépôts assurés et aux répercussions qu'engendre le changement de catégorie de tarification de certaines institutions membres, s'est traduite par cette baisse de 28,5 millions de dollars du revenu en primes.

Les primes versées par les institutions membres sont fonction du montant total des dépôts assurés que détiennent ces dernières, au 30 avril de chaque année ; elles sont calculées conformément aux dispositions de la Loi sur la SADC et du *Règlement administratif sur les primes différentielles* de la SADC, qui classe les institutions membres dans quatre catégories de tarification.

Le classement des institutions membres dépend de divers facteurs quantitatifs et qualitatifs. Les taux de prime en vigueur à l'exercice comptable des primes 2005 étaient les suivants :

- Catégorie 1 : 1/72 pour 100 des dépôts assurés
- Catégorie 2 : 1/36 pour 100 des dépôts assurés
- Catégorie 3 : 1/18 pour 100 des dépôts assurés
- Catégorie 4 : 1/9 pour 100 des dépôts assurés

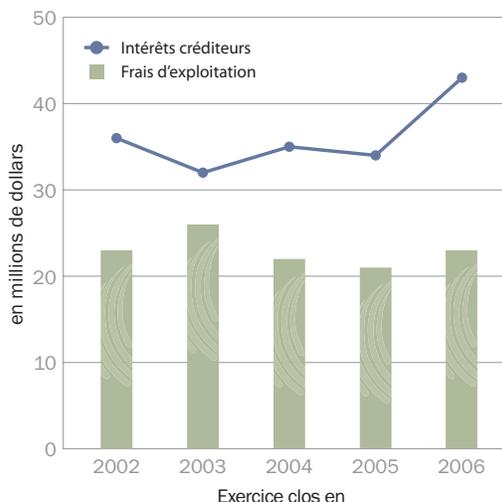
Le tableau qui suit illustre la répartition des institutions membres parmi les catégories de tarification pour l'exercice comptable des primes 2005 et pour les quatre exercices précédents.

## Répartition des institutions membres par catégorie de tarification et exercice comptable des primes, de 2001 à 2005 – en pourcentage

Catégorie de tarification	Exercice comptable des primes				
	2001	2002	2003	2004	2005
1	67	78	63	78	81
2	23	14	33	18	18
3	9	7	3	3	0
4	1	1	1	1	1

La SADC continue d'enregistrer des intérêts sur encaisse et placements qui suffisent à appuyer ses activités. Les **intérêts sur encaisse et placements** ont atteint 43 millions de dollars en 2005-2006, soit 7,9 millions de plus qu'à l'exercice précédent, ce qui s'explique essentiellement par des soldes de trésorerie et des rendements moyens plus élevés durant l'exercice.

### Intérêts créditeurs par rapport aux frais d'exploitation



Au 31 mars 2006, les **frais d'exploitation** s'élevaient à 22,9 millions de dollars (comparativement à 22,5 millions en 2004-2005). Cette différence s'explique essentiellement par l'augmentation des dépenses liées aux activités de sensibilisation du public visant à promouvoir le relèvement du plafond d'assurance-dépôts.

Les frais d'exploitation de la SADC sont défalqués des coûts liés aux recouvrements provenant d'autres organisations. La SADC fournit des services de centre d'appels à l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC) et au Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF). Pour sa part, l'Autorité des marchés financiers, au Québec, contribue à la campagne de sensibilisation du public de la SADC. En 2005-2006, la SADC a comptabilisé des recouvrements qui ont totalisé 618 000 dollars (532 000 dollars en 2004-2005).

### Résultats par rapport au Plan d'entreprise 2005-2006

#### Bilan

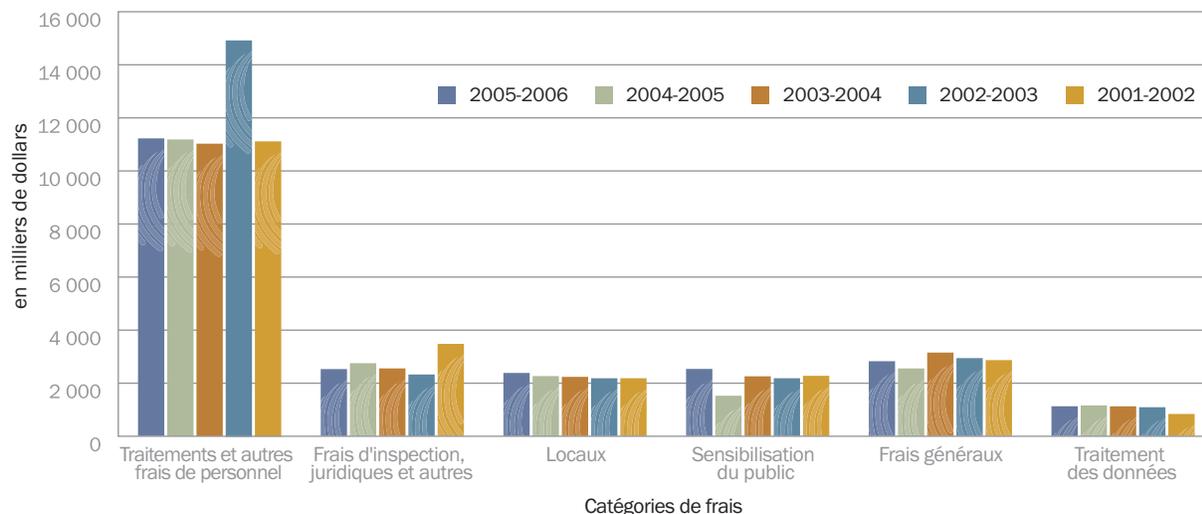
Au 31 mars 2006, l'**actif** totalisait 1,458 milliard de dollars, comparativement à 1,450 milliard prévu dans le plan. Cet écart positif de 8 millions de dollars s'explique essentiellement par des réclamations nettes à recouvrer (5 millions de dollars) supérieures aux prévisions.

#### État des résultats et des bénéfices non répartis

Au cours de l'exercice, les **revenus** ont totalisé 108 millions de dollars, soit 2 millions de plus que prévu dans le plan. Cet écart est dû au revenu en primes et aux intérêts sur encaisse et placements plus élevés que prévu, que contrebalancent des produits divers inférieurs aux prévisions.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2006, le **bénéfice net** a été de 59 millions de dollars supérieur aux prévisions. Cet écart positif s'explique en premier lieu par l'augmentation

## Frais d'exploitation



moins marquée que prévu de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts. La SADC prévoyait une augmentation de 100 millions de dollars de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts en raison essentiellement de la hausse du volume des dépôts assurés qui a suivi le relèvement du plafond d'assurance-dépôts. La véritable incidence de l'augmentation du volume des dépôts assurés a été quelque peu atténuée par la tendance à la baisse qui se dégage des statistiques de défaillance servant à l'estimation de la provision. En conséquence, la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts a augmenté de 50 millions de dollars et non de 100 millions comme il était prévu dans le Plan d'entreprise 2005-2006.

Au cours de l'exercice, les frais d'exploitation de la SADC se sont élevés à 23 millions de dollars, comparativement aux 24 millions prévus dans le plan. Cet écart positif s'explique par la réduction plus marquée que prévu des dépenses au chapitre des frais généraux, de la sensibilisation du public et du traitement des données.

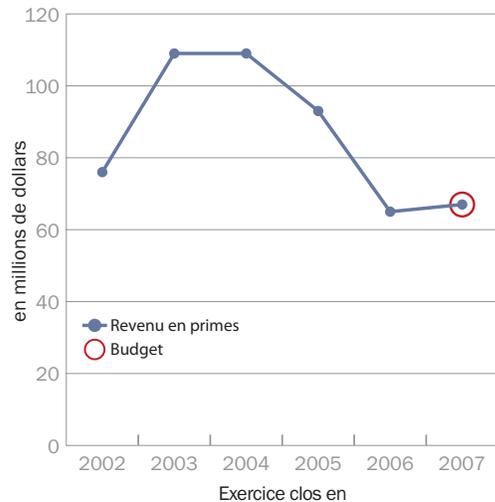
Les **bénéfices non répartis**, de 844 millions de dollars en fin d'exercice, étaient de 59 millions de dollars supérieurs au plan. Cet écart est attribuable au bénéfice net plus élevé que prévu durant l'exercice.

### Plan d'entreprise 2006-2007 à 2010-2011

Compte tenu de la situation financière solide de la SADC et du niveau relativement stable du risque que représente l'ensemble des institutions membres, les taux de prime demeureront à leur niveau actuel. Le revenu en primes de l'exercice 2006-2007 devrait donc se chiffrer à 67 millions de dollars. La Société s'attend également à ce que les intérêts sur encaisse et placements et les produits divers s'élèvent à 53 millions de dollars, ce qui devrait porter le total de ses revenus à 120 millions de dollars. Comme les frais d'exploitation de la Société, déduction faite des recouvrements de sommes radiées, devraient atteindre 7 millions de dollars, le bénéfice net avant impôt devrait correspondre à 113 millions de dollars.

La SADC continue d'enregistrer des intérêts sur encaisse et placements qui suffisent à appuyer ses activités. Les intérêts sur encaisse et placements ont atteint 43 millions de dollars en 2005-2006.

## Revenu en primes



Au 31 mars 2007, l'encaisse et les placements ainsi que les bénéfices non répartis devraient atteindre respectivement 1,558 milliard et 895 millions de dollars. À la même date, le niveau du financement *ex ante* de la Société devrait s'élever à 1,5 milliard de dollars, soit 34 points de base des dépôts assurés. Suivant les hypothèses actuelles, la SADC prévoit atteindre le niveau inférieur de la fourchette cible du financement *ex ante*, soit 40 points de base des dépôts assurés, à l'exercice 2013-2014.

Au cours de la période quinquennale visée par son plan d'entreprise, la SADC s'attend à enregistrer un revenu en primes global de 353 millions de dollars et des intérêts sur encaisse et placements de l'ordre de 300 millions de dollars. Pendant la même période, la Société s'attend à ce que ses frais d'exploitation totalisent 119 millions de dollars.

À la fin de la période de planification (au 31 mars 2011), l'encaisse et les placements devraient s'élever à 1,949 milliard de dollars et les bénéfices non répartis à 1,279 milliard de dollars.

Les prévisions du Plan d'entreprise 2006-2007 à 2010-2011 de la SADC reposent sur diverses hypothèses. C'est pourquoi les chiffres réels pourraient s'écarter considérablement des chiffres du plan.

Voici quelques-unes des principales hypothèses d'ordre financier :

- Les prévisions relatives au revenu en primes supposent que les taux de prime demeureront à leur niveau actuel jusqu'à l'exercice 2010-2011. Aux fins de la planification, on suppose que la ventilation des institutions membres parmi les catégories de tarification demeurera la même que durant l'exercice clos le 31 mars 2006 et que la croissance annuelle des dépôts assurés sera de l'ordre de 3 pour 100. Les taux de prime sont fixés chaque année en tenant compte de la situation financière de la SADC, de la conjoncture économique et financière, du profil de risque des institutions membres et du niveau réel et projeté du financement *ex ante* par rapport à sa fourchette cible.
- Les prévisions relatives aux intérêts sur encaisse et placements reposent sur l'hypothèse d'un rendement moyen égal à 3,5 pour 100.
- On suppose par ailleurs qu'aucune institution membre ne déclarera faillite au cours de la période de référence et que la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts demeurera de 650 millions de dollars.

## Modifications futures aux méthodes comptables

L'Institut Canadien des Comptables Agréés a émis deux nouvelles normes comptables qui auront une incidence sur la SADC : le Chapitre 1530, Résultats étendus, et le Chapitre 3855, Instruments financiers – comptabilisation et évaluation. Ces prises de position définissent des normes régissant la comptabilisation, l'évaluation et la présentation d'instruments financiers.

Ces nouvelles normes, qui sont décrites dans la note complémentaire 2 des états financiers de la SADC, entreront en vigueur à l'exercice 2007-2008 de la SADC ; leur application anticipée est toutefois permise. La SADC est en train d'évaluer l'incidence qu'auront ces normes sur son information financière.

	(en millions de dollars)		
	Plan d'entreprise 2006-2007 <sup>a</sup>	Chiffres réels 2005-2006 <sup>a</sup>	Plan d'entreprise 2005-2006 <sup>a</sup>
<b>Bilan (au 31 mars)</b>			
<b>ACTIF</b>			
Encaisse et placements	1 558	1 447	1 446
Débiteurs	1	2	1
	1 559	1 449	1 447
Immobilisations	2	2	2
Réclamations à recouvrer	-	6	-
Provision pour pertes sur réclamations à recouvrer	-	(1)	-
	1 561	1 456	1 449
Actif d'impôts futurs	2	2	1
<b>Actif total</b>	<b>1 563</b>	<b>1 458</b>	<b>1 450</b>
<b>PASSIF</b>			
Créditeurs	8	10	10
Impôts sur le bénéfice à payer	10	4	5
Provision pour garanties	-	-	-
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	650	600	650
	668	614	665
Bénéfices non répartis	895	844	785
<b>Total du passif et des bénéfices non répartis</b>	<b>1 563</b>	<b>1 458</b>	<b>1 450</b>
<b>État des résultats et des bénéfices non répartis (pour l'exercice clos le 31 mars)</b>			
<b>REVENU</b>			
Primes	67	65	64
Intérêts sur encaisse et placements	53	43	41
Produits divers	-	-	1
	120	108	106
<b>DÉPENSES</b>			
Frais d'exploitation	23	23	24
Redressement des provisions pour pertes	-	42	100
Recouvrement de sommes radiées	(16)	(15)	(20)
	7	50	104
Bénéfice net avant réduction de l'actif d'impôts futurs / de la charge d'impôt	113	58	2
Réduction de l'actif d'impôts futurs / de la charge d'impôt	10	6	9
<b>Bénéfice net</b>	<b>103</b>	<b>52</b>	<b>(7)</b>
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	792	792	792
<b>Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice</b>	<b>895</b>	<b>844</b>	<b>785</b>

<sup>a</sup> Comme il en a été question précédemment, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2005 la SADC a adopté la Note d'orientation concernant la comptabilité NOC-15 : Consolidation des entités à détenteurs de droits variables, de l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Cette note d'orientation exige qu'ACC (une entité à détenteurs de droits variables) soit incluse dans les états financiers consolidés de la SADC. Les chiffres réels du tableau reflètent cette modification et, à des fins de comparabilité, les chiffres du Plan d'entreprise de 2005-2006 et de 2006-2007 qui figurent dans le tableau ci-dessus ont également été redressés pour tenir compte de ce changement.



## III États financiers

### Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers consolidés de la SADC

Le 7 juin 2006

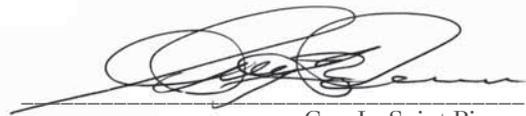
La direction répond des états financiers consolidés ci-joints de la Société d'assurance-dépôts du Canada et des renseignements sur les états financiers contenus dans le présent rapport annuel. Ces états financiers consolidés ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Parmi les montants qui y figurent, les plus importants sont la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts, la provision pour garanties, l'actif d'impôts futurs et la provision pour pertes sur réclamations à recouvrer, qui sont forcément fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction.

Le conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés. Les autres données financières présentées dans le rapport annuel concordent avec celles que l'on trouve dans les états financiers consolidés.

En vertu de son obligation d'assurer l'intégrité et la fidélité des états financiers consolidés, la direction est chargée de maintenir des systèmes de contrôle financier et de gestion ainsi que des pratiques correspondantes qui lui permettent de garantir, dans une mesure raisonnable, que les opérations sont dûment autorisées, que les biens sont protégés et que les documents comptables sont tenus conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques du Canada* et à ses règlements d'application ainsi qu'à la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* et aux règlements administratifs de la Société. Les procédés de contrôle interne sont renforcés par les vérifications internes périodiques portant sur différents secteurs de la Société. De plus, les vérificateurs internes et externes ont libre accès auprès du Comité de vérification du conseil, lequel veille à ce que la direction s'acquitte des obligations qui lui sont faites de maintenir des systèmes de contrôle acceptables, de présenter avec exactitude l'information financière et de soumettre à l'approbation du conseil les états financiers consolidés de la Société.

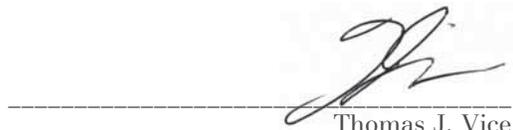
Ces états financiers consolidés ont été vérifiés par le vérificateur de la Société, c'est-à-dire la vérificatrice générale du Canada, dont le rapport est reproduit ci-après.

Le président et chef de la direction,



Guy L. Saint-Pierre

Le vice-président, Finances et Administration,  
et directeur financier,



Thomas J. Vice



## RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au Ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan consolidé de la Société d'assurance-dépôts du Canada au 31 mars 2006 et les états consolidés des résultats et des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2006 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive du changement apporté à la méthode de comptabilisation des entités à détenteurs de droits variables expliqué à la note 3 afférente aux états financiers, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la Société dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers consolidés ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* et aux règlements administratifs de la Société.

Pour la vérificatrice générale du Canada,

Ronald C. Thompson, CA  
vérificateur général adjoint

Ottawa, Canada  
Le 5 mai 2006

## États financiers et notes complémentaires

### Société d'assurance-dépôts du Canada Bilan consolidé au 31 mars

(en milliers de dollars)

	Note	2006	2005 (Chiffres redressés) Note 3
<b>ACTIF</b>			
Encaisse et placements à court terme	4	131 381 \$	230 520 \$
Placements	5	1 315 928	1 094 519
Débiteurs et autres sommes à recevoir		1 818	9 205
		1 449 127	1 334 244
Immobilisations		1 822	1 960
Réclamations à recouvrer – net	6, 8	5 366	12 782
Actif d'impôts futurs	10	2 244	4 793
		<b>1 458 559 \$</b>	<b>1 353 779 \$</b>
<b>PASSIF</b>			
Créditeurs et charges à payer		9 990 \$	9 979 \$
Impôts sur le bénéfice à payer	10	3 766	-
Provision pour garanties	7, 8	300	1 200
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	8	600 000	550 000
		614 056	561 179
<b>BÉNÉFICES NON RÉPARTIS</b>		844 503	792 600
		<b>1 458 559 \$</b>	<b>1 353 779 \$</b>
Passif éventuel et engagements	13, 14		

(Voir les notes complémentaires.)

Approuvé par le conseil d'administration :

  
Un administrateur

  
Un administrateur

**Société d'assurance-dépôts du Canada**  
**État consolidé des résultats et des bénéfices non répartis**  
**pour l'exercice clos le 31 mars**

(en milliers de dollars)

	Note	2006	2005 (Chiffres redressés) Note 3
<b>REVENUS</b>			
Primes	11	64 568 \$	93 080 \$
Intérêts sur encaisse et placements		43 055	35 171
Produits divers		527	586
		108 150	128 837
<b>DÉPENSES</b>			
Frais d'exploitation		22 910	22 509
Augmentation des provisions pour pertes	8	41 640	566
Recouvrements de sommes radiées		(14 618)	(5 765)
		49 932	17 310
Bénéfice net avant impôts		58 218	111 527
Charge d'impôts	10	3 766	-
Réduction de l'actif d'impôts futurs	10	2 549	6 938
		6 315	6 938
Bénéfice net		51 903	104 589
Bénéfices non répartis au début de l'exercice		792 600	688 011
<b>Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice</b>		<b>844 503 \$</b>	<b>792 600 \$</b>

(Voir les notes complémentaires.)

**Société d'assurance-dépôts du Canada**  
**État consolidé des flux de trésorerie**  
**pour l'exercice clos le 31 mars**  
*(en milliers de dollars)*

	2006	2005 (Chiffres redressés) Note 3
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Primes perçues	64 568 \$	93 080 \$
Réclamations recouvrées	15 678	14 040
Intérêts perçus	40 204	29 103
Recouvrements de sommes radiées	14 618	5 765
Autres sommes reçues	7 421	2 963
Paiements au titre de garanties	(802)	(166)
Paiements à des fournisseurs et des employés	(22 176)	(24 896)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	119 511	119 889
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Achats de titres et de dépôts à terme	(923 661)	(1 576 744)
Échéance de titres et de dépôts à terme	705 011	1 058 128
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(218 650)	(518 616)
<b>ENCAISSE ET PLACEMENTS À COURT TERME</b>		
Diminution au cours de l'exercice	(99 139)	(398 727)
Solde au début de l'exercice	230 520	629 247
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>131 381 \$</b>	<b>230 520 \$</b>

*(Voir les notes complémentaires.)*

## Société d'assurance-dépôts du Canada

### Notes complémentaires

#### Le 31 mars 2006

### 1 – Mandat et pouvoirs

La Société a été constituée en 1967 en vertu de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* (« Loi sur la SADC »). Elle compte au nombre des sociétés d'État inscrites à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Elle est financée par les primes que lui versent ses institutions membres. La Société est assujettie à l'impôt fédéral sur les bénéfices, en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

La Société a pour mandat de fournir une assurance contre la perte totale ou partielle des dépôts détenus par ses institutions membres, d'encourager la stabilité du système financier canadien et d'y contribuer à tous égards. La Société doit s'acquitter de ses fonctions de façon à protéger les intérêts des déposants des institutions membres tout en s'efforçant de réduire au minimum les pertes qu'elle est susceptible d'encourir.

La Société est habilitée à prendre toutes les mesures essentielles ou accessoires pour bien remplir son mandat, y compris faire l'acquisition d'éléments d'actif d'institutions membres et d'autres organisations, ou leur accorder des garanties ou des prêts. Elle peut notamment procéder ou faire procéder à des inspections des institutions membres et faire fonction de liquidateur, syndic ou inspecteur d'une institution membre ou d'une filiale de celle-ci.

La Société est, à toutes fins, mandataire de Sa Majesté du chef du Canada. En conséquence, toutes les obligations qu'elle contracte sous forme de titres d'emprunt constituent des obligations du Canada.

Les présents états financiers consolidés comprennent les résultats de la Société et d'Adelaide Capital Corporation (ACC), une entité à détenteurs de droits variables.

### 2 – Principales conventions comptables

**Méthode de préparation des états financiers.** Les présents états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Ils ne prennent pas en compte les éléments d'actif et de passif ni les résultats d'exploitation des institutions membres faillies auprès desquelles la Société est intervenue.

**Méthode de consolidation.** Les présents états financiers consolidés intègrent les états financiers de la Société et, conformément à la note d'orientation NOC-15 : Consolidation des entités à détenteurs de droits variables (voir la note 3), les états financiers de ACC, une entité à détenteurs de droits variables dont la Société est réputée être le principal bénéficiaire. Les opérations intersociétés et les soldes réciproques ont été éliminés.

**Recours à des estimations.** Les états financiers établis conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada contiennent inévitablement des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les chiffres présentés dans les états financiers et les notes complémentaires. Les principaux éléments qui nécessitent le recours à des estimations sont : i) la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts, ii) la provision pour garanties, iii) l'actif d'impôts futurs et iv) la provision pour pertes sur réclamations à recouvrer.

La Société revoit ces estimations chaque année. Même si ces estimations se fondent sur les données disponibles les plus fiables, il se pourrait qu'à court terme, les chiffres réels diffèrent sensiblement de ces estimations, compte tenu des événements et de diverses incertitudes. Mentionnons notamment :

- l'importance des pertes que la Société subit par suite de la faillite d'institutions membres et le moment où ces pertes se produisent ;
- la mesure dans laquelle la Société sera appelée à respecter les garanties fournies à des institutions membres et à d'autres intéressés ;
- la capacité de la Société à générer un revenu imposable suffisant pour tirer parti de l'actif d'impôts futurs ;
- la capacité de la Société à recouvrer ses réclamations, selon les tendances économiques du moment et les prévisions conjoncturelles, soit en optimisant les recouvrements nets provenant de la vente d'éléments d'actif détenus par les liquidateurs et mandataires, soit en engageant des poursuites judiciaires favorables, selon le cas, contre des parties impliquées dans la faillite d'institutions membres.

Le risque qu'un écart survienne par rapport aux estimations de la Société varie en fonction de la période visée et de l'incertitude des hypothèses de base. Si, au bout du compte, les chiffres réels diffèrent des estimations actuelles, la Société peut recommander la réduction ou l'augmentation, selon le cas, du taux de prime annuel imposé aux institutions membres. De plus, la Société peut emprunter sur les marchés financiers ou au Trésor, avec l'approbation du ministre des Finances. Ses emprunts peuvent s'élever à 6 milliards de dollars, ou même plus, selon le montant approuvé par le Parlement en vertu d'une loi de crédits.

**Encaisse, placements à court terme et placements.** La Société classe les placements ayant un terme à courir de moins de 90 jours dans la catégorie des placements à court terme, et ceux dont le terme à courir est d'au moins 90 jours dans la catégorie des placements. Étant donné que la Société entend les conserver jusqu'à échéance, les placements à court terme et les placements dans des titres négociables et des dépôts à terme, sont comptabilisés au coût non amorti. En cas de diminution importante et durable de la valeur d'un placement, la valeur du placement est réduite à la date de la perte de valeur. Les intérêts créditeurs sont comptabilisés dans les livres de l'exercice au cours duquel ils sont gagnés. Les primes et les escomptes sur placements font l'objet d'un amortissement linéaire.

**Réclamations à recouvrer.** La Société réclame aux institutions membres en faillite les montants qu'elle rembourse aux déposants assurés, lorsqu'elle est subrogée dans les droits et intérêts de ces derniers. De plus, elle dépose des réclamations relativement aux prêts consentis à des institutions membres mises en liquidation. La Société inscrit ses réclamations à recouvrer à leur valeur de réalisation nette.

Dans certains cas, s'il reste un surplus après le paiement en entier de toutes les réclamations, la Société peut avoir le droit de toucher une quote-part des montants qui excèdent le chiffre de ses réclamations.

Le cas échéant, ces sommes perçues ou à recouvrer en fin de liquidation sont inscrites au poste des produits divers.

**Provisions pour pertes et garanties.** La Société inscrit dans ses états financiers les provisions pour pertes et garanties décrites ci-dessous :

*Provision pour pertes sur réclamations à recouvrer* – La provision pour pertes sur réclamations à recouvrer représente la meilleure estimation des pertes que, de l'avis de la Société, celle-ci est susceptible de subir relativement aux réclamations à recouvrer. La provision est déterminée en fonction des résultats attendus des stratégies de cession des éléments d'actif et des versements prévus aux créanciers, d'après les éléments d'information fournis par les liquidateurs des institutions membres faillies et par d'autres mandataires de la SADC.

La Société radie, en partie ou en totalité, les réclamations à recouvrer qui, à son avis, sont devenues des mauvaises créances. Il arrive que la Société en vienne à recouvrer des sommes au titre de prêts et de réclamations qui avaient été radiés. Dans ce cas, elle inscrit d'abord ces sommes au poste des recouvrements de sommes radiées avant que tout montant supplémentaire ne soit comptabilisé comme produit divers.

*Provision pour garanties* – À l'occasion, la Société fournit des garanties visant à faciliter la résolution des difficultés financières auxquelles font face certaines institutions membres. La provision est estimée en fonction des paiements en espèces qu'exigerait le respect de ces garanties.

*Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts* – La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts correspond au montant des pertes qui, selon les meilleures estimations de la Société, résultent de l'assurance des dépôts détenus par les institutions membres.

L'estimation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts repose sur l'évaluation du risque global inhérent à l'ensemble des institutions membres de la Société, compte tenu : i) du volume des dépôts assurés ; ii) des prévisions de défaillance d'institutions membres établies à partir de statistiques de probabilité et de la connaissance particulière que la Société a de chacune d'entre elles ; iii) du pourcentage prévu de perte en cas de défaillance. La SADC calcule ses pertes enregistrées par suite de la faillite d'institutions membres d'après leur valeur actualisée. Le pourcentage de perte en cas de défaillance reflète la moyenne cumulative non pondérée des pertes survenues depuis que, conformément aux modifications apportées à la Loi sur la SADC en 1987, la SADC est tenue de remplir son mandat de manière à réduire ses risques de perte.

Toute variation des diverses provisions pour pertes consécutive aux estimations annuelles effectuées aux fins de la présentation de l'information financière est comptabilisée au poste de redressement des provisions pour pertes de l'exercice au cours duquel elle survient.

**Revenu en primes.** Le revenu en primes est calculé au prorata des sommes assurées que les institutions membres ont en dépôt au 30 avril de chaque année. Il est comptabilisé en fonction de la Déclaration des dépôts assurés que les institutions membres doivent produire au plus tard le 15 juillet. Les primes sont exigibles en deux versements égaux, le 15 juillet et le 15 décembre.

**Produits divers.** Il arrive que le produit de la réalisation des éléments d'actif d'institutions membres (réclamations à recouvrer) dépasse le montant de la réclamation. Ces sommes perçues ou à recouvrer en fin de liquidation d'une institution membre sont inscrites au poste des produits divers quand leur montant et leur réception peuvent raisonnablement être déterminés.

**Régime de retraite.** Tous les employés admissibles contribuent au Régime de pension de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations sont obligatoires de la part de l'employé et de l'employeur. Les cotisations de l'employeur sont imputées à l'exercice au cours duquel les services sont rendus. Cette charge représente la totalité des obligations de la Société en matière de régime de retraite. En vertu des dispositions en vigueur, la Société n'est pas tenue de verser des cotisations au titre de l'insuffisance actuarielle du Régime de pension de retraite de la fonction publique.

**Avantages sociaux futurs.** Les employés ont droit à certains avantages sociaux non liés à la pension, déterminés en vertu de leurs conditions d'emploi. Au fur et à mesure que l'employé acquiert le droit à ces avantages, ceux-ci sont comptabilisés à titre de passif.

**Impôt sur les bénéfices.** La SADC utilise la méthode de comptabilisation de l'actif et du passif aux fins du calcul de l'impôt sur les bénéfices. Les passifs et les actifs d'impôts futurs correspondent aux écarts temporaires relevés entre la valeur comptable des éléments d'actif et de passif inscrits au bilan et leur valeur fiscale. De plus, les économies futures rattachées aux actifs d'impôts, y compris les pertes fiscales inutilisées reportées sur les exercices ultérieurs, sont constatées, sous réserve d'une provision pour moins-value s'il y a lieu, lorsque la réalisation de ces économies est plus probable qu'improbable. Les impôts futurs sont déterminés en fonction des taux d'imposition des sociétés en vigueur à la date du bilan.

**Futures modifications des normes comptables.** En janvier 2005, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) a publié les deux normes suivantes, dont la Société devra tenir compte dans ses états financiers :

*Instruments financiers – comptabilisation et évaluation* – Cette norme définit les critères de comptabilisation, de décomptabilisation, d'évaluation et de classification des instruments financiers. La SADC devra classer ses actifs financiers dans les catégories suivantes : détenus à des fins de transaction, détenus jusqu'à leur échéance, disponibles à la vente, prêts et créances. Le traitement comptable de ces instruments dépendra de leur classification. Les actifs financiers détenus à des fins de transaction ou disponibles à la vente seront évalués à leur juste valeur ; les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance ainsi que les prêts et créances le seront au coût, après amortissement.

*Résultat étendu* – Cette norme exige que certains gains et certaines pertes, qui feraient normalement partie du bénéfice net, soient présentés dans les autres éléments du résultat étendu jusqu'à ce qu'ils puissent être constatés dans le bénéfice net. Par conséquent, la Société devra peut-être présenter un nouvel état financier intitulé « Résultat étendu » pour constater de tels montants tant qu'ils ne sont pas réalisés.

Ces nouvelles normes entreront en vigueur lors de l'exercice 2007-2008. Toutefois, il est possible de les adopter plus tôt grâce à des dispositions prévues à cet effet. La Société étudie actuellement l'incidence de ces normes sur la présentation de son information financière.

### 3 – Modification de convention comptable

À compter du 1<sup>er</sup> avril 2005, la Société a adopté la Note d'orientation concernant la comptabilité NOC-15 de l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Cette note exige la consolidation de certaines entités à détenteurs de droits variables (EDDV) sur lesquelles le contrôle s'exerce autrement que par la détention de droits de vote. L'application de cette note d'orientation est rétroactive ; les montants des exercices antérieurs ont, par conséquent, été redressés.

Selon la NOC-15, est réputée à droits variables toute entité qui ne possède pas suffisamment d'instruments de capitaux propres à risque pour financer ses activités sans un soutien financier subordonné, ou dont les détenteurs des instruments de capitaux propres à risque ne réunissent pas les caractéristiques d'une participation financière conférant le contrôle. La note d'orientation exige que le principal bénéficiaire consolide l'EDDV ; le principal bénéficiaire d'une EDDV s'entend d'une entité qui doit assumer la plupart des pertes prévues de l'EDDV ou qui recevra la plupart des rendements résiduels prévus de cette dernière, ou les deux. La SADC est réputée être le principal bénéficiaire d'ACC. Par conséquent, aux fins de la comptabilité, ACC est incluse dans les états financiers consolidés de la SADC.

Le droit que détient la Société dans ACC est lié à la faillite de la Compagnie Trust Central Guaranty (CTCG) et de la Société d'hypothèques Central Guaranty (devenue ACC). Le 31 décembre 1992, la SADC a facilité le virement de l'actif des deux institutions, évalué à 9,8 milliards de dollars, à La Banque Toronto-Dominion en accordant à cette dernière diverses garanties couvrant une partie des pertes de capital et de revenus, et en accordant également un prêt de 1,6 milliard de dollars à ACC afin que cette dernière acquière la plupart de l'actif résiduel de la CTCG. ACC se doit de gérer son actif et de procéder à la cession de ses éléments de façon méthodique et rapide, afin d'optimiser le remboursement du prêt accordé par la SADC.

La consolidation d'ACC entraîne une augmentation de l'actif de 3 millions de dollars (6,3 millions en 2005) et du passif de 1,8 million de dollars (2,2 millions en 2005), ainsi qu'une hausse des revenus de 800 000 dollars (2 millions en 2005) et des dépenses de 3,7 millions de dollars (5,3 millions en 2005) dans les états financiers de la Société. Les bénéfices non répartis de la Société ont augmenté de 1,2 million de dollars (4,1 millions en 2005).

### 4 – Encaisse et placements à court terme

Les placements à court terme comportent un terme à courir de moins de 90 jours et constituent des contrats à taux fixe très liquides.

	31 mars 2006			31 mars 2005 (Chiffres redressés) Note 3		
	(en milliers de dollars)					
	Montant	Taux de rendement moyen pondéré	Terme à courir moyen pondéré (jours)	Montant	Taux de rendement moyen pondéré	Terme à courir moyen pondéré (jours)
Placements à court terme	130 188 \$	2,85 %	55	230 196 \$	2,53 %	42
Encaisse	1 193			324		
<b>Total</b>	<b>131 381 \$</b>			<b>230 520 \$</b>		

## 5 – Placements

Les placements comportent un terme à courir d'au moins 90 jours et constituent des contrats à taux fixe très liquides.

	31 mars 2006			31 mars 2005 (Chiffres redressés) Note 3		
	(en milliers de dollars)					
	Montant	Taux de rendement moyen pondéré	Terme à courir moyen pondéré (jours)	Montant	Taux de rendement moyen pondéré	Terme à courir moyen pondéré (jours)
Bons du Trésor	745 319 \$	3,51 %	214	468 356 \$	2,82 %	184
Obligations	526 549	3,45 %	733	615 275	3,30 %	1 008
Effets de commerce	30 321	4,02 %	156	-	-	-
Total partiel	1 302 189			1 083 631		
Intérêts courus	13 739			10 888		
<b>Total</b>	<b>1 315 928 \$</b>	<b>3,49 %</b>	<b>427</b>	<b>1 094 519 \$</b>	<b>3,09 %</b>	<b>653</b>

## 6 – Réclamations à recouvrer – net

	31 mars 2006	31 mars 2005
	(en milliers de dollars)	
Réclamations à recouvrer	5 966 \$	22 682 \$
Provision pour pertes	(600)	(9 900)
<b>Réclamations à recouvrer – net</b>	<b>5 366 \$</b>	<b>12 782 \$</b>

## 7 – Provision pour garanties

En vue d'aider les institutions membres aux prises avec des difficultés financières, la Société a, par le passé, fourni certaines garanties de découvert. Ces garanties prévoient le paiement par la Société d'une partie des pertes de capital et de revenus qui résultent de l'acquisition par des tiers d'éléments d'actif admissibles. Elles couvrent les pertes subies jusqu'au 31 décembre 2002. Cependant, les garanties prévoient que les réclamations à l'égard de pertes subies pendant la période visée par les garanties peuvent être soumises à la Société après cette date.

La provision pour garanties s'élève à 300 000 dollars au 31 mars 2006 (comparativement à 1,2 million en 2005), et représente le risque maximal auquel s'expose la Société relativement à ces garanties.

## 8 – Provisions pour pertes

Le tableau qui suit fait l'historique de la provision pour pertes sur réclamations à recouvrer, de la provision pour garanties et de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts au 31 mars 2006, et présente les totaux correspondants au 31 mars 2005.

	31 mars 2006			31 mars 2005	
	(en milliers de dollars)				
	Provision pour pertes sur réclamations à recouvrer	Provision pour garanties	Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	Total	Total
Début de l'exercice	9 900 \$	1 200 \$	550 000 \$	561 100 \$	562 100 \$
Sommes versées	-	(802)	-	(802)	(166)
Sommes radiées	(1 038)	-	-	(1 038)	(1 400)
Redressement des provisions pour pertes	(8 262)	(98)	50 000	41 640	566
<b>Fin de l'exercice</b>	<b>600 \$</b>	<b>300 \$</b>	<b>600 000 \$</b>	<b>600 900 \$</b>	<b>561 100 \$</b>

Comme l'établissement des provisions pour pertes repose sur des facteurs dont il est difficile de prévoir l'évolution avec certitude, les pertes réelles peuvent différer sensiblement des estimations.

## 9 – Instruments financiers et gestion des risques

**Risque de crédit.** La Société s'expose à un risque de crédit du fait de ses placements à court terme et de ses placements. Elle minimise ce risque en se conformant aux *Lignes directrices concernant la gestion des risques financiers* (émises par le ministre des Finances à l'intention des sociétés d'État), en investissant dans des instruments financiers de qualité et en limitant les sommes qu'elle investit dans une même contrepartie.

Les réclamations à recouvrer touchent des institutions membres devenues insolubles. La réalisation des réclamations à recouvrer dépend dans une large mesure de la qualité du crédit ou de la valeur des éléments d'actif des institutions membres mises en liquidation.

**Juste valeur.** Si l'on fait exception de l'encaisse, des placements à court terme et des placements, il n'existe aucun marché actif ou liquide sur lequel la Société pourrait négocier ses avoirs et passifs financiers. En l'absence d'un marché propre à des instruments financiers particuliers, l'estimation de la juste valeur se fonde sur une appréciation des conjonctures économiques courante et future, sur le profil de risque des instruments et sur d'autres facteurs. Les estimations de juste valeur dont il est question ci-après sont établies au 31 mars 2006 ; elles comportent des incertitudes et nécessitent une grande part d'interprétation. Toute modification des hypothèses de base pourrait avoir une incidence marquée sur ces estimations.

La valeur comptable de l'encaisse, des placements à court terme et des placements autres qu'en obligations, des débiteurs et des créditeurs se rapproche de la juste valeur en raison de leur courte durée à l'échéance.

Les placements en obligations de la Société, y compris ceux dont le terme à courir est de moins de 90 jours, consistent en des obligations des gouvernements fédéral et provinciaux. Au 31 mars 2006, la juste valeur de ces placements établie d'après les prix observables du marché s'élève à 609 millions de dollars, (634 millions en 2005), soit un montant proche de leur valeur comptable (635 millions en 2005).

La valeur comptable des réclamations à recouvrer se rapproche de la juste valeur dans la mesure où elle correspond à la meilleure estimation que la Société puisse faire des produits à réaliser, compte tenu des résultats attendus des stratégies de cession des éléments d'actif et des remboursements prévus au titre des réclamations à recouvrer. Les estimations de la Société reposent sur les renseignements que lui fournissent les liquidateurs des institutions membres faillies et d'autres mandataires de la Société.

La valeur comptable des provisions pour garanties et pour pertes liées à l'assurance-dépôts se rapproche de la juste valeur dans la mesure où elle correspond à la meilleure estimation que la Société puisse faire des paiements futurs au titre des garanties accordées, et des pertes sur les réclamations futures.

## 10 – Impôt sur les bénéfices

La Société est assujettie à l'impôt fédéral sur les bénéfices. Ce sont les intérêts créditeurs sur l'encaisse et les placements qui constituent la principale source de revenu imposable de la SADC. Les dépenses déductibles sont soustraites de ce montant pour obtenir le revenu net aux fins du calcul de l'impôt. Aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, le revenu en primes de la SADC n'est pas imposable.

Le rapprochement de la charge d'impôts de la Société, laquelle charge est liée au revenu net de la Société, est constaté comme suit :

	31 mars 2006	31 mars 2005
(en milliers de dollars)		
Taux d'imposition prévu par la loi	32 %	34 %
Charge d'impôts selon le taux d'imposition prévu par la loi	18 630 \$	37 866 \$
Augmentation (diminution) découlant de :		
Revenu en primes non imposable	(20 662)	(31 647)
Recouvrement de sommes radiées	(4 677)	(1 845)
Augmentation des provisions pour pertes	13 325	192
Amortissement fiscal supérieur à l'amortissement comptable	(2 509)	454
Autre, net	(341)	(327)
Utilisation de pertes fiscales d'exercices antérieurs	-	(4 693)
<b>Charge d'impôts</b>	<b>3 766 \$</b>	<b>- \$</b>

Les passifs et les actifs d'impôts futurs correspondent aux écarts temporaires relevés entre la valeur comptable des éléments d'actif et de passif inscrits au bilan et leur valeur fiscale. Au 31 mars 2006, une fraction non amortie du coût en capital, soit 7 millions de dollars (14,3 millions en 2005), a servi au calcul de l'actif d'impôts futurs de 2,2 millions de dollars (4,8 millions en 2005).

## 11 – Dépôts assurés et primes

Sur la foi des déclarations produites par les institutions membres, comme le mentionne la rubrique « Revenu en primes » de la note 2, les dépôts assurés par la Société s'élevaient à 437 milliards de dollars au 30 avril 2005 (376 milliards en 2004). Le 23 février 2005, le ministre des Finances a annoncé dans le budget fédéral la hausse immédiate du plafond de l'assurance-dépôts de 60 000 dollars à 100 000 dollars. Cette hausse du plafond d'assurance a donné lieu à une augmentation de 16 pour 100 des dépôts assurés.

En vertu du *Règlement administratif de la Société d'assurance-dépôts du Canada sur les primes différentielles*, les institutions membres sont classées dans quatre catégories de prime d'après la note qu'elles obtiennent compte tenu de plusieurs critères et facteurs. Le taux de prime qui s'applique en 2005 à chacune des catégories est le suivant : 1/72 pour 100 des dépôts assurés pour la catégorie 1, 1/36 pour 100 pour la catégorie 2, 1/18 pour 100 pour la catégorie 3 et 1/9 pour 100 pour la catégorie 4. En 2004, les taux de prime étaient respectivement de 1/48 pour 100 pour la catégorie 1, 1/24 pour 100 pour la catégorie 2, 1/12 pour 100 pour la catégorie 3 et 1/6 pour 100 pour la catégorie 4.

Les taux de prime sont fixés chaque année en fonction de la situation financière de la SADC, de la conjoncture économique, du profil de risque des institutions membres et du niveau réel et projeté du financement *ex ante* par rapport à la fourchette cible.

Par mesure de prudence, la Société maintient un financement *ex ante* qui est représenté par la somme des bénéfices non répartis de la Société et de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts, tels qu'ils figurent dans les états financiers de la SADC. Le niveau cible d'un tel financement est établi entre 40 et 50 points de base des dépôts assurés. Le montant déclaré du financement *ex ante* au 31 mars 2006 est de 1,445 milliard de dollars (1,339 milliard en 2005), soit 33 points de base des dépôts assurés (36 en 2005). Le niveau actuel du financement *ex ante*, exprimé en points de base des dépôts assurés, représente une baisse de 3 points de base par rapport au 31 mars 2005. Cette baisse s'explique par l'augmentation du volume des dépôts assurés qui a suivi la hausse du plafond de l'assurance-dépôts.

## 12 – Opérations entre apparentés

Du point de vue de la propriété commune, la SADC est liée à tous les ministères, organismes du gouvernement canadien et à toutes les sociétés d'État fédérales. La Société a conclu des transactions avec des apparentés dans le cadre de la prestation ou de l'achat de services divers. Ces transactions ont eu lieu dans le cours normal des activités de la Société ; elles sont constatées à leur valeur d'échange, soit la valeur établie et acceptée par les apparentés.

## 13 – Passif éventuel

La Société est partie à diverses actions en justice intentées dans le cours normal de ses activités. Elle estime que ces poursuites, considérées individuellement ou dans l'ensemble, ne comportent aucun risque de responsabilité qui pourrait nuire sérieusement à sa situation financière. Comme il est toutefois impossible de prédire avec certitude l'issue des réclamations et des poursuites judiciaires au 31 mars 2006, toute répercussion découlant de ces dossiers sera constatée dans l'exercice au cours duquel chaque affaire sera réglée.

## 14 – Engagements

L'ensemble des montants minimaux (à l'exclusion d'autres coûts d'occupation) que la Société doit payer pour la location de ses locaux au 31 mars 2006 se ventile comme suit :

Exercice se terminant le 31 mars	Montant
	(en milliers de dollars)
2007	1 074 \$
2008	1 085
2009	1 085
2010	1 085
2011-2012	1 007
<b>Total</b>	<b>5 336 \$</b>

## 15 – Régime de retraite

Tous les employés admissibles contribuent au Régime de pension de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations sont obligatoires de la part de l'employé et de l'employeur. En vertu des dispositions en vigueur, la cotisation de la Société est 2,14 fois supérieure à celle des employés pour les salaires inférieurs à 120 300 dollars, et 7,2 fois pour les salaires supérieurs à 120 300 dollars. Les cotisations de l'exercice se ventilent comme suit :

	2006	2005
	(en milliers de dollars)	
Employeur	1 327 \$	1 969 \$
Employés	447 \$	440 \$

Au cours de l'exercice 2004-2005, il a été décidé que les primes versées par la Société à ses employés soient considérées comme faisant partie du salaire aux fins de la *Loi sur la pension de la fonction publique* et que, par conséquent, elles ouvrent droit à pension. La Société doit donc verser des cotisations sur les primes offertes aux employés au cours des exercices précédents. Elle a, à cet effet, comptabilisée une dépense de 700 000 dollars afin de constater les cotisations au régime pour la période de 1985 à 2004.





## IV Gouvernance de la Société

Cette partie du rapport annuel examine de près notre volonté d'entretenir une culture axée sur le comportement éthique et la conduite professionnelle à la SADC, notamment en veillant à ce que l'exemple vienne d'en haut et en rendant compte de notre travail et de nos réalisations. Cette volonté est appuyée par le conseil d'administration de la SADC, ainsi que par notre président et chef de la direction, comme en témoignent les mesures qu'ils ont prises durant l'exercice et qui sont décrites ci-après. Cette volonté, à son tour, rehausse notre réputation et la confiance des Canadiens dans notre capacité de nous acquitter de notre mandat.

### Entretenir une culture axée sur le comportement éthique et la conduite professionnelle

Les milieux d'affaires canadiens ont continué d'être préoccupés par des questions de gouvernance. La gouvernance des sociétés d'État fédérales en particulier a retenu l'attention lorsque le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada a publié un rapport à ce sujet (le « Rapport du SCT »)<sup>3</sup>. Le conseil d'administration et la direction de la SADC ont mis l'accent sur la révision des pratiques de l'organisation en fonction du Rapport du SCT tout en ciblant aussi l'application du principe selon lequel l'exemple doit venir d'en haut. À la SADC, nous voulons faire en sorte que l'exemple soit repris dans tout ce que nous faisons, à tous les échelons – depuis le conseil d'administration dans son ensemble, en passant par chaque administrateur, par les cadres supérieurs et par tous les employés. Par conséquent, au cours de l'exercice, plusieurs de nos activités en matière de gouvernance ont eu pour objet d'ancrer cette culture au sein de la SADC.

### La SADC remporte le prix du BVG pour l'excellence de son rapport annuel

Un autre objectif essentiel d'un solide régime de gouvernance consiste à faire preuve de transparence et à rendre compte du travail effectué. Les rapports annuels que nous présentons chaque année au Parlement, au public et à nos institutions membres témoignent de notre souci de respecter cet engagement. L'année dernière, la SADC a vu ses efforts en ce domaine récompensés, le Bureau du vérificateur général lui ayant décerné le prix d'excellence des rapports annuels des sociétés d'État (catégorie des grandes sociétés d'État) pour son Rapport annuel 2005 et son Résumé du plan d'entreprise 2004-2005 à 2008-2009. La SADC avait remporté ce prix en 1996 (catégorie des petites sociétés d'État) et a compté parmi les finalistes chacune des onze dernières années.

<sup>3</sup> Examen du cadre de gouvernance des sociétés d'État du Canada – Répondre aux attentes des Canadiennes et des Canadiens, publié par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada le 17 février 2005. Le texte intégral du rapport est disponible à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Pour que l'exemple vienne d'en haut, en commençant par le conseil d'administration et le président et chef de la direction, il faut que la culture de conformité soit solide. Bien qu'il soit du ressort de la direction et du président et chef de la direction de s'assurer de l'adhésion quotidienne à cette culture, c'est au conseil d'administration qu'il incombe d'établir le cadre rendant la conformité possible. En outre, une solide culture de conformité fondée sur la présentation de rapports ponctuels permet à la direction de démontrer au conseil d'administration que les politiques et les procédures qu'il a adoptées permettent de sauvegarder les actifs de la Société et de gérer les risques de cette dernière. Les mécanismes prévus par nos politiques et procédures jouent aussi un rôle clé puisque, en plus d'indiquer aux employés les règles à suivre, ils leur offrent un moyen de signaler les cas de non-conformité.

#### *La gouvernance, toile de fond de nos activités*

Le lien entre un solide régime de gouvernance et les résultats d'une entreprise est bien établi. Compte tenu du fait qu'elle sous-tend toutes nos activités, la gouvernance est demeurée l'une de nos quatre stratégies durant

l'exercice (on trouvera plus de renseignements à ce sujet à la partie II, *Analyse par la direction*, du présent rapport). Si notre cadre actuel de gouvernance demeure solide, c'est en partie grâce à notre vigilance ; mais, bien que nous ayons réussi à faire beaucoup dans le passé, il y a toujours plus à faire. La SADC continuera d'examiner et de perfectionner son cadre de gouvernance en se tenant au fait des pratiques exemplaires les plus récentes, sur lesquelles elle alignera les siennes.

## **Le conseil d'administration de la SADC : rôle et principales activités**

Les activités de la Société sont régies par un conseil d'administration dont les principales responsabilités sont définies dans une charte. Issue de la Politique de gouvernance du conseil

d'administration, cette charte a été révisée en mars 2006. Elle énonce ce que le conseil d'administration estime être ses responsabilités en matière de gouvernance, ainsi que sa volonté de faire en sorte que la SADC respecte les plus récentes normes de pratiques commerciales et financières saines, ainsi que les lignes directrices propres aux sociétés d'État en matière de gouvernance. La charte comporte vingt énoncés de principe qui, dans leur ensemble, indiquent comment nous nous acquittons de notre mandat sur le plan éthique. On trouvera ci-dessous une description des six grands domaines de responsabilité du conseil d'administration et les points saillants des activités que celui-ci a menées dans chaque domaine au cours de l'exercice.

Si notre cadre  
actuel de  
gouvernance  
demeure solide,  
c'est en partie grâce  
à notre vigilance.

### **Planification de la relève et des ressources humaines**

*Le conseil d'administration tient à jour un profil des compétences et des aptitudes requises pour les postes d'administrateur du secteur privé qu'il faudra pourvoir à brève échéance et recommande au ministre des Finances des candidats devant être nommés par le*

*gouverneur en conseil. Il incombe également au conseil d'administration de prévoir des séances d'orientation et une formation permanente pour les nouveaux administrateurs. De plus, le conseil d'administration est chargé de recommander un candidat au poste du président et chef de la direction, qui est nommé par le gouverneur en conseil.*

*Le conseil d'administration fixe les objectifs du président et chef de la direction pour chaque exercice financier et effectue son évaluation de rendement. Il nomme également les dirigeants de la Société et surveille les politiques, les stratégies, les procédures et les mesures de contrôle qui sont instituées pour assurer la loyauté des employés à l'égard des activités de la SADC et pour veiller à ce que ces derniers retirent une très grande satisfaction de leur travail. Voici les points saillants des activités poursuivies par le conseil d'administration en ce domaine au cours de l'exercice :*

**Nomination d'un nouveau président et chef de la direction :** Le travail soutenu du conseil d'administration en matière de planification de la relève a abouti en 2005 à la nomination par le gouverneur en conseil du nouveau président et chef de la direction de la SADC, M. Guy Saint-Pierre. Après avoir comparu devant le Comité permanent des Finances de la Chambre des communes, M. Saint-Pierre a été nommé le 9 mai 2005 pour une période de cinq ans. Les objectifs de M. Saint-Pierre pour 2005-2006 tiennent compte du fait qu'il est passé de vice-président directeur et chef de l'exploitation à président et chef de la direction. De même, en établissant ses objectifs de 2006-2007, le conseil d'administration et M. Saint-Pierre ont travaillé de concert pour inclure des activités qui privilégient une saine stratégie de gouvernance.

**Formation des administrateurs :** Au cours de l'exercice, les administrateurs issus du secteur privé ont participé à des séminaires en vue de mieux saisir leurs responsabilités à titre d'administrateur d'une société d'État.

**Bien-être des employés :** Au cours de l'exercice, sous la direction du Comité des ressources humaines et de la rémunération (CRHR), la SADC a effectué un sondage complet auprès des employés. Dans l'ensemble, les résultats indiquent que les employés sont satisfaits de la SADC, bien que dans certains domaines, comme l'indique la partie II, *Analyse par la direction*, il y ait place à l'amélioration. Le CRHR a également examiné le nouveau document intitulé Plan et stratégie des ressources humaines (le « Plan »), par lequel la SADC compte maintenir autant que possible un milieu de travail agréable pour les employés, et, du même coup, réduire son risque de personnes. Le Plan a été revu à la lumière des résultats du sondage et examiné par le CRHR, en mai 2006. Le plan de relève des postes supérieurs, déjà ancien, a été actualisé et intégré au programme de formation et de perfectionnement professionnels des employés, puis soumis à l'examen du CRHR. En 2005, la Société a également mis en œuvre une nouvelle politique de rémunération des employés qui, d'après le sondage, a été fort bien accueillie. Compte tenu du rôle important que les employés jouent dans l'accomplissement du mandat de la SADC, le conseil d'administration a approuvé un nouveau principe à l'égard des ressources humaines, qui fait partie de la version révisée de sa charte.

**À venir :** Avec le départ à la retraite de M. Ronald N. Robertson, président du conseil de la SADC pendant de nombreuses années, le conseil d'administration accueillera en 2006 un nouveau président du conseil. Le mandat de deux administrateurs est également arrivé à terme. Il s'agit là de questions dont le gouvernement et le nouveau président du conseil devront s'occuper.

Pour mieux appuyer les employés de la SADC, durant l'automne 2006 la direction organisera une conférence dont l'objectif sera de trouver des moyens d'améliorer le milieu de travail.

### Indépendance en matière de prise de décision

*Le premier principe de la charte du conseil d'administration exige que celui-ci fasse preuve d'indépendance dans les jugements qu'il porte. Cette indépendance est très importante et favorise une saine gouvernance et une obligation de rendre compte efficace.*

*Comme le stipule leur Code de conduite professionnelle et de comportement éthique, les administrateurs établissent des normes en la matière et s'y conforment. Le conseil d'administration se réunit au moins quatre fois par an. Des séances à huis clos, auxquelles ne participent pas les membres de la direction, ont lieu périodiquement dans le cadre des réunions*

### Indépendance des administrateurs

Il incombe aux administrateurs d'adhérer aux dispositions du Code régissant les conflits d'intérêts de la SADC afin d'éviter les conflits réels, éventuels ou apparents. Ce code comporte aussi des restrictions visant la propriété d'actions d'institutions membres ou de leurs filiales. La *Loi sur le Bureau du surintendant des institutions financières* interdit au président du conseil d'administration de détenir de telles actions.

Aucun membre de la direction de la SADC n'est ou ne peut être administrateur. Il est également interdit aux administrateurs, dirigeants et employés d'une institution membre de devenir administrateur issu du secteur privé ou président du conseil d'administration de la SADC.

du conseil d'administration et des comités. La direction fournit au conseil d'administration et à ses comités des renseignements qui leur permettent de prendre des décisions en toute indépendance.

Pour pouvoir prendre des décisions en toute indépendance, le conseil d'administration définit et documente les responsabilités et l'obligation de rendre compte du président du conseil d'administration, ainsi que celles du président et chef de la direction. Il fixe en outre les normes de conduite et de comportement éthique des comités du conseil, des administrateurs, des dirigeants et des autres employés, et établit une surveillance à ce sujet. Le conseil d'administration veille aussi à ce que des politiques, stratégies, procédures et mesures de contrôle adéquates soient instituées à tous les niveaux de la Société dans le but de créer un climat organisationnel qui favorise un comportement éthique. Voici les points saillants des activités du conseil d'administration dans ce domaine au cours de l'exercice :

#### **Nouveau rapport annuel sur le respect des codes :**

Le Comité de vérification du conseil d'administration et le CRHR ont reçu de la direction le rapport annuel de la Société sur la conformité à toutes ses politiques et pratiques en matière de conduite professionnelle et de comportement des employés. On trouvera à l'annexe A un résumé sur le respect de ces politiques et pratiques.

**Examen et mise à jour des politiques de la Société :** Le CRHR a examiné deux politiques importantes relatives à la conduite professionnelle et au comportement éthique pour s'assurer qu'elles continuent d'égaliser ou de dépasser les pratiques exemplaires en la matière. La Politique sur la divulgation interne d'information concernant des actes fautifs au travail a été modifiée pour concorder avec la *Loi fédérale sur l'imputabilité* et la *Loi sur la protection des fonctionnaires dénonciateurs d'actes répréhensibles* que le Parlement envisage d'adopter. La Politique sur le harcèlement en milieu de travail, adoptée en 1993,

a été entièrement actualisée puis actualisée par le conseil d'administration en décembre 2005.

**Mesures liées au Rapport du SCT :** Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a consacré beaucoup de temps aux activités visant à confirmer le respect, par la SADC, des mesures présentées dans le Rapport du SCT sur la gouvernance des sociétés d'État (février 2005) et qui s'appliquent à la Société. L'annexe B résume les pratiques de la SADC et les compare à ces mesures.

**À venir :** La direction continuera d'examiner les pratiques et les politiques de la SADC pour s'assurer qu'elles demeurent efficaces et conformes aux pratiques exemplaires et fera, s'il y a lieu, des recommandations au conseil d'administration.

## **Gestion stratégique et financière et résultats d'exploitation**

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a consacré beaucoup de temps aux activités visant à confirmer le respect, par la SADC, des mesures présentées dans le Rapport du SCT sur la gouvernance des sociétés d'État (février 2005).

Le conseil d'administration travaille en étroite collaboration avec la direction pour s'assurer de l'efficacité du processus de gestion stratégique de la SADC. Pour ce faire, il tient chaque année, avec la direction, une séance conjointe de planification stratégique en vue d'amorcer le processus de planification des cinq prochaines années. Il étudie ensuite l'ébauche du Plan d'entreprise et approuve la version finale du plan. Au cours de cet exercice annuel, le conseil d'administration examine également les taux de prime et recommande

au ministre des Finances de les soumettre à l'approbation du gouverneur en conseil.

La direction prépare des rapports périodiques complets sur le rendement de la SADC, qu'elle soumet à l'attention du conseil d'administration. Celui-ci les examine afin de s'assurer que les plans et les budgets qu'il a autorisés sont bien exécutés. Il étudie de près tout résultat inférieur aux prévisions. Voici les points saillants des activités du conseil d'administration dans ce domaine au cours de l'exercice :

**Examen de rationalisation :** Durant les trois premiers mois de l'exercice, le Comité des

administrateurs issus du secteur privé a consacré beaucoup d'énergie à l'étude des services administratifs et généraux de la SADC en vue d'une possible rationalisation de certaines activités avec le BSIF. Un rapport conjoint BSIF-SADC a été transmis au ministre des Finances en juillet 2005.

#### **Séance annuelle de planification stratégique :**

Le conseil d'administration a tenu sa séance annuelle de planification stratégique en juin 2005. La séance lui a permis d'analyser le climat d'affaires et les risques de la SADC à la lumière du mandat légal de celle-ci, tel qu'il se présente après le budget fédéral de 2005. Les administrateurs ont proposé une orientation stratégique à la direction et ont par la suite approuvé les stratégies clés de la SADC. À titre de gérant des actifs de la Société, le conseil d'administration a également approuvé les plans d'exploitation, les budgets et les plans d'emprunt proposés dans le Plan d'entreprise de la Société.

Au cours de l'exercice, les modifications apportées au mandat de la SADC – y compris le relèvement à 100 000 dollars du plafond d'assurance-dépôts – ont nécessité la révision du plan d'entreprise initial, ce qui est inhabituel. Un plan d'entreprise modifié a donc été préparé et soumis à l'examen du conseil d'administration, puis au ministre des Finances en décembre 2005. Les diverses modifications apportées à la loi constitutive de la SADC ont exigé l'examen rigoureux de leur incidence dans tous nos domaines d'activité.

#### **Aucune modification des taux de prime**

**des institutions membres :** Le conseil d'administration a recommandé que les taux des primes acquittées par les institutions membres demeurent inchangés au cours de l'exercice comptable des primes 2006 – recommandation suivie et maintenant en vigueur. À la suite de consultations approfondies menées auprès des institutions membres, le conseil d'administration a approuvé d'autres modifications à apporter au *Règlement administratif sur les primes différentielles*, dans le but de mettre à jour le régime de primes différentielles.

#### **Maintien de la fourchette cible du financement**

**ex ante :** Il y a plusieurs années, le conseil d'administration a établi une fourchette cible du financement *ex ante* afin de couvrir les pertes liées à l'assurance-dépôts. Compte tenu du relèvement à 100 000 dollars du plafond d'assurance-

dépôts, le conseil d'administration a examiné le montant du financement *ex ante*<sup>4</sup>, qui était de 1,4 milliard de dollars au 31 mars 2006. Le conseil d'administration demeure d'avis que la fourchette cible actuelle – entre 40 et 50 points de base des dépôts assurés – continue d'être adéquate. Compte tenu du volume des dépôts assurés au 30 avril 2005, cette fourchette se traduit par un montant de 1,7 à 2,2 milliards de dollars.

**Examen des lois :** Dans le cadre de l'examen de 2006 de la *Loi sur les banques* et des lois y afférentes, le conseil d'administration a envisagé des modifications visant la Loi sur la SADC, qu'il a recommandées au ministre des Finances.

#### **Approbation des modifications des règlements**

**administratifs :** Le budget fédéral de 2005 a dégagé la SADC de l'obligation de promouvoir des normes de pratiques commerciales et financières saines auprès de ses institutions membres, ce qui a nécessité la révision de certains règlements administratifs. Le conseil d'administration a approuvé l'abolition des *Normes de pratiques commerciales et financières saines* et apporté des modifications corrélatives à d'autres règlements administratifs de la SADC, à savoir le *Règlement administratif relatif à la police d'assurance-dépôts*, le *Règlement administratif sur les primes différentielles* et le *Règlement administratif relatif aux augmentations de primes*. Le conseil d'administration a également mis fin à la pratique par laquelle il obtenait des engagements des promoteurs de nouveaux membres.

**À venir :** Le conseil d'administration tiendra sa première assemblée annuelle à l'intention du public et des intéressés en décembre 2006. Ce sera l'occasion de discuter des activités de la SADC, de ses résultats d'exploitation et de ses stratégies futures, et d'obtenir de la rétroaction.

### **Gestion des risques d'entreprise (GRE)**

*Comprendre les risques importants auxquels s'expose la SADC fait partie des responsabilités du conseil en matière de GRE. Le conseil élabore et revoit régulièrement les politiques de gestion des risques prudentes et adéquates de la SADC ; il obtient l'assurance raisonnable que la Société a adopté un processus de GRE efficace et le respecte. La partie II, Analyse par la direction, présente les points saillants des activités du conseil à cet égard durant le dernier exercice.*

<sup>4</sup> Le financement *ex ante* correspond à la somme des bénéfices non répartis et de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts, tels qu'ils figurent dans les états financiers de la SADC.

### **Participation du Comité de vérification :**

Le Comité de vérification du conseil a suivi de près l'évolution du cadre de GRE de la SADC et obtenu des rapports de la direction à ce sujet à chacune de ses séances régulières. Par l'entremise du Comité de vérification, le conseil a approuvé plusieurs nouvelles politiques se rattachant à la GRE au cours de l'exercice.

**À venir :** Les démarches relatives à la GRE vont se poursuivre. Le conseil recevra à la fin de l'exercice un rapport annuel à cet égard et, pour la première fois, une déclaration de la direction. Comme le stipule sa nouvelle charte, le Comité de vérification obtiendra l'assurance raisonnable que les politiques de gestion des risques importants de la Société sont suivies, et il recevra des Services de vérification et de consultation des rapports qui confirmeront l'évaluation faite par la direction de ces risques importants.

### **Milieu de contrôle efficace**

*Le conseil cherche à s'assurer que la SADC « maîtrise la situation ». Pour ce faire, il supervise les activités de la SADC et vérifie que celles-ci sont appuyées par un milieu de contrôle approprié et efficace et que la Société possède des politiques et des pratiques qui assurent l'intégrité de ses contrôles internes et de ses systèmes de gestion de l'information. Le conseil supervise également le groupe de vérification interne et s'assure périodiquement que le Comité de vérification établit le mandat de ce groupe et lui alloue les ressources nécessaires à la réalisation de ce mandat. Voici un aperçu des principales activités menées par le conseil à ce chapitre durant l'exercice :*

**Rédaction de chartes :** En 2004, le Comité de vérification a entrepris un examen comparatif visant à évaluer son mandat et ses activités à la lumière des pratiques exemplaires les plus récentes. Cet examen était assez avancé lorsque le Rapport du SCT a été annoncé. Le Comité de la régie de la Société a alors entrepris une

révision exhaustive du mandat de tous les comités du conseil, de concert avec le Comité de vérification et le CRHR. Il s'est également penché sur la Politique de gouvernance du conseil. Après l'examen du Comité de la régie de la Société, le conseil a élaboré et approuvé une charte détaillée pour lui-même et pour chacun de ses comités. En ce qui concerne la charte du Comité de vérification en particulier, les changements approuvés visent à améliorer le milieu de contrôle global de la Société. Les nouvelles chartes cadrent bien avec la culture de comportement éthique et de conduite professionnelle, qui joue un rôle de premier plan dans toutes les activités de la SADC, culture qu'elles contribuent d'ailleurs à renforcer. Les chartes du CRHR et du Comité de vérification ont été élaborées de manière à

conférer à chaque comité un rôle unique mais complémentaire dans la supervision du comportement éthique à la SADC.

### **Achèvement des vérifications internes :**

Le Comité de vérification du conseil a supervisé des vérifications internes comme cela lui incombait. Fait à souligner, le conseil d'administration a, au cours de l'exercice, soumis des rapports d'examen au Comité de vérification concernant quatre vérifications importantes.

Ces rapports comprenaient

des recommandations auxquelles la direction s'est engagée à donner suite. Les Services de vérification et de consultation assureront le suivi des mesures prises et en rendront compte au Comité de vérification.

### **Renforcement de la politique en matière d'adjudication de contrats :**

Sous la supervision du Comité de vérification, le conseil a examiné et approuvé une nouvelle politique du conseil en matière d'adjudication de contrats, ce qui lui permettra de mieux contrôler le travail exécuté par des fournisseurs externes. Des améliorations ont été apportées aux procédures internes d'adjudication de contrats et le personnel a reçu une formation relative à la nouvelle politique et aux nouvelles procédures.

Les chartes du CRHR et du Comité de vérification ont été élaborées de manière à conférer à chaque comité un rôle unique mais complémentaire dans la supervision du comportement éthique à la SADC.

**À venir :** Le Comité de vérification a approuvé le plan des Services de vérification et de consultation pour 2006-2007. Il supervisera la mise en œuvre de ce plan au cours du prochain exercice. Le plan prévoit entre autres l'examen de la fonction d'assurance de la qualité au sein des Services de vérification et de consultation.

## Communication

*Le conseil s'assure que la SADC communique de façon efficace avec le gouvernement, les déposants, les institutions membres et toutes les parties intéressées. Voici un aperçu des principales activités du conseil à ce chapitre l'an dernier :*

**Intensification de la campagne de sensibilisation du public :** En 2005, le conseil a approuvé une nouvelle stratégie de sensibilisation du public à long terme, qui vise les personnes ayant le plus besoin d'être renseignées sur l'assurance-dépôts. Après le dépôt du budget fédéral de 2005, le conseil a approuvé l'octroi d'un budget supplémentaire pour la sensibilisation du public, dans le but de faire connaître le nouveau plafond d'assurance-dépôts désormais fixé à 100 000 dollars.

L'augmentation de ce plafond constitue, pour les consommateurs, la nouvelle la plus importante sur l'assurance-dépôts depuis 23 ans. Une telle annonce méritait la plus grande attention possible : les activités de sensibilisation déjà planifiées se sont multipliées tandis qu'une annonce télévisée a été conçue et diffusée au cours de l'automne et de l'hiver. De plus, la Société s'est dotée d'un nouveau logo, qui est censé l'aider à mieux faire comprendre son propre rôle et celui de l'assurance-dépôts.

**À venir :** D'autres activités de sensibilisation du public sont prévues au cours du prochain exercice. Nous continuerons de collaborer avec nos partenaires, avec les groupes de consommateurs et d'autres parties intéressées pour informer le public au sujet de l'assurance-dépôts.

## Conseil d'administration

Le conseil d'administration de la SADC comprend un président, cinq administrateurs nommés d'office et cinq autres administrateurs issus du secteur privé, comme le prévoit la Loi sur la SADC.

### *Président du conseil*

Le président voit au bon fonctionnement du conseil d'administration, qui est indépendant de la direction de la SADC ; il garantit et renforce l'exécution et la qualité de la gouvernance de la Société. Le président du conseil collabore régulièrement avec le président et chef de la direction sur des questions de gouvernance et d'exploitation ; il représente le conseil d'administration directement auprès du ministre des Finances, par l'intermédiaire duquel la Société rend compte de ses activités au Parlement.

### *Administrateurs nommés d'office*

Les administrateurs désignés d'office doivent leur nomination aux connaissances spécialisées qu'ils possèdent en raison des postes de premier plan qu'ils occupent dans la fonction publique. Leur participation au conseil facilite la coordination des politiques des organismes gouvernementaux qui composent le filet de sécurité financier fédéral.

### *Administrateurs du secteur privé*

Les administrateurs issus du secteur privé possèdent des compétences diverses et une expérience pratique dans de nombreux domaines pertinents hors du secteur public ; ils contribuent ainsi aux activités et aux décisions du conseil.

En 2005-2006, le conseil d'administration de la SADC a tenu quatre réunions ordinaires et deux réunions spéciales.

## Composition du conseil

Au 31 mars 2006, le conseil d'administration de la SADC se composait des personnes suivantes. Des notes biographiques sur chacun des membres du conseil sont affichées sur le site Web de la SADC ([www.sadc.ca](http://www.sadc.ca)).

Président du conseil	Membres d'office	Administrateurs issus du secteur privé
 <p><b>Ronald N. Robertson</b> Président du conseil d'administration Société d'assurance-dépôts du Canada</p>	 <p><b>David A. Dodge*</b> Gouverneur de la Banque du Canada</p>	 <p><b>Tracey Bakkeli</b> Conseillère stratégique T. Bakkeli Consultants Inc. Regina</p>
	 <p><b>Ian E. Bennett**</b> Sous-ministre des Finances</p>	 <p><b>H. Garfield Emerson</b> Président du cabinet national et associé principal Fasken Martineau DuMoulin s.r.l. Toronto</p>
	 <p><b>John Doran</b> Surintendant auxiliaire Surveillance Bureau du surintendant des institutions financières</p>	 <p><b>Claude Huot</b> Consultant en développement économique Le Groupe Stragesult Montréal</p>
	 <p><b>Bill Knight</b> Commissaire Agence de la consommation en matière financière du Canada</p>	 <p><b>Grant Morash</b> Conseiller financier Halifax</p>
	 <p><b>Nicholas Le Pan***</b> Surintendant des institutions financières</p>	 <p><b>Darryl J. Raymaker</b> Associé McNally Cumming Raymaker Calgary</p>
Substituts		
<p><i>* du gouverneur de la Banque du Canada :</i></p>  <p><b>Pierre Duguay</b> Sous-gouverneur Banque du Canada</p>	<p><i>** du sous-ministre des Finances :</i></p>  <p><b>Frank Swedlove</b> Sous-ministre délégué Direction de la politique du secteur financier Ministère des Finances, Canada</p>	<p><i>*** du surintendant des institutions financières :</i></p>  <p><b>Julie Dickson</b> Surintendante auxiliaire Secteur de la réglementation Bureau du surintendant des institutions financières</p>

*Rémunération des administrateurs*

Les membres du conseil issus du secteur privé sont rémunérés suivant une grille recommandée par le gouvernement et approuvée par décret. Le total de leurs honoraires et de leurs frais s'est élevé à 212 740 dollars en 2005-2006.

Les administrateurs qui président également un comité ne touchent pas de rémunération supplémentaire.

**Comités du conseil**

Le conseil d'administration de la SADC comptait quatre comités permanents en 2005-2006 : le Comité de direction, le Comité de vérification, le Comité des ressources humaines et de la rémunération et le Comité de la régie de la Société. Le Comité des candidatures, créé le 9 juin 2004, a été fusionné avec le Comité de la régie de la Société le 8 mars 2006.

Outre ses comités permanents, le conseil de la SADC est doté d'un Comité des administrateurs issus du secteur privé, qui se réunit lorsque la situation l'exige. La raison d'être de ce comité est d'envisager des moyens d'accroître l'efficacité et l'efficacité avec lesquelles les services financiers sont réglementés, dans la mesure où la SADC est concernée.

On trouvera dans le tableau de la page suivante les faits saillants concernant les activités des comités du conseil.

**Autres comités – Collaboration entre organismes financiers fédéraux**

La SADC prend aussi part à des comités externes :

*Comité de surveillance des institutions financières et Comité consultatif supérieur*

La SADC participe activement à deux comités importants qui facilitent la coopération au palier fédéral, soit le Comité de surveillance des institutions financières (CSIF) et le Comité consultatif supérieur (CCS). Le CSIF est présidé par le surintendant des institutions financières ; il facilite la tenue de consultations et l'échange, parmi ses membres, de renseignements de surveillance au sujet des institutions financières fédérales. Le CCS est présidé par le sous-ministre des Finances ; il constitue un forum où l'on peut discuter de questions de politique touchant le secteur financier. Les deux comités se composent des mêmes membres (soit le surintendant des institutions financières, le président du conseil de la SADC, le gouverneur de la Banque du Canada, le commissaire de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada et le sous-ministre des Finances), qui sont tous membres du conseil d'administration de la SADC.

*Comité de liaison BSIF-SADC*

Créé en vertu de l'Entente d'alliance stratégique SADC-BSIF, le Comité de liaison BSIF-SADC est présidé conjointement par le surintendant des institutions financières et par le président du conseil d'administration de la Société. Il discute des enjeux liés à la coordination des activités du BSIF et de la SADC, dans le but d'éviter le chevauchement des tâches et les coûts superflus, et de promouvoir des relations de travail étroites et efficaces entre les deux organismes.

Comité et mandat conféré par charte	Nombre de réunions	Composition (au 31 mars 2006)	Points saillants des activités
<p><b>Comité de vérification</b> – Superviser des vérifications internes et externes, dispenser des conseils en matière financière auprès du conseil d'administration et superviser la gestion des risques (y compris de l'examen des états financiers consolidés de 2005-2006 et de la vérification d'attestation du Bureau du vérificateur général)</p>	5	<p>T. Bakkeli (présidente) J. Doran G. Morash D.J. Raymaker</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Recommandation au conseil d'administration des états financiers 2004-2005, y compris de l'Analyse par la direction</li> <li>➤ Supervision de la gestion des risques de l'entreprise (GRE) de la SADC</li> <li>➤ Supervision de la révision de la politique d'adjudication de contrats du conseil</li> <li>➤ Supervision d'une étude comparative des pratiques exemplaires en cours au sein des comités de vérification et élaboration et mise en œuvre d'une nouvelle charte pour le Comité de vérification</li> <li>➤ En février 2006, le Comité de vérification a étudié et commenté un rapport de la direction sur l'incidence de la Note d'orientation concernant la comptabilité NOC-15 : Consolidation des entités à détenteurs de droits variables, de l'ICCA</li> </ul>
<p><b>Comité de direction</b> – Siéger lorsque la situation l'exige, à la demande du conseil, du président du conseil ou du président et chef de la direction</p>	0	<p>R.N. Robertson (président) D.A. Dodge H.G. Emerson</p>	<p>Ce comité se réunit essentiellement en cas de situation extraordinaire. Il n'a pas siégé en 2005-2006.</p>
<p><b>Comité de la règle de la Société et des candidatures</b> – S'assurer qu'existent les structures et les processus nécessaires au contrôle et à l'orientation efficaces des activités de la SADC, ainsi qu'à la planification de la relève du président et chef de la direction et des administrateurs issus du secteur privé</p>	4	<p>R.N. Robertson (président) T. Bakkeli C. Huot B. Knight D.J. Raymaker</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Supervision du processus de planification de la relève du président et chef de la direction (nommé le 9 mai 2005 par le gouverneur en conseil, pour une durée de 5 ans)</li> <li>➤ Supervision de l'examen de la charte du conseil et de celles des comités du conseil, ainsi que du <i>Règlement administratif général</i> de la SADC</li> <li>➤ Recommandation concernant un mandat de président du conseil par intérim</li> <li>➤ Recommandation en vue du renouvellement du mandat de certains administrateurs</li> </ul>
<p><b>Comité des ressources humaines et de la rémunération</b> – Étudier toute question liée aux ressources humaines et formuler des recommandations au conseil à leur égard (politiques, planification de la relève, respect des dispositions légales, rémunération et plaintes)</p>	4	<p>H.G. Emerson (président) C. Huot N. Le Pan G. Morash</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Évaluation du rendement du président et chef de la direction (pour 2004-2005) et réévaluation des objectifs de ce dernier pour 2005-2006</li> <li>➤ Examen du document Plan et stratégie en matière de ressources humaines destiné aux employés</li> <li>➤ Supervision de la révision de la Politique sur le harcèlement en milieu de travail et de la Politique sur la divulgation interne d'information concernant des actes fautifs au travail</li> <li>➤ Supervision du sondage sur la satisfaction des employés</li> <li>➤ Supervision de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une nouvelle charte pour le CRHR</li> </ul>

Comité et mandat conféré par charte	Nombre de réunions	Composition (au 31 mars 2006)	Points saillants des activités
<b>Comité spécial des administrateurs issus du secteur privé</b> – Examiner des moyens d’améliorer l’efficacité et l’efficacité de l’application de la réglementation des services financiers, dans la mesure où cette réglementation s’applique à la SADC	2	R.N. Robertson (président) T. Bakkeli H.G. Emerson C. Huot G. Morash D.J. Raymaker	➤ Remise au ministre des Finances, en juillet 2005, d’un rapport conjoint SADC-BSIF sur les possibilités de rationalisation des services administratifs et généraux des deux organismes

### Participation aux réunions du conseil et de ses comités<sup>a</sup> (du 1<sup>er</sup> avril 2005 au 31 mars 2006)

	Comités du conseil d’administration					
	Conseil d’administration	Comité de direction	Comité de vérification	Comité de la régie de la Société et des candidatures	Comité des ressources humaines et de la rémunération	Comité des administrateurs issus du secteur privé
<b>Nombre de réunions</b>	6	0	5	4	4	2
<b>Présences (substituts)</b>						
R.N. Robertson – Président	6			4		2
T. Bakkeli	6		5	4		2
I. E. Bennett (F. Swedlove)	0 (4)					
D.A. Dodge (D. Longworth/ P. Duguay <sup>b</sup> )	3 (2)					
J. Doran	3		5			
H.G. Emerson	5				4	2
C. Huot	6			4	4	2
W. Knight	6			4		
N. Le Pan (J. Dickson)	1 (1)				2	
G. Morash	6		5		4	2
D.J. Raymaker	4		5	3		2

<sup>a</sup> Y compris par téléphone.

<sup>b</sup> Pierre Duguay a remplacé D. Longworth à titre de substitut du gouverneur de la Banque du Canada, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2005.

## Gestion et responsabilisation à la SADC

L'importance qu'attache le conseil aux normes éthiques les plus élevées se reflète dans les politiques et pratiques en matière de conduite professionnelle et de comportement éthique que sont tenus de respecter tous les employés de la Société. Le président et chef de la direction partage cette volonté.

Dans le but de rappeler aux employés l'importance de cultiver un climat qui favorise un comportement éthique, le président et chef de la direction a animé une séance d'information obligatoire pour tous les employés sur le sujet de l'éthique et de l'intégrité.

La séance avait pour but de définir clairement les droits et les obligations des employés et de la Société, car chacun a un rôle à jouer dans le cadre des politiques et des pratiques existantes visant les employés (on trouvera plus de précisions à ce sujet à l'annexe A). Outre ce rappel des politiques et pratiques de la SADC, la séance a porté sur l'importance de protéger les données confidentielles et de respecter la vie privée. Enfin, la séance d'information visait à réitérer l'importance de l'intégrité et de la déontologie à tous les paliers de la Société.

Au 31 mars 2006, les échelles de salaire des dirigeants de la SADC sont les suivantes :

- poste de président et chef de la direction : 200 000 dollars à 235 300 dollars
- poste de vice-président : 153 690 dollars à 204 910 dollars

Outre le régime d'avantages sociaux de la SADC, le président et chef de la direction a droit à une indemnité annuelle pour usage de véhicule personnel. Les frais de déplacement et de représentation des quatre membres de la direction sont affichés sur le site Web de la SADC : [www.sadc.ca](http://www.sadc.ca).

### Obligations légales

À titre de société d'État, la SADC doit se conformer aux dispositions de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, qui exige que la Société présente chaque année un plan d'entreprise quinquennal (et un résumé du plan), ainsi qu'un rapport annuel au ministre. Celui-ci dépose ensuite le résumé du plan et le rapport annuel à la Chambre des communes et au Sénat. Au cours de l'exercice, la SADC s'est acquittée de ces obligations – l'annexe A fournit plus de précisions à ce sujet.

Direction de la SADC		
Guy L. Saint-Pierre Président et chef de la direction		
Michèle Bourque Vice-présidente, Assurance et Évaluation des risques	M. Claudia Morrow Vice-présidente, Affaires générales, conseillère générale et secrétaire de la Société	Thomas J. Vice Vice-président, Finances et Administration, et directeur financier



## V Rendement et profil des institutions membres

Cette partie présente le rendement des institutions membres de la SADC au cours du dernier exercice.

### Nos institutions membres

La SADC comptait 82 institutions membres au 31 mars 2006. Au cours de l'exercice, trois institutions membres ont adhéré à la SADC ; deux ont fait annuler leur police d'assurance-dépôts (cf. *Changements concernant les institutions membres*, à la page 77).

Les institutions membres forment 56 groupes distincts, si l'on tient compte de leur lien avec la maison mère. Pour faciliter notre analyse, nous avons classé chaque institution membre ou chaque groupe d'institutions membres apparentées en groupes affinitaires définis selon la taille de l'institution ou du groupe d'institutions apparentées, l'aire géographique dans laquelle s'exercent leurs activités et (ou) leurs principaux secteurs d'activité.

Les institutions membres les plus grandes, qui font partie du groupe « Activités nationales » aux fins de l'analyse, offrent toute une gamme de produits et services financiers ; elles exercent leurs activités dans l'ensemble du Canada et à l'étranger. Les autres institutions membres sont soit d'assez grande taille et concentrent leurs activités dans une région, soit offrent des types de produits ou services spécifiques. Ainsi, certaines institutions membres offrent principalement des prêts hypothécaires résidentiels, des prêts aux entreprises ou des prêts aux particuliers.

### Groupes affinitaires d'institutions membres

À des fins d'analyse, la SADC classe ses institutions membres dans des groupes affinitaires, selon l'aire géographique dans laquelle elles exercent leurs activités et selon leurs secteurs d'activité.

Les six groupes, sur lesquels reposent les comparaisons, sont les suivants :

**Activités nationales** – Les institutions de ce groupe exercent leurs activités dans l'ensemble du Canada et à l'étranger dans une moindre mesure.

**Activités régionales** – Les institutions de ce groupe concentrent leurs activités dans une région, et dans d'autres régions du Canada dans une moindre mesure.

**Prêts hypothécaires résidentiels** – Les institutions de ce groupe concentrent une grande partie de leurs activités dans le secteur des prêts hypothécaires résidentiels.

**Prêts aux entreprises** – Les institutions de ce groupe concentrent une très grande partie de leurs activités dans le secteur des prêts commerciaux ou des prêts hypothécaires non résidentiels.

**Prêts aux particuliers** – Les prêts aux particuliers représentent une part importante des activités principales de ce groupe.

**Autres** – Les activités des institutions de ce groupe n'appartiennent à aucun des groupes précités. Les institutions ont tendance à orienter leurs activités vers les services tarifés. Cependant, ces activités ne se rapportent pas nécessairement à des secteurs d'activités qui correspondent à ceux d'autres institutions de ce groupe.

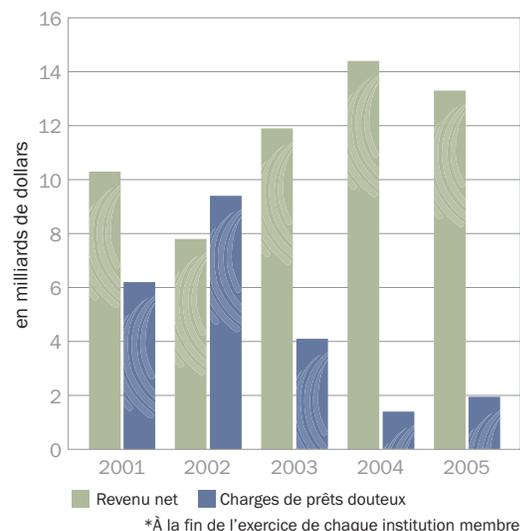
## Résultats financiers

Le risque d'assurance de la SADC est étroitement lié à la santé financière de ses institutions membres. Dans l'ensemble, les institutions membres continuent de représenter un faible risque à court terme pour la Société, en raison des résultats et de la santé financière qu'elles ont affichés en 2005 et que caractérisent notamment une forte rentabilité, une bonne qualité de l'actif et de solides ratios de fonds propres. Bien qu'on s'attende à une légère détérioration dans le secteur du crédit, la SADC croit que ces conditions favorables se perpétueront en 2006 pour les institutions membres. À plus long terme, il convient toutefois de continuer à surveiller certains risques, notamment le fort degré d'endettement des consommateurs, la vulnérabilité de ces derniers et des entreprises à une hausse des taux d'intérêt, des corrections sur les marchés immobiliers et financiers, de même que le profil plus risqué de certaines institutions membres.

### *D'excellents bénéfices pour la troisième année consécutive*

Après avoir enregistré des bénéfices record en 2004, les institutions membres ont vu leur bénéfice net après impôt baisser de 1,1 milliard de dollars, pour atteindre 13,3 milliards de dollars en 2005. Les bénéfices n'ont pas atteint les records attendus, car certaines institutions membres de grande taille ont dû inscrire des provisions de plus de 3,2 milliards de dollars en relation avec l'affaire Enron. Le bénéfice des institutions membres a été appréciable dans chaque groupe affinitaire, même si une poignée d'institutions membres ont déclaré des pertes. Dans l'ensemble, les solides résultats enregistrés par les institutions membres sont en grande partie attribuables à la bonne qualité du crédit et au faible niveau des provisions pour pertes sur créances. La forte croissance du secteur des prêts hypothécaires résidentiels et des prêts aux particuliers, de même que l'activité soutenue du secteur de la gestion du patrimoine et des marchés financiers, n'ont été que partiellement affectés par le déclin des marges d'intérêts en 2005.

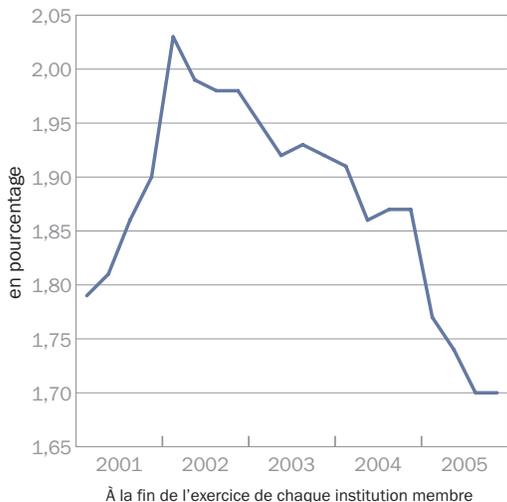
## Revenu net et provisions des institutions membres de la SADC\*



### *Stagnation du revenu net d'intérêts et baisse de la marge moyenne des institutions membres*

Le revenu net d'intérêts est demeuré sensiblement le même (quelque 33 milliards de dollars), malgré une hausse de 11 pour 100 de l'encours des prêts. Si certains groupes affinitaires, au premier rang desquels le groupe « Prêts hypothécaires résidentiels », ont vu leur revenu net d'intérêts gonfler en raison de la croissance rapide de leur portefeuille de prêts, d'autres ont connu une croissance plus modeste ou même une légère baisse. La faiblesse des taux d'intérêt en termes absolus, la courbe de rendement relativement plane ainsi que le déplacement des prêts aux entreprises vers les prêts aux particuliers ont contribué à rogner le revenu net d'intérêts. Depuis le sommet atteint au début de l'année 2002, la marge moyenne des institutions membres n'a cessé de diminuer pour atteindre 1,70 pour 100 de l'actif moyen ; elle a chuté de 17 points de base en 2005. La hausse des taux d'intérêt à court terme a aussi contribué à réduire les marges. Pour la plupart des institutions, le passif-dépôts s'accompagne d'échéances plus brèves que l'actif, ce qui entraîne une hausse plus rapide des coûts d'intérêts que celle des intérêts produits par son actif.

### Marge moyenne des institutions membres (nette des provisions)



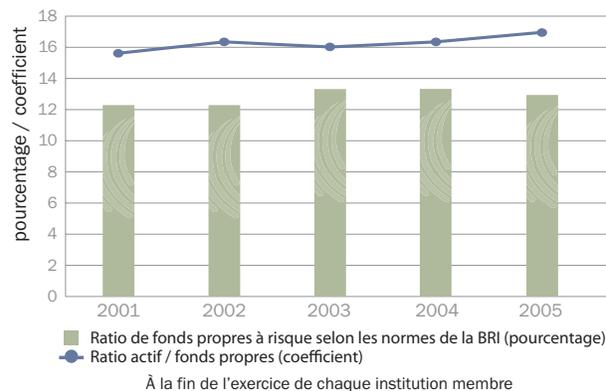
### Croissance soutenue du revenu autre que d'intérêts

Le revenu autre que d'intérêts a grimpé de 11 pour 100 pour atteindre 37 milliards de dollars au cours de l'exercice 2005 : il représente maintenant plus de 53 pour 100 du revenu global des institutions membres. Cette tendance s'inscrit dans le contexte favorable des marchés de capitaux. Les revenus d'activités de négociation et d'instruments détenus à des fins autres que de négociation ont connu la plus forte augmentation, avec un bond de 34 pour 100, tandis que les frais de gestion de placements et de garde, les frais d'administration, les opérations de titrisation, les frais de cartes de crédit et de débit et les autres types de revenu ont enregistré une hausse de 7 à 11 pour 100.

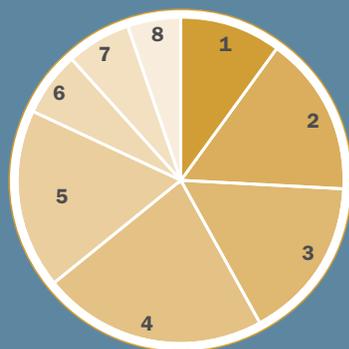
### Les ratios de fonds propres et le levier financier demeurent solides

Le ratio moyen de fonds propres à risque a accusé une légère baisse, passant de 13,3 à 12,9 pour 100, tandis que le ratio actif/fonds propres, qui mesure l'effet de levier, a quelque peu augmenté, de 16,4 en 2004 à 17,0 en 2005, en raison de la croissance rapide de l'actif (notamment des prêts) par rapport aux fonds propres. Le recul du ratio de fonds propres à risque a été plus sensible chez les institutions de grande taille, y compris dans les groupes « Activités nationales » et « Activités régionales ». Cependant, toutes les institutions membres ont maintenu un ratio de fonds propres supérieur aux normes établies par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), soit un ratio de fonds propres à risque de catégorie 1 égal à 7 pour 100 et un ratio de fonds propres à risque égal à 10 pour 100. Ces ratios de fonds propres élevés devraient permettre aux institutions membres de soutenir d'éventuels chocs économiques.

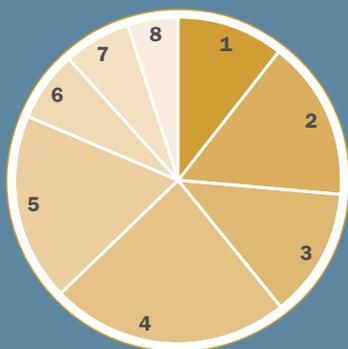
### Ratio de fonds propres, 2001-2005



### Revenu autre que d'intérêts\*



**2004**  
(33,8 milliards de dollars)



**2005**  
(37,4 milliards de dollars)

	2004* (%)	2005* (%)	
1	10,6	10,2	Frais d'administration
2	15,8	15,9	Frais de gestion de placements et de garde
3	12,8	15,6	Revenus de négociation et d'activités autres que de négociation
4	23,8	22,3	Droits de courtage et commissions de prise ferme
5	18,4	17,9	Autres
6	7,1	6,5	Prêts, garanties et acceptations bancaires
7	6,5	6,5	Frais de cartes de crédit et de débit
8	5,0	5,1	Opérations de titrisation

\* En pourcentage du revenu autre que d'intérêts total, à la fin de l'exercice de chaque institution membre

### Croissance soutenue de l'actif

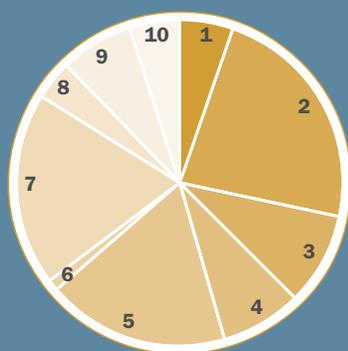
Les institutions membres ont vu leur actif total croître de plus de 11 pour 100, pour atteindre presque 2 billions de dollars à l'exercice financier 2005. Un certain nombre d'institutions membres ont enregistré une hausse de plus de 25 pour 100 de leur actif, confirmant la tendance observée à l'exercice précédent. La croissance a été soutenue pour la plupart des groupes affinitaires, notamment pour le groupe « Prêts hypothécaires résidentiels » dont l'actif a bondi de presque 30 pour 100 (signe de la bonne santé du secteur de l'immobilier).

Les prêts restent la classe d'actif principale ; ils constituent 54 pour 100 de l'actif total. Les prêts hypothécaires résidentiels et les prêts aux particuliers ont enregistré une croissance exceptionnelle en raison de faibles taux d'intérêt, d'un fort marché de l'emploi et de la tendance des particuliers à assumer davantage de dettes. Si la hausse des prêts hypothécaires non résidentiels s'est d'abord fait sentir dans le groupe « Activités nationales », un certain nombre d'institutions membres de petite taille, qui évoluent dans des créneaux particuliers, semblent avoir accru leurs engagements dans le secteur du crédit immobilier à risque plus élevé.

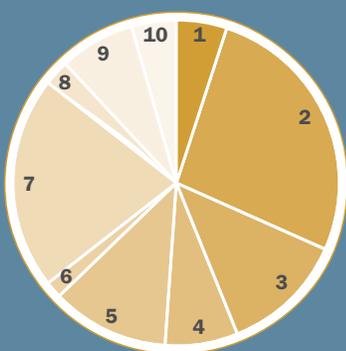
### La qualité des prêts demeure excellente

Le total des provisions pour pertes sur créances est passé de 1,3 milliard de dollars en 2004 à 2 milliards de dollars en 2005. Si cette augmentation semble indiquer une détérioration de la qualité des prêts, elle est en fait due à une baisse de l'annulation des provisions sur créances en 2005. De fait, l'excellente qualité du crédit se retrouve dans le volume des prêts douteux, qui est à son niveau le plus bas jamais atteint. Les prêts douteux, de même que le ratio des prêts douteux nets des provisions par rapport au total des prêts, atteignaient aussi un niveau très bas. Bien que les provisions pour pertes sur prêts constituées par l'ensemble des institutions membres soient amplement suffisantes, les provisions générales par rapport à l'actif pondéré en fonction des risques, exprimées en pourcentage, sont redescendues de leur sommet de 2002.

### Composition de l'actif - 2001 par rapport à 2005\*



**2001**  
(1,63 billion de dollars)



**2005**  
(1,98 billion de dollars)

	2001 (%)	2005 (%)	
1	5,3	5,2	Liquidités
2	23,1	26,6	Valeurs mobilières
3	9,3	12,1	Prêts aux particuliers
4	7,9	7,4	Accords de mise en pension de titres
5	18,2	11,5	Prêts aux entreprises
6	1,2	1,6	Prêts hypothécaires non résidentiels
7	18,9	21,1	Prêts hypothécaires résidentiels
8	3,9	2,5	Autres prêts et acceptations bancaires
9	7,4	7,5	Instruments dérivés
10	4,8	4,4	Autres éléments d'actif

\* A la fin de l'exercice de chaque institution membre

### À l'horizon

Bien que les institutions membres de la SADC aient connu une autre année prospère en 2005, elles pourraient avoir atteint leur apogée. Toutefois, certains facteurs suscitent des inquiétudes à moyen et long terme, comme l'endettement élevé des ménages, des taux d'intérêt à la hausse, ainsi que le ralentissement possible de l'activité économique et les répercussions de ce ralentissement sur l'emploi. Notons que le niveau adéquat du capital réglementaire des institutions membres permet à la SADC d'envisager avec une certaine confiance les chocs susceptibles d'ébranler les marchés.

Les marchés immobiliers ont continué de contribuer aux bons résultats de la plupart des institutions membres en 2005, à commencer par celles qui octroient des prêts hypothécaires résidentiels. Un petit pourcentage d'institutions membres a conservé des engagements considérables dans des catégories de crédit immobilier à risque plus élevé, y compris les prêts hypothécaires non résidentiels, les prêts-relais à la construction et les prêts commerciaux dans le secteur de l'immobilier. Les marchés immobiliers ne donnent encore aucun signe de détérioration, mais ces catégories de crédit sont habituellement très sensibles à tout ralentissement économique.

Les institutions membres ont enregistré une forte augmentation du volume des prêts hypothécaires résidentiels et des prêts aux particuliers, alors que l'endettement des ménages n'a jamais été aussi important et que les taux d'intérêt sont à la hausse. Le ratio d'endettement moyen des ménages par rapport au revenu personnel disponible se situe à 125 pour 100 à la fin de 2005, selon la Banque du Canada. La capacité des consommateurs à gérer leurs dettes pourrait être affectée par des chocs économiques, tels que la chute des prix de l'immobilier, une baisse du niveau de l'emploi et du revenu disponible, ou des hausses conséquentes des taux d'intérêt.

## Renseignements comparatifs sur les institutions membres

Le profil qui suit présente des renseignements comparatifs des cinq derniers exercices financiers. Il a été élaboré à partir d'informations financières fournies par les institutions membres, par l'entremise de la base de données tripartite<sup>5</sup> abritée par la Banque du Canada, ainsi que d'informations financières transmises directement à la SADC.

La section qui suit commence par la liste des institutions membres (au 31 mars 2006) et par une brève description des autres changements concernant les institutions membres survenus au cours de l'exercice 2005-2006. Suit le sommaire des résultats financiers de l'ensemble des institutions membres, qui illustre les tendances depuis 2001. Ce sommaire s'appuie sur le bilan de toutes les institutions membres, de même que sur la mesure de leur rendement en ce qui a trait au passif-dépôts, à la rentabilité, aux fonds propres et à la qualité de l'actif. Aussi, la situation particulière d'une institution membre peut s'écarter considérablement des chiffres globaux et des moyennes indiquées dans les tableaux.

Dans les tableaux établis sur cinq ans, les résultats des exercices antérieurs à l'égard des groupes affinitaires ont été rajustés afin de mettre en relief le nombre d'institutions qui sont actuellement membres de la Société. Par conséquent, l'information financière ne porte que sur les institutions qui étaient membres de la SADC au 31 mars 2006.

<sup>5</sup> La base de données a été élaborée et financée conjointement par la Banque du Canada, le BSIF et la SADC en 1999. Ces trois organismes ont accès à cette information et s'en servent dans leurs systèmes respectifs.

## Institutions membres de la SADC au 31 mars 2006\*

Banques canadiennes et filiales		Sociétés et associations de fiducie et de prêt canadiennes		Filiales d'institutions étrangères	
Institutions membres	Groupe affiliataire	Institutions membres	Groupe affiliataire	Institutions membres	Groupe affiliataire
Banque Bridgewater	Prêts hypothécaires résidentiels	Association de services financiers Concentra	Prêts hypothécaires résidentiels	Banque Amex du Canada	Prêts aux particuliers
Banque canadienne de l'Ouest Canadian Western Trust Company	Activités régionales	Société de Fiducie Concentra (La)		Banque CTC du Canada	Prêts aux entreprises
Banque Canadienne Impériale de Commerce Banque Amicus Compagnie Trust CIBC Hypothèques CIBC Inc.	Activités nationales	Compagnie de fiducie AGF	Prêts aux particuliers	Banque de Chine (Canada)	Prêts aux entreprises
Banque Citizens du Canada	Prêts hypothécaires résidentiels	Compagnie de fiducie du Groupe Investors Ltée (La)	Prêts hypothécaires résidentiels	Banque de l'Asie de l'Est (Canada) (La)	Prêts aux entreprises
Banque CS Alterna	Prêts hypothécaires résidentiels	Compagnie de fiducie M.R.S.	Prêts aux particuliers	Banque Habib Canadienne	Prêts aux entreprises
Banque de Montréal Société de Fiducie BMO Société hypothécaire Banque de Montréal	Activités nationales	Compagnie de Fiducie ResMor	Prêts hypothécaires résidentiels	Banque HSBC Canada Société de fiducie HSBC (Canada)	Activités régionales
Banque de Nouvelle-Écosse (La) Banque Nationale de Grèce (Canada) Compagnie Maple Trust Compagnie Montréal Trust du Canada Compagnie Trust National Société de Fiducie Banque de Nouvelle-Écosse (La) Société hypothécaire Scotia	Activités nationales	Compagnie Trust CIBC Mellon	Autres	Société de Trust Household (La)	Prêts hypothécaires résidentiels
		Équitable, Compagnie de fiducie (L')	Prêts hypothécaires résidentiels	Société hypothécaire HSBC (Canada)	
		Fiducie de la Financière Sun Life inc.	Prêts hypothécaires résidentiels	Banque ICI du Canada	Prêts aux entreprises
		Fiducie Desjardins Inc.	Autres	Banque ING du Canada	Prêts hypothécaires résidentiels
		Fiducie RBC Dexia Services aux Investisseurs	Autres	Banque Internationale de Commerce de Cathay (Canada)	Prêts aux entreprises
Banque Laurentienne du Canada B2B Trust BLC Trust Trust La Laurentienne du Canada Inc.	Activités régionales	Fiducie Trimark	Autres	Banque Korea Exchange du Canada	Prêts aux particuliers
Banque Manuvie du Canada	Prêts hypothécaires résidentiels	Industrielle Alliance, Fiducie inc.	Autres	Banque MBNA Canada	Prêts aux particuliers
Banque Nationale du Canada Société de Fiducie Natcan Trust Banque Nationale Inc.	Activités régionales	League Savings & Mortgage Company	Prêts hypothécaires résidentiels	Banque Nationale de l'Inde (Canada)	Prêts aux entreprises
Banque Ouest	Prêts aux particuliers	MCAP Inc.	Prêts hypothécaires résidentiels	Banque UBS (Canada)	Autres
Banque Pacifique et de l'ouest du Canada	Prêts aux entreprises	Peoples Trust Company	Prêts hypothécaires résidentiels	BCPBank Canada	Prêts hypothécaires résidentiels
Banque Patrimoine Dundee	Autres	Société de Fiducie Community	Prêts hypothécaires résidentiels	Citibanque Canada	Autres
Banque Royale du Canada Société d'hypothèques de la Banque Royale Compagnie Trust Royal Société Trust Royal du Canada	Activités nationales	Société de Fiducie Effort	Prêts hypothécaires résidentiels	Société de fiducie Computershare du Canada	Autres
Banque Toronto Dominion (La) Société Canada Trust (La) Société d'hypothèques Pacifique TD (La) Société d'hypothèques TD (La)	Activités nationales	Société de Fiducie Home	Prêts hypothécaires résidentiels	Société de fiducie du Nord, Canada (La)	Autres
Banque des Premières Nations du Canada	Prêts aux entreprises	Société de fiducie Peace Hills	Prêts aux entreprises	Société de Prêt First Data, Canada	Autres
Banque Ubiquity du Canada	Prêts hypothécaires résidentiels				
General Bank of Canada	Prêts aux particuliers				
<b>Total : 41</b>		<b>Total : 20</b>		<b>Total : 21</b>	
<b>Total : 82 membres</b>					

\* Les institutions membres ont été regroupées. Pour chaque groupe, l'institution membre disposant de l'actif le plus élevé figure en premier, suivi des autres institutions membres apparentées, par ordre alphabétique.

## **Changements concernant les institutions membres : du 1<sup>er</sup> avril 2005 au 31 mars 2006**

### **Nouvelles adhésions**

*8 juin 2005* : General Bank of Canada, filiale en propriété exclusive de Firstcan Management Inc.

*3 janvier 2006* : Fiducie RBC Dexia Services aux Investisseurs, coentreprise de la Banque Royale du Canada et de Dexia Banque Internationale à Luxembourg S.A.

*29 mars 2006* : Banque Bridgewater, filiale de l'Alberta Motor Association

### **Autres changements concernant les institutions membres**

*9 mai 2005* : BNP Paribas (Canada) est autorisée à accepter des dépôts de plus de 150 000 dollars, payables au Canada, sans avoir la qualité d'institution membre de la SADC, et sa police est annulée.

*20 juin 2005* : Société Générale (Canada) est autorisée à accepter des dépôts de plus de 150 000 dollars, payables au Canada, sans avoir la qualité d'institution membre de la SADC, et sa police est annulée.

*30 juin 2005* : Trust La Laurentienne du Canada Inc. poursuit ses activités à titre de société de fiducie fédérale.

*1<sup>er</sup> juillet 2005* : Fiducie Desjardins Inc. poursuit ses activités à titre de société de fiducie fédérale.

## Sommaire des résultats financiers de l'ensemble des institutions membres de la SADC

### Bilan (en milliards de dollars et en pourcentage)

À la fin de l'exercice des institutions membres	2005		2004		2003		2002		2001	
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
<b>ACTIF</b>										
Liquidités	103,1	5,2	84,0	4,7	93,9	5,6	94,0	5,7	86,9	5,3
Valeurs mobilières	527,2	26,6	453,4	25,5	430,0	25,4	380,3	22,9	375,5	23,1
Prêts	1 075,5	54,3	970,5	54,6	917,4	54,3	925,8	55,8	915,7	56,2
Autres éléments d'actif	275,1	13,9	271,2	15,2	247,6	14,7	258,0	15,6	250,5	15,4
<b>Actif total</b>	<b>1 980,9</b>	<b>100,0</b>	<b>1 779,1</b>	<b>100,0</b>	<b>1 688,9</b>	<b>100,0</b>	<b>1 658,1</b>	<b>100,0</b>	<b>1 628,6</b>	<b>100,0</b>
<b>PASSIF</b>										
Dépôts	1 330,6	67,2	1 188,3	66,8	1 130,1	66,9	1 118,7	67,5	1 084,7	66,6
Autres éléments du passif	559,4	28,2	504,5	28,4	475,5	28,2	458,2	27,6	464,8	28,5
<b>Passif total</b>	<b>1 890,0</b>	<b>95,4</b>	<b>1 692,8</b>	<b>95,2</b>	<b>1 605,6</b>	<b>95,1</b>	<b>1 576,9</b>	<b>95,1</b>	<b>1 549,5</b>	<b>95,1</b>
<b>Avoirs des actionnaires</b>	<b>90,9</b>	<b>4,6</b>	<b>86,3</b>	<b>4,8</b>	<b>83,3</b>	<b>4,9</b>	<b>81,2</b>	<b>4,9</b>	<b>79,1</b>	<b>4,9</b>
<b>Total du passif et de l'avoir des actionnaires</b>	<b>1 980,9</b>	<b>100,0</b>	<b>1 779,1</b>	<b>100,0</b>	<b>1 688,9</b>	<b>100,0</b>	<b>1 658,1</b>	<b>100,0</b>	<b>1 628,6</b>	<b>100,0</b>

### État des résultats (en millions de dollars)

Pour les exercices des institutions membres clos en	2005	2004	2003	2002	2001
Intérêts créditeurs	74 151	63 792	66 600	68 749	85 344
Intérêts débiteurs	41 296	30 852	33 522	35 567	55 723
<b>Revenu net d'intérêts</b>	<b>32 855</b>	<b>32 940</b>	<b>33 078</b>	<b>33 182</b>	<b>29 621</b>
Charge de prêts douteux	1 983	1 309	4 020	9 310	6 230
<b>Revenu net d'intérêts après charge de prêts douteux</b>	<b>30 872</b>	<b>31 631</b>	<b>29 058</b>	<b>23 872</b>	<b>23 391</b>
Autres revenus	37 388	33 814	31 896	31 087	33 720
<b>Revenu net d'intérêts et autres revenus</b>	<b>68 260</b>	<b>65 445</b>	<b>60 954</b>	<b>54 959</b>	<b>57 111</b>
Frais autres que d'intérêts	49 112	45 078	44 060	44 309	43 021
<b>Bénéfice net avant provision pour impôts sur le revenu</b>	<b>19 148</b>	<b>20 367</b>	<b>16 894</b>	<b>10 650</b>	<b>14 090</b>
Provision pour impôts sur le revenu	5 389	5 450	4 314	2 369	3 312
<b>Bénéfice net avant intérêts minoritaires dans le revenu net de filiales et éléments extraordinaires</b>	<b>13 759</b>	<b>14 917</b>	<b>12 580</b>	<b>8 281</b>	<b>10 778</b>
Intérêts minoritaires dans le revenu net de filiales et éléments extraordinaires	507	575	611	505	434
<b>Bénéfice net</b>	<b>13 252</b>	<b>14 342</b>	<b>11 969</b>	<b>7 776</b>	<b>10 344</b>

## Passif-dépôts au Canada, par groupe affinitaire

### Total des dépôts (en milliards de dollars et en pourcentage)

Au 30 avril	2005		2004		2003		2002		2001	
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
Activités nationales	1 007,6	86,4	955,0	87,7	905,2	87,9	888,0	88,2	833,8	88,2
Activités régionales	112,2	9,6	95,7	8,8	92,7	9,0	93,1	9,3	90,7	9,6
Prêts hypothécaires résidentiels	30,2	2,6	23,5	2,2	18,6	1,8	13,1	1,3	9,5	1,0
Prêts aux entreprises	2,7	0,2	2,4	0,2	2,2	0,2	2,3	0,2	2,1	0,2
Prêts aux particuliers	3,6	0,3	3,5	0,3	3,5	0,3	2,5	0,3	1,8	0,2
Autres	10,3	0,9	8,3	0,8	8,1	0,8	7,3	0,7	7,0	0,8
<b>Ensemble des institutions membres</b>	<b>1 166,6</b>	<b>100,0</b>	<b>1 088,4</b>	<b>100,0</b>	<b>1 030,3</b>	<b>100,0</b>	<b>1 006,3</b>	<b>100,0</b>	<b>944,9</b>	<b>100,0</b>

### Dépôts assurés (en milliards de dollars et en pourcentage du total des dépôts)

Au 30 avril	2005		2004		2003		2002		2001	
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
Activités nationales	362,6	36,0	315,9	33,1	306,3	33,8	296,3	33,4	283,3	34,0
Activités régionales	46,5	41,4	39,5	41,3	40,1	43,3	38,1	40,9	37,8	41,7
Prêts hypothécaires résidentiels	22,8	75,5	16,5	70,2	13,4	72,0	10,0	76,3	8,0	84,2
Prêts aux entreprises	1,5	55,6	1,2	50,0	1,1	50,0	1,2	52,2	1,1	52,4
Prêts aux particuliers	2,4	66,7	1,8	51,4	1,6	45,7	1,2	48,0	0,9	50,0
Autres	1,0	9,7	0,4	4,8	0,3	3,7	0,3	4,1	0,4	5,7
<b>Ensemble des institutions membres</b>	<b>436,8</b>	<b>37,4</b>	<b>375,3</b>	<b>34,5</b>	<b>362,8</b>	<b>35,2</b>	<b>347,1</b>	<b>34,5</b>	<b>331,5</b>	<b>35,1</b>

## Mesure de la rentabilité, par groupe affinitaire

### Efficiences (en pourcentage)

Pour les exercices des institutions membres clos en	2005	2004	2003	2002	2001
Activités nationales	71,0	68,1	68,4	69,7	68,2
Activités régionales	63,6	64,8	64,7	62,7	63,7
Prêts hypothécaires résidentiels	58,4	57,0	56,6	62,8	64,7
Prêts aux entreprises	84,3	82,5	78,9	84,2	75,3
Prêts aux particuliers	61,9	62,2	61,6	60,6	72,7
Autres	59,5	66,0	68,1	68,7	67,7
<b>Ensemble des institutions membres</b>	<b>69,9</b>	<b>67,5</b>	<b>67,8</b>	<b>68,9</b>	<b>67,9</b>

Efficiences : frais autres que d'intérêts / (revenu net d'intérêts + revenu autre que d'intérêts)

**Revenu autre que d'intérêts (en pourcentage)**

Pour les exercices des institutions membres clos en	2005	2004	2003	2002	2001
Activités nationales	53,0	50,0	48,3	47,7	53,0
Activités régionales	51,2	52,3	51,6	47,0	48,8
Prêts hypothécaires résidentiels	22,9	27,0	30,2	30,1	31,5
Prêts aux entreprises	28,6	25,3	27,6	31,9	28,1
Prêts aux particuliers	70,7	69,4	66,3	70,4	71,8
Autres	102,2	96,8	77,0	80,5	78,3
<b>Ensemble des institutions membres</b>	<b>53,2</b>	<b>50,7</b>	<b>49,1</b>	<b>48,4</b>	<b>53,2</b>

Revenu autre que d'intérêts : (revenus de négociation + gains (pertes) provenant d'instruments détenus à des fins autres que de négociation + autres revenus) / (revenu net d'intérêts + revenu autre que d'intérêts)

**Rendement de l'actif moyen (RAM) (en pourcentage)**

Pour les exercices des institutions membres clos en	2005	2004	2003	2002	2001
Activités nationales	0,7	0,8	0,7	0,4	0,7
Activités régionales	0,9	0,8	0,8	0,6	0,7
Prêts hypothécaires résidentiels	0,7	0,8	0,8	0,7	0,6
Prêts aux entreprises	0,3	0,4	0,0	-0,1	0,2
Prêts aux particuliers	2,3	3,1	3,4	4,3	2,4
Autres	0,8	0,8	0,5	0,8	1,0
<b>Ensemble des institutions membres</b>	<b>0,7</b>	<b>0,8</b>	<b>0,7</b>	<b>0,5</b>	<b>0,7</b>

RAM : revenu net / actif moyen

**Rendement de l'avoir moyen des actionnaires (RAMA) (en pourcentage)**

Pour les exercices des institutions membres clos en	2005	2004	2003	2002	2001
Activités nationales	14,9	17,2	14,6	9,4	13,9
Activités régionales	17,8	15,8	15,3	11,4	14,0
Prêts hypothécaires résidentiels	10,8	13,6	14,8	11,3	8,3
Prêts aux entreprises	3,2	3,8	0,4	-0,7	2,6
Prêts aux particuliers	13,3	16,5	19,4	26,4	15,3
Autres	13,0	12,5	7,7	8,8	9,7
<b>Ensemble des institutions membres</b>	<b>15,0</b>	<b>16,9</b>	<b>14,6</b>	<b>9,7</b>	<b>13,7</b>

RAMA : revenu net / avoir moyen des actionnaires

**Coût des fonds (en pourcentage)**

Pour les exercices des institutions membres clos en	2005	2004	2003	2002	2001
Activités nationales	3,2	2,5	2,8	3,1	5,2
Activités régionales	2,6	2,4	2,6	2,5	4,2
Prêts hypothécaires résidentiels	3,2	3,1	3,6	3,9	5,2
Prêts aux entreprises	3,3	3,2	3,5	4,0	5,3
Prêts aux particuliers	4,9	4,0	3,7	3,7	6,0
Autres	2,6	2,0	2,7	2,8	4,8
<b>Ensemble des institutions membres</b>	<b>3,1</b>	<b>2,5</b>	<b>2,8</b>	<b>3,1</b>	<b>5,1</b>

Coût des fonds : intérêts débiteurs / passif moyen portant intérêt

**Mesure des fonds propres, par groupe affinitaire****Levier financier (ratio)**

À la fin de l'exercice des institutions membres	2005	2004	2003	2002	2001
Activités nationales	22,5	21,4	21,4	21,5	21,4
Activités régionales	21,0	19,6	19,8	19,6	19,8
Prêts hypothécaires résidentiels	16,2	17,4	18,9	16,9	14,2
Prêts aux entreprises	10,1	9,8	9,8	12,4	12,6
Prêts aux particuliers	5,7	5,3	5,7	6,1	6,3
Autres	15,3	16,2	15,8	11,2	10,2
<b>Ensemble des institutions membres</b>	<b>21,8</b>	<b>20,8</b>	<b>20,9</b>	<b>20,9</b>	<b>20,8</b>

Levier financier : actif moyen / avoir moyen des actionnaires

**Ratio des fonds propres à risque, selon les normes de la BRI (en pourcentage)**

À la fin de l'exercice des institutions membres	2005	2004	2003	2002	2001
Activités nationales	12,8	13,2	13,2	12,2	12,2
Activités régionales	11,6	12,3	12,9	12,8	12,5
Prêts hypothécaires résidentiels	19,4	17,9	16,6	16,9	16,1
Prêts aux entreprises	15,0	15,9	17,0	15,8	17,5
Prêts aux particuliers	20,1	20,4	21,1	18,8	17,4
Autres	21,0	20,1	17,2	15,0	14,8
<b>Ensemble des institutions membres</b>	<b>12,9</b>	<b>13,3</b>	<b>13,3</b>	<b>12,3</b>	<b>12,3</b>

Fonds propres à risque, selon les normes de la Banque des règlements internationaux (BRI) : total du capital réglementaire / actif pondéré en fonction des risques

## Qualité de l'actif, par groupe affinitaire

### Croissance de l'actif (en pourcentage)

À la fin de l'exercice des institutions membres	2005	2004	2003	2002	2001
Activités nationales	11,5	4,6	1,3	0,6	9,6
Activités régionales	17,9	8,5	5,0	0,2	5,0
Prêts hypothécaires résidentiels	28,8	36,3	33,3	41,6	27,6
Prêts aux entreprises	27,1	14,9	1,9	31,2	5,7
Prêts aux particuliers	13,9	15,3	18,2	29,6	32,1
Autres	5,3	10,0	-13,7	2,5	21,6
<b>Ensemble des institutions membres</b>	<b>12,3</b>	<b>5,5</b>	<b>1,8</b>	<b>1,0</b>	<b>9,5</b>

Croissance de l'actif : croissance de l'actif d'une année à l'autre (total de l'actif + propres éléments d'actif titrisés + actif pondéré en fonction des risques hors bilan)

### Éléments d'actif douteux par rapport au total de l'actif (en pourcentage)

À la fin de l'exercice des institutions membres	2005	2004	2003	2002	2001
Activités nationales	0,3	0,4	0,6	0,9	0,8
Activités régionales	0,3	0,5	0,7	0,9	1,1
Prêts hypothécaires résidentiels	0,2	0,2	0,2	0,3	0,4
Prêts aux entreprises	0,8	1,5	2,2	2,1	1,3
Prêts aux particuliers	1,2	1,2	1,3	1,2	1,4
Autres	0,0	0,0	0,1	0,4	0,4
<b>Ensemble des institutions membres</b>	<b>0,3</b>	<b>0,4</b>	<b>0,6</b>	<b>0,9</b>	<b>0,8</b>

Éléments d'actif douteux (bruts) / Total de l'actif (brut)

### Prêts douteux par rapport au total des prêts (en pourcentage)

À la fin de l'exercice des institutions membres	2005	2004	2003	2002	2001
Activités nationales	0,5	0,7	1,2	1,6	1,4
Activités régionales	0,5	0,8	1,0	1,3	1,6
Prêts hypothécaires résidentiels	0,2	0,3	0,3	0,5	0,6
Prêts aux entreprises	1,1	2,3	3,1	2,9	2,3
Prêts aux particuliers	1,4	1,5	1,7	1,6	1,8
Autres	0,4	0,4	0,8	1,8	1,3
<b>Ensemble des institutions membres</b>	<b>0,5</b>	<b>0,7</b>	<b>1,1</b>	<b>1,6</b>	<b>1,4</b>

Prêts douteux (bruts) / Total des prêts (bruts)

**Provision générale par rapport à l'actif pondéré en fonction des risques (en pourcentage)**

À la fin de l'exercice des institutions membres	2005	2004	2003	2002	2001
Activités nationales	0,6	0,7	0,9	1,0	0,9
Activités régionales	0,7	0,9	1,0	1,0	1,1
Prêts hypothécaires résidentiels	0,6	0,6	0,8	0,8	0,8
Prêts aux entreprises	0,7	0,8	0,8	0,7	0,7
Prêts aux particuliers	2,1	2,2	2,3	1,8	2,1
Autres	0,2	0,3	0,4	0,7	0,7
<b>Ensemble des institutions membres</b>	<b>0,6</b>	<b>0,7</b>	<b>0,9</b>	<b>1,0</b>	<b>0,9</b>

Provision générale / Actif pondéré en fonction des risques

**Prêts douteux nets par rapport à l'avoir des actionnaires (en pourcentage)**

À la fin de l'exercice des institutions membres	2005	2004	2003	2002	2001
Activités nationales	-4,4	-3,3	-2,0	0,0	-0,5
Activités régionales	-5,3	-5,2	-3,7	-1,8	0,4
Prêts hypothécaires résidentiels	-1,8	-2,2	-3,6	-2,5	-2,5
Prêts aux entreprises	-2,6	0,9	4,7	7,4	8,1
Prêts aux particuliers	-3,3	-3,8	-3,4	-1,9	-1,1
Autres	-1,5	-1,6	-1,2	-2,1	-1,4
<b>Ensemble des institutions membres</b>	<b>-4,3</b>	<b>-3,4</b>	<b>-2,1</b>	<b>-0,2</b>	<b>-0,4</b>

Prêts douteux (nets) / Avoir moyen des actionnaires





## Annexes

### Annexe A

#### Sommaire de la conformité aux principales obligations légales, aux politiques et aux pratiques de la Société (2005-2006)

Obligations légales, politiques et pratiques de la Société	Personnes visées	Rapports annuels
<b>Mission et valeurs de la SADC</b>	Employés	Au Comité des ressources humaines et de la rémunération (CRHR)
<b>Serment de fidélité et discrétion</b> Obligation légale : paragraphe 44(2) et article 45.2 de la Loi sur la SADC	Employés et administrateurs	Employés : au CRHR Administrateurs : au conseil
<b>Code de conduite professionnelle et de comportement éthique à l'intention des employés</b> Favoriser le professionnalisme et l'excellence, de même qu'un milieu de travail sain.	Employés et administrateurs	Employés : au CRHR Administrateurs : au conseil
<b>Code régissant les conflits d'intérêt</b> Entretenir et cultiver la confiance du public dans l'intégrité, l'objectivité et l'impartialité de la SADC.	Employés et administrateurs	Employés : au CRHR Administrateurs : au conseil
<b>Politique sur la divulgation interne d'information concernant des actes fautifs au travail</b> Mettre à la disposition des employés un mécanisme efficace qui leur permette de porter à l'attention de leurs supérieurs des préoccupations ou de l'information concernant des actes fautifs.	Employés	Au CRHR
<b>Politique en matière de harcèlement en milieu de travail</b> Entretenir un milieu de travail où le harcèlement est absent et où toutes les personnes se traitent avec respect.	Employés	Au CRHR
<b>Politique d'équité en matière d'emploi</b> Assurer une représentation équitable des groupes ciblés par la <i>Loi sur l'équité en matière d'emploi</i> , soit les femmes, les Autochtones, les personnes handicapées et les minorités visibles. (Au 31 mars 2006, la SADC comptait moins de 100 employés et n'était donc pas assujettie à la loi.)	Employés	Au CRHR

Obligations légales, politiques et pratiques de la Société	Personnes visées	Rapports annuels
<b>Loi sur la gestion des finances publiques (LGFP)</b> Rapport annuel – article 150 de la LGFP	La Société	Dans les délais prévus par la loi
Plan d'entreprise 2006-2007 à 2010-2011 – article 122 de la LGFP	La Société	Dans les délais prévus par la loi
Résumé du plan d'entreprise 2006-2007 à 2010-2011 – article 125 de la LGFP	La Société	Dans les délais prévus par la loi
<b>Santé et sécurité</b> (Partie II du <i>Code canadien du travail</i> ) Fournir aux employés un milieu de travail sain et sécuritaire.	La Société	Au CRHR Dans les délais prévus par la loi
<b>Loi sur les langues officielles</b> Assurer le respect des langues officielles du Canada.	La Société	Au CRHR Dans les délais prévus par la loi
<b>Loi sur le multiculturalisme canadien</b> Fournir aux employés un milieu de travail qui reflète toute la diversité culturelle et raciale de la société canadienne.	La Société	Au CRHR Dans les délais prévus par la loi
<b>Loi sur l'accès à l'information et Loi sur la protection des renseignements personnels</b>	La Société	Réponse à trois demandes d'accès à de l'information ; aucune demande au titre de la <i>Loi sur la protection des renseignements personnels</i> Rapports annuels déposés dans les délais prévus par la loi
<b>Politique d'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée</b>	La Société	Tenue d'une analyse des facteurs relatifs à la vie privée Tenue de trois analyses préliminaires des facteurs relatifs à la vie privée
<b>Demande du SCT relativement au U.S.A. Patriot Act</b>	La Société	Mise en place d'une stratégie de gestion des risques en réponse à la demande du SCT

## Annexe B

### Résumé des pratiques de la SADC par rapport aux mesures du SCT

Le rapport du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) comprend 31 mesures. L'annexe B fait état des progrès réalisés par la SADC à l'égard des 13 mesures qui nécessitent son attention. Les autres mesures incluses dans le Rapport du SCT sont déjà en place à la SADC. Par exemple, la SADC est assujettie à la *Loi sur l'accès à l'information* tandis que le vérificateur général du Canada est le vérificateur externe de la Société et qu'il procède à son examen spécial.

Mesure du SCT	Pratique existante	Nouveau 2005-2006	Avancement
<p><b>Réunions publiques annuelles (mesure n° 8 du SCT)</b> – Pour que les conseils d'administration puissent délibérer librement et exercer la fonction de remise en question que doivent exercer les administrateurs, il faudrait que les délibérations demeurent confidentielles. Le gouvernement exige cependant que les conseils d'administration des sociétés d'État tiennent des <b>réunions publiques annuelles</b> à l'occasion desquelles les intéressés pourraient exprimer leurs points de vue et poser des questions sur les activités des sociétés. On encourage également les sociétés à organiser de façon continue des <b>activités de relations externes</b> afin d'obtenir les impressions et les commentaires des intervenants (nous soulignons).</p>			<p>Est déjà amorcée la préparation de la première assemblée publique annuelle de la SADC, prévue le 5 décembre 2006, à Toronto. La SADC y voit une occasion de faire progresser ses activités de sensibilisation du public, de renseigner ce dernier sur ses activités, ses résultats et ses stratégies futures, et d'obtenir de la rétroaction.</p> <p>Il y a des années que la SADC organise des activités de relations externes dont voici des exemples : une fois l'an, le conseil se réunit dans un endroit différent pour y rencontrer les gens d'affaires de la région ; service téléphonique sans frais à l'intention du public ; site Web ; participation à des salons professionnels ; publicités télévisées et imprimées, et autres projets de sensibilisation du public.</p>
<p><b>Charte du conseil et de ses comités (mesure n° 10 du SCT)</b> – Pour améliorer la gouvernance des sociétés d'État, le gouvernement collaborera avec les conseils afin d'adopter une charte devant définir avec précision les rôles et les responsabilités du conseil et de ses comités.</p>			<p>En mars 2006, le conseil a approuvé sa propre charte et celle de ses comités.</p> <p>Les nouvelles chartes s'inspirent de pratiques exemplaires, de l'ancienne Politique de gouvernance du conseil et des mandats de chaque comité.</p>
<p><b>Formation des administrateurs (mesure n° 11 du SCT)</b> – Afin d'améliorer davantage les compétences et le rendement des conseils d'administration et de tabler sur les programmes d'orientation actuels, l'École de la fonction publique du Canada créera un programme de formation et de perfectionnement professionnel additionnel concernant la gestion du secteur public et les sociétés d'État.</p>			<p>Bien que le SCT soit en train d'étudier des programmes de formation qui pourraient être proposés aux administrateurs, la SADC offre déjà à ses administrateurs des occasions de suivre des formations.</p> <p>Plusieurs administrateurs ont suivi des formations précises portant sur leurs fonctions et attributions liées à la gouvernance du conseil.</p>
<p><b>Autoévaluation du conseil (mesure n° 12 du SCT)</b> – Conformément aux pratiques de bonne gouvernance, le gouvernement demandera aux conseils d'administration de procéder régulièrement à une évaluation de leur efficacité et de la contribution des différents administrateurs, évaluation devant constituer un outil d'autoperfectionnement. Les résultats de l'évaluation de l'ensemble du conseil seront communiqués par son président au ministre de tutelle à titre d'information.</p>			<p>La charte du conseil et celles de tous les comités du conseil comprennent désormais l'obligation de procéder à des auto-évaluations périodiques.</p> <p>Le conseil a déjà procédé à des auto-évaluations dans le passé et compte le faire à nouveau prochainement.</p>

Mesure du SCT	Pratique existante	Nouveau 2005-2006	Avancement
<p><b>Comité de vérification (mesure n° 13 du SCT)</b> – Le gouvernement demandera aux conseils d’administration de toutes les sociétés d’État de créer un comité de vérification.</p> <p>► Un tel comité serait composé d’au moins trois membres et aurait le pouvoir de retenir les services de personnes pouvant fournir une expertise et des avis indépendants, s’il le juge nécessaire pour mener à bien son travail.</p>			Le Comité de vérification de la SADC est composé de quatre membres. Sa charte stipule désormais explicitement le pouvoir de retenir les services de personnes pouvant fournir une expertise et des avis indépendants (comme le précisait déjà une politique du conseil) et ce pouvoir fait maintenant partie intégrante de la charte de chaque comité du conseil.
<p>► Le mandat du comité devrait prévoir l’établissement d’un processus pour la tenue d’enquêtes à la suite du dépôt de plaintes concernant des questions d’intégrité ou de comportement et la mise en place d’un mécanisme d’évaluation et de gestion des risques, ainsi que de contrôles et de protocoles appropriés pour l’atténuation des risques.</p>			<p>La charte comprend aussi d’autres dispositions visant à réduire les risques pour la Société et à donner suite aux plaintes concernant des questions de comptabilité, de contrôles internes et de vérification. Les questions d’éthique et d’intégrité sont étudiées conjointement avec le Comité des ressources humaines et de la rémunération, et conformément à la politique officielle de divulgation, approuvée en 2003. Une version révisée de cette politique a été examinée [et approuvée par le conseil en juin 2006]. La charte du Comité de vérification précise également l’obligation d’établir cette politique.</p> <p>La charte du Comité de vérification stipule par ailleurs que le comité doit examiner les dépenses du président du conseil, des administrateurs et des dirigeants.</p>
<p>► Le comité adopterait aussi un plan de vérification qui serait transmis au conseil d’administration.</p>			Le Comité de vérification dispose d’un plan de vérification dont il informe le conseil.
<p><b>Indépendance du comité de vérification (mesure n° 14 du SCT)</b> – Tous les administrateurs nommés au comité de vérification doivent n’avoir aucun lien avec la direction et posséder des connaissances dans le domaine financier. Une personne connaissant bien les finances doit présider le comité. Le gouvernement aura cette exigence à l’esprit dans le contexte du processus de sélection et de nomination des administrateurs.</p>			<p>Tous les membres du Comité de vérification de la SADC n’ont aucun lien avec la direction et possèdent les connaissances financières requises.</p> <p>La charte du Comité de vérification fait maintenant état de l’obligation légale pour les membres de posséder des connaissances dans le domaine et de compter au moins un expert financier parmi leur nombre.</p>
<p><b>Vérification interne (mesure n° 15 du SCT)</b> – Afin d’accroître et d’assurer l’indépendance de la fonction de vérification, les vérificateurs internes et externes relèveront directement du comité de vérification.</p>			<p>Le vérificateur interne de la SADC adresse ses rapports directement au Comité de vérification et au président et chef de la direction. Le mandat du vérificateur interne a été mis à jour à la lumière des modifications apportées à la charte du Comité de vérification.</p> <p>Le vérificateur externe de la SADC, le BVG, est invité à toutes les réunions du Comité de vérification, et ce dernier organise des séances distinctes à huis clos avec le BVG et le vérificateur interne de la SADC.</p>

Mesure du SCT	Pratique existante	Nouveau 2005-2006	Avancement
<b>Sélection des administrateurs et présidents (mesure n° 16 du SCT)</b> – Les critères de sélection des présidents et les profils des conseils d'administration doivent être rendus publics par le gouvernement. Parallèlement, les sociétés d'État doivent rendre publics les critères de sélection pour leurs premiers dirigeants.			Les critères de sélection du président et chef de la direction ont été rendus publics à l'occasion du processus de sélection de 2005.
<b>Processus de sélection du premier dirigeant (mesure n° 18 du SCT)</b> – Le processus de sélection du premier dirigeant sera déterminé par le conseil d'administration et inclura au moins une annonce dans la <i>Gazette du Canada</i> ou sur le site Web de la société d'État, ou les deux.			Le processus de sélection du président et chef de la direction a été déterminé à l'avance par le conseil et a été annoncé dans la <i>Gazette du Canada</i> , dans les grands journaux du pays et sur le site Web de la SADC.
<b>Références pour les candidats à un poste d'administrateur ou de président (mesure n° 19 du SCT)</b> – Le gouvernement devra obtenir des références pour tous les candidats à un poste d'administrateur ou de président. Dans le cas des premiers dirigeants, le comité de nomination devra faire de même pour tout candidat qu'il propose au gouvernement. Le gouvernement continuera en outre de vérifier les antécédents et de s'assurer qu'il n'y a pas de conflit d'intérêts avant de procéder à une nomination.			Le Comité de la régie de la Société et des candidatures a obtenu et vérifié les références des candidats au poste de chef de la direction. Le président et chef de la direction a adressé l'information le concernant au bureau du commissaire à l'éthique, qui a attesté de sa conformité.
<b>Processus d'examen des nominations (mesure n° 20 du SCT)</b> – Le gouvernement collaborera étroitement avec les comités parlementaires afin d'établir un processus réaliste d'examen des nominations qui ne retardera pas indûment les nominations nécessaires.			Le 5 mai 2005, le candidat recommandé pour le poste de chef de la direction a comparu devant le Comité permanent des finances de la Chambre des communes.
<b>Rapports annuels (mesure n° 22 du SCT)</b> – Pour donner suite à l'intérêt public que suscitent les questions non financières, le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada produira un document d'orientation destiné à guider les sociétés d'État dans la préparation des rapports annuels, notamment la section Commentaires et analyse de la direction, et à l'égard des questions se rapportant aux valeurs et à l'éthique.			Le BVG a décerné à la SADC le Prix d'excellence des rapports annuels des sociétés d'État en 2005 et l'a classée parmi les finalistes chaque année depuis les onze dernières années. La SADC a aussi mérité ce prix en 1996.
<b>Certification du premier dirigeant et du directeur financier (mesure n° 24 du SCT)</b> – En principe, le gouvernement est favorable au recours à un régime de certification adapté à la réalité des institutions publiques. Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada examinera, de concert avec les cadres de direction des sociétés d'État, un projet de régime de certification qui pourrait s'appliquer à toutes les sociétés d'État.			La direction a présenté au Comité de vérification un plan visant à établir l'incidence sur la SADC d'un régime de certification du chef de la direction et du directeur financier (entre autres au chapitre des ressources).

## Annexe C

### Glossaire

**Assurance distincte :** Protection s'appliquant aux dépôts assurables détenus en propriété conjointe ou en fiducie, ou dans un REER, un FERR ou un compte de taxes hypothécaires. Voir *couverture de base*. (*Separate Coverage*)

**Capital réglementaire :** Fonds propres d'une institution financière servant à la protéger contre les pertes inattendues et constituant donc une mesure de protection pour les déposants et autres créanciers en cas de faillite. Conclu par les autorités de surveillance des pays du G10, l'accord de Bâle de 1988 établit les paramètres de mesure du niveau des fonds propres et les ratios minimaux à atteindre, auxquels se réfère chaque autorité de surveillance. L'accord maintient le ratio minimal de fonds propres à 8 pour 100 de l'actif pondéré en fonction des risques, mais le BSIF a placé la barre à 10 pour 100 à l'endroit des institutions de dépôt fédérales. (*Regulatory Capital*)

**Couverture de base :** La SADC couvre les dépôts assurables qu'un déposant effectue en son nom auprès d'une même institution membre, jusqu'à concurrence de 100 000 dollars (somme du capital investi et des intérêts courus). (*Basic Coverage*)

**Couverture additionnelle :** La SADC couvre séparément, jusqu'à concurrence de 100 000 dollars (somme du capital et des intérêts courus), chacun des types de dépôts assurables suivants : dépôts en commun ou en fiducie, sommes versées dans des REER, des FERR ou des comptes de taxes hypothécaires. (*Additional Coverage*)

**Dépôt :** Tel que le définit la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada*, un dépôt est le solde impayé de l'ensemble des sommes reçues d'une personne ou détenues au nom de celle-ci par une institution membre de la SADC dans le cadre normal de ses activités en matière de prise de dépôts, celle-ci étant tenue :

- (a) d'une part, de le porter au crédit du compte de cette personne ou de délivrer un document aux termes duquel l'institution membre est le principal obligé,
- (b) d'autre part, de rembourser les sommes, sur demande du déposant, à échéance ou dans un délai déterminé suivant une demande à cet effet, y compris les intérêts afférents à ces sommes. (*Deposit*)

**Dépôt assurable :** Pour être couvert par l'assurance-dépôts fournie par la SADC, un dépôt doit : être effectué en dollars canadiens, être exigible au Canada dans un délai de cinq ans suivant la date de dépôt, et être confié à une institution financière membre de la SADC. Constituent des dépôts assurables : les sommes versées dans des comptes d'épargne et de chèques, les dépôts à terme – comme les certificats de placement garanti (CPG), les mandats et les traites ainsi que les traites et les chèques certifiés. Tous les dépôts ne sont pas assurables. Par exemple, la SADC n'assure pas les dépôts en devises étrangères, les actions et les fonds communs de placement. (*Eligible Deposit*)

**Dépôt à terme :** Dépôt à échéance fixe. Comparer avec *dépôt à vue*. (*Term Deposit*)

**Dépôt de détail :** Petits et moyens dépôts comprenant généralement des certificats de placement garanti, d'autres dépôts à terme et des dépôts à vue tels que les sommes versées dans les comptes d'épargne et les comptes de chèques. Ces dépôts sont habituellement faits par des personnes qui ne sont pas des experts financiers. (*Retail Deposit*)

**Dépôt en commun :** Dépôt détenu par plusieurs copropriétaires dont le droit de copropriété est clairement consigné dans les registres de l'institution membre qui détient le dépôt. (*Joint Deposit*)

**Exercice comptable des primes :** Période s'étalant du 1<sup>er</sup> mai au 30 avril de l'année suivante. (*Premium Year*)

**Guide en matière d'intervention à l'intention des institutions financières fédérales :**

Ce document, établi par le BSIF et la SADC, donne une vue d'ensemble des procédés d'intervention qui peuvent s'appliquer lorsqu'une institution financière sous réglementation fédérale ou une institution membre de la SADC éprouvent des difficultés. Il décrit les mécanismes de coordination entre le BSIF et la SADC, résume les circonstances dans lesquelles certaines mesures d'intervention peuvent être prises et définit une série de mesures progressives à prendre selon la situation où se trouve l'institution. (*Guide to Intervention for Federal Financial Institutions*)

**Institution membre :** Banque, société de fiducie, société de prêt ou association régie par la *Loi sur les associations coopératives de crédit* dont les dépôts sont assurés par la SADC. (*Member Institution*)

**Nommé (ou membre) d'office :** Désigné à une deuxième fonction de par une nomination à une première. Par exemple, les titulaires de certains postes de hauts fonctionnaires (le gouverneur de la Banque du Canada, le surintendant ou un surintendant adjoint des institutions financières, le sous-ministre des Finances ou le commissaire de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada) siègent automatiquement au conseil d'administration de la SADC tant qu'ils exercent ces fonctions. (*Ex Officio*)

**Primes :** Sommes que la SADC perçoit des institutions membres pour protéger les dépôts assurables qu'elles détiennent. Les primes sont calculées une fois l'an au prorata du passif-dépôts assurable qu'une institution détient au 30 avril. La SADC est dotée d'un barème de primes différentielles en vertu duquel les institutions sont classées dans l'une des quatre catégories de tarification établies. Les institutions les mieux cotées payent le taux de prime le plus bas. (*Premiums*)

**Règlement des faillites :** Procédure visant à régler les affaires d'une institution membre en faillite par la voie d'une solution durable permettant d'en continuer l'exploitation ou bien par la voie d'une liquidation ordonnée. (*Failure Resolution*)

**Remboursement des dépôts assurés :** Procédure suivant laquelle la SADC s'acquitte de son obligation d'assureur envers les déposants d'une institution membre en faillite, en les indemnisant pour la perte de leurs dépôts couverts par l'assurance-dépôts. Deux modes de remboursement des dépôts sont prévus : 1) la SADC émet des chèques aux déposants assurés ; 2) elle vire à une autre institution membre un montant égal aux dépôts à vue assurés dont les déposants sont titulaires. (*Payout*)





## État récapitulatif des données financières et statistiques

Au 31 mars	2006 <sup>a</sup>	2005 <sup>a</sup>	2004	2003	2002
<b>Éléments tirés du bilan</b> (en millions de dollars)					
Encaisse et placements	1 447	1 325	1 195	1 066	985
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	600	550	550	550	500
Bénéfices non répartis	844	793	681	539	486
<b>Financement ex ante</b> (en milliards de dollars)	1,4	1,3	1,2	1,1	1,0
<b>Éléments tirés des flux de trésorerie</b> (en millions de dollars)					
Réclamations acquittées	—	—	—	—	—
Réclamations recouvrées	16	14	1	—	18
Prêts recouverts	—	—	—	—	22
Versement au titre de garanties	1	—	—	10	10
<b>Éléments tirés de l'état des résultats</b> (en millions de dollars)					
Primes	65	93	109	76	155
Intérêts sur encaisse et placements	43	35	35	32	36
Frais d'exploitation	23	23	22	26	23
Redressement des provisions pour pertes	42	1	3	46	86
<b>Institutions membres</b> (en chiffres)					
Banques canadiennes et filiales	41	37	37	39	39
Sociétés de fiducie et de prêt et associations	20	21	24	25	24
Filiales d'institutions financières étrangères	21	23	25	24	28
Nombre total d'institutions membres	82	81	86	88	91
<b>Total des dépôts assurés</b> (en milliards de dollars)	437	376	363	347	339
Taux de croissance des dépôts assurés <sup>b</sup> (en pourcentage)	16,2	3,4	4,6	2,4	3,7
<b>Employés</b> (en chiffres)					
Nombre d'employés permanents <sup>c</sup>	79	79	86	92	95

a Les chiffres de 2005 et 2006 sont présentés sur une base consolidée. Ils incluent les résultats de la SADC et d'Adelaide Capital Corporation (ACC), une entité à détenteurs de droits variables. Comme l'indique la note 3 des états financiers, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2005, la Société a adopté la Note d'orientation concernant la comptabilité NOC-15 : Consolidation des entités à détenteurs de droits variables, de l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Cette note d'orientation exige que les résultats d'ACC soient intégrés à ceux de la SADC.

b La hausse de 16,2 pour 100 du volume des dépôts assurés au cours de l'exercice financier 2005-2006 de la SADC est due principalement au relèvement du plafond d'assurance-dépôts à 100 000 dollars en 2005.

c Ces données correspondent au nombre d'employés permanents à temps plein à la fin de chaque période. La SADC fournit des services de centre d'appels à l'Agence de la consommation en matière financière du Canada et au Bureau du surintendant des institutions financières, selon le principe du recouvrement des coûts. Les employés concernés sont inclus dans le total.